



Wagner: nul complot n'a aidé Rivard à s'évader

QUEBEC, (DNC) — L'affirmation sur mon honneur et avec toute ma sincérité que, selon les renseignements que je possède actuellement, il n'y a eu aucun complot de la part de qui que ce soit ni d'hommes politiques qui aurait facilité l'évasion de Lucien Rivard.

C'est à peu près la seule réponse qu'a donnée, hier soir, le procureur général aux membres de l'opposition qui l'avaient harcelé de questions au cours d'un débat sur une motion de blâme présentée par M. Paul Dozois.

M. Claude Wagner a affirmé qu'il n'avait rien à cacher dans toute cette affaire et que, dès le lendemain de l'évasion, il s'était efforcé de communiquer à l'Assemblée législative les résultats de l'enquête menée à Bordeaux au cours de la nuit sur les faits immédiats entourant l'évasion de Rivard et Durocher.

Dans le passé, a-t-il demandé, quand a-t-on vu un tel empressement à informer la Chambre? Lorsque qu'un certain pont est tombé...

Les cris de l'opposition ont interrompu le procureur général. M. Wagner a rappelé que M. Duplessis et les membres du gouvernement du temps se contentaient de rire quand un rapport des Nations unies en 1957 dénonçait la prison de Bordeaux comme l'une des pires geôles du continent. Il a énuméré brièvement les améliorations apportées depuis 1960: l'enquête faite en 1961 à la demande de M. Georges-Émile Lapalme par un groupe de spécialistes dont le R.P. Noël Mailloux; la nomination du gouverneur Albert Tanguay en 1962, etc.

Les enquêteurs avaient recommandé de rendre plus humaines les conditions de détention des prévenus qui avant

Voir page 10: Rivard

Le cardinal Micara est décédé hier

CITE DU VATICAN — Le cardinal Clemente Micara, prélat de Rome, est mort ce soir, à l'âge de 86 ans. Il était malade depuis plusieurs mois.

Le cardinal Clemente Micara naquit à Frascati le 24 décembre 1879. Il fit ses études au collège Capranica et à l'université pontificale grégorienne, d'où il sortit diplômé en théologie, en philosophie et en droit canonique. Ordonné en 1902, il devint rédacteur à la secrétairerie d'Etat jusqu'à son départ, comme secrétaire pour la nonciature de Buenos Aires. Il fut en 1920 nonce en Tchecoslovaquie et en 1923 en Belgique. Pie XII le fit cardinal en 1946.

Stelco laminera de l'acier dans la région où Sidbec en produira

La Dominion Steel and Coal Corporation construira à Contrecoeur un second laminoir d'acier, au coût de 330 millions. Cette décision, annoncée hier par le président de la compagnie, n'affectera en rien les projets de Sidbec, ont commenté le premier ministre M. Jean Lesage et M. Gérard Filion, directeur de la Société générale de financement.

La concentration croissante de l'industrie de l'acier dans la région de Contrecoeur indique-t-elle que ce secteur a plus de chances que Bécancour d'être choisi comme emplacement de la Sidbec, a-t-on demandé à M. Filion. Ce dernier a répondu que les experts de la SGF étudient actuellement les possibilités de chaque région et qu'ils remettront leur rapport à la fin de mars. Il est probable que l'emplacement sera choisi dans les semaines qui suivront.

M. Filion a déclaré qu'il n'y avait encore eu aucune discussion sur la possibilité de vente d'acier à la Sidbec par la future compagnie sidérurgique qui doit être construite dans la région de Contrecoeur.

M. Filion a précisé que le projet de la SGF est irréversible. Hier également, toujours au sujet de la future sidérurgie, le directeur de la caisse de dépôts de France a fait savoir, à Québec, que le gouvernement de son pays ne lui avait pas demandé, à ce jour, de



A la suite des derniers incidents raciaux survenus à Selma, le ministre de la justice a pris hier position contre les autorités locales qui, a-t-il dit, ont violé la loi fédérale. La photo montre deux jeunes manifestants Noirs blessés à la suite d'une charge de la police de Selma et des 'State troopers'. (Lire nos informations à la page 18.) (Photo UPI)

L'URSS aura pavillon sur l'île Notre-Dame

OTTAWA. — L'URSS est devenue hier le trente-huitième pays à annoncer officiellement sa participation à l'exposition universelle qui aura lieu à Montréal en 1967. L'annonce en a été faite simultanément à Moscou, par le gouvernement soviétique, et à Ottawa, par l'ambassadeur soviétique au Canada, M. Ivan Shpedko, qu'accompagnait M. Mitchell Sharp, ministre canadien du commerce et de l'industrie.

Le pavillon soviétique à l'Expo 67 sera construit sur le côté Nord-est de l'île Notre-Dame, juste en face du pavillon des Etats-Unis sur l'île Sainte-Hélène. Les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène seront réunies l'une à l'autre à cet endroit par un des trois ponts qui donneront accès aux îles. Ce pont portera peut-être le nom de "pont Concordia".

Le pavillon soviétique sera construit sur un terrain de 230,178 pieds carrés, et un des côtés de l'édifice sera contigu au fleuve Saint-Laurent.

M. Shpedko a précisé que le pavillon soviétique occuperait

quelque 110,000 des 230,178 pieds carrés que l'Expo réserve à la Russie sur l'île Notre-Dame.

"Certes, a dit l'ambassadeur, nous comptons accorder beaucoup d'importance au sous-thème 'L'homme et l'espace' mais il serait prématuré d'en dévoiler la teneur, car d'ici 1967, il est fort probable que les recherches dans ce domaine soient sensiblement différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui."

M. Robert T. Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67 en a profité pour ajouter,

Voir page 10: L'URSS

Québec est heureux de la décision de Stelco

QUEBEC (DNC) — On peut s'attendre d'ici deux mois à l'annonce d'importantes décisions concernant l'établissement de la sidérurgie québécoise.

C'est ce qu'a déclaré hier, à l'Assemblée législative, le premier ministre en réponse à une question du député libéral de Nicolet.

M. Germain Hébert a demandé au premier ministre si la décision de la compagnie Dosco d'établir un second laminoir à Contrecoeur allait nuire au projet québécois d'établissement d'une sidérurgie.

On sait que Bécancour, où se situera vraisemblablement la sidérurgie, se trouve dans le comté de Nicolet.

M. Lesage s'est réjoui du projet de Dosco qui créera 450 nouveaux emplois. "Le geste de cette compagnie, a-t-il expliqué, ne doit pas être interprété comme une tentative de contrarier les projets de Sidbec. Une étude récente du marché des aciers

Voir page 10: Québec

Lesage sollicite l'appui de la FLQ sur le rapatriement

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le premier ministre tentera d'obtenir, samedi prochain, l'appui du conseil général de la Fédération libérale du Québec dans sa lutte en faveur de la formule de rapatriement de la constitution.

M. Jean Lesage a l'habitude de ne recourir à ce moyen extrême que dans de graves occasions. La dernière fois qu'il a fait appel au conseil général c'était pour obtenir un vote de confiance à la suite de sa prise de posi-

tion énergique lors de la clôture de la conférence fédérale-provinciale de mars dernier à Québec.

Le conseil général s'était également réuni pour trancher le fameux débat autour de la scission des ailes provinciales et fédérales du parti libéral.

Un communiqué remis hier à la tribune parlementaire de la presse se contente d'annoncer que le conseil général de la FLQ se réunira, le 13 mars, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel Reine Elisabeth "pour un caucus d'importance particulière".

D'autre part, nous avons appris qu'il y sera exclusivement question de la formule de rapatriement de la constitution.

On sait que depuis deux semaines, le premier ministre a multiplié les discours dans lesquels il tente de contrarier la marée montante de protestations contre cette formule.

On dit que même parmi les libéraux, et plus particulièrement les jeunes, nombreux sont ceux qui n'ont guère confiance en ce mode de rapa-

triement et d'amendement de la constitution.

M. Lesage tentera donc, samedi, de convaincre les quelque 300 membres du conseil général des avantages que le Québec peut retirer d'une telle formule et en obtenir un vote unanime de confiance.

Le premier ministre a absolument besoin de cet appui massif des cadres de son parti avant d'entreprendre la bataille, à l'Assemblée législative, autour de ce projet d'une extrême importance pour l'avenir constitutionnel du Canada et du Québec.

Il n'est pas sans savoir qu'à l'heure actuelle les opposants à la formule semblent beaucoup plus nombreux que ceux qui l'appuient.

Il est même question de manifestations monstres devant le parlement lorsqu'il sera l'Assemblée législative sera saisie du projet.

Le caucus de samedi en sera un d'urgence puisqu'il n'a été convoqué que depuis deux jours par le secrétaire général de la F.L.Q., M. Henri-A. Dutil.

Voir page 10: Constitution

Pearson: les provinces devraient stimuler la connaissance des deux langues

"La crise la plus grave"

- La commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme étudiera la situation particulière d'Ottawa, capitale fédérale.

- Le conseil municipal l'a admis non sans opposition.

- D'aucuns invoquent les droits de l'homme, d'autres l'efficacité, pour refuser une enquête qui risquerait de légaliser le bilinguisme dans une ville essentiellement anglaise, mais dont 40 pour cent de la population est canadienne-française parlant.

- Notre correspondant dans la capitale fédérale, Jean-Pierre Fournier, analyse la situation. On trouvera son article à la page 13 ainsi qu'un autre, traduit de l'anglais, extrait du quotidien ottawais THE CITIZEN. L'un et l'autre illustrent, pour des raisons différentes, la gravité de la crise dont parlent MM. Laurendeau et Dunton.

OTTAWA — Le premier ministre Pearson s'est fait hier soir le défenseur de l'utilisation du français dans le fonctionnaire fédéral, affirmant que les citoyens devraient pouvoir avoir accès aux services gouvernementaux dans leur propre langue.

Prenant la parole à un dîner de l'Institut professionnel du fonctionnaire canadien, le premier ministre a dit que les provinces, qui ont juridiction en matière d'éducation, devraient donner aux jeunes la possibilité et le temps d'apprendre deux langues.

Comme Canadien, a-t-il dit, j'espère que tout Canadien pourra, s'il le veut, apprendre les deux langues du pays, vu qu'il y a de larges secteurs du Canada où la connaissance des deux langues est indispensable.

Ce qui ne veut pas dire que tout fonctionnaire doit être bilingue, a précisé M. Pearson. Mais les services gouvernementaux doivent être accessibles dans la langue de la personne qui y a recours.

Le premier ministre a ajouté qu'il faut dès maintenant prévoir le jour où, finalement, n'importe quel fonctionnaire pourra communiquer dans sa propre langue avec au moins quelques uns de ses supérieurs, sans être toujours tenu d'utiliser la langue qu'il connaît moins. "Nous espérons, a-t-il dit, que finalement la plupart des haut fonctionnaires de tous les secteurs de

l'administration fédérale pourront vaquer aux affaires publiques, avec compétence et efficacité, dans les deux langues."

Cet objectif doit toutefois être atteint sans causer d'injustices à ceux qui sont venus à Ottawa pour donner le meilleur d'eux-mêmes au pays mais qui ne connaissent qu'une langue. Le présent gouvernement n'a pas l'intention de faire subir de telles injustices, et elles ne pourraient pas résulter des politiques de ce gouvernement.

Mais les Canadiens anglais doivent se rendre compte à quel point ils ont négligé le français.

Traitant d'autre part de l'organisation du fonctionnaire, le premier ministre a noté qu'on critique souvent l'absence d'une direction clairement définie dans le service public. Il a dit croire que les exigences d'une plus grande efficacité et celles de la négociation collective se renforceront les unes les autres. Toutefois, il a souligné qu'en insistant sur le besoin d'une direction plus responsable, il ne veut pas laisser entendre que le fonctionnaire fédéral doit abandonner ses traditions coopératives pour s'orienter vers une conception étroite des rapports d'employé à employeur qui mettrait l'accent sur les conflits d'intérêt.

"Mon expérience personnelle tant dans le fonctionnaire que dans les relations humaines m'a donné la conviction qu'on obtient plus de coopération lorsqu'on fonde les rapports sur un sentiment d'égalité et de respect mutuel", a conclu M. Pearson.

Depuis 9 jours, Rivard nargue la police

Les filets de la police n'ont pu encercler à ce jour le célèbre évadé de Bordeaux, qui a permis de visiter chez certains maires de l'île Jésus et chez les députés.

"Durant toute la semaine dernière, j'ai été à mon domicile de Chomedey et j'ignore si des mandats de perquisition ont été émis contre moi. S'il y en a eu d'émis, je n'ai fait aucune démarche pour les arrêter", a dit M. Lavoie.

Il a également affirmé qu'il avait pris des informations et qu'aucune perquisition n'a été faite à la prison de Chomedey, dans le but de retracer Rivard.

Des journaux ont prétendu, au début de la semaine, que la police avait fait plusieurs des-

centes pour retrouver Rivard, dont une à la prison de Chomedey.

75 policiers

M. Lavoie a dit que 75 policiers fédéraux et provinciaux s'étaient réunis dans l'île Jésus, en fin de semaine dernière, pour participer aux recherches, mais que leur rencontre s'était faite à l'hôtel de ville de Pont-Viau et non à celle de Chomedey.

M. Lavoie a dit que le chef de l'opposition, M. Johnson, était allé colporter des propos malicieux à son endroit auprès des membres de la tribune de la presse.

M. Johnson s'est à son tour levé sur une question de privi-

lège et il a dit qu'il n'était pas allé colporter à la tribune de la presse, mais qu'il s'était levé en Chambre pour poser des questions sur l'affaire Rivard et qu'il avait été entravé par le premier ministre, M. Lesage.

"Si des doutes ont plané sur qui ce soit, c'est à cause de l'obstination du gouvernement", a lancé le chef de l'opposition. Quant à Rivard, il court toujours.

L'inspecteur adjoint de la police provinciale, Jean Gagnon, a déclaré que, ni la PP, ni les autorités américaines n'ont obtenu hier de renseignements nouveaux pouvant indiquer où se trouve Rivard.

Les E.-U. se préparent à accentuer leur pression contre le Nord-Vietnam

WASHINGTON — L'administration Johnson se prépare à exercer de nouvelles pressions militaires sur le Nord-Vietnam dans le cadre de sa stratégie systématique d'"escalade" contrôlée.

Telle est du moins l'impression que l'on recueille dans les milieux compétents de la capitale fédérale, malgré le silence officiel qui entoure les discussions qui viennent de se dérouler au camp David entre le président des Etats-Unis et ses plus proches collaborateurs.

M. Johnson avait en effet pris mercredi la décision impromptue de présider une sorte de réunion très restreinte du Conseil national de sécurité, non pas cette fois à la Maison Blanche, mais dans le célèbre chalet de montagne où jadis les présidents Roosevelt et Eisenhower aimaient à méditer dans le silence des forêts du Maryland. De cette discussion qui s'est prolongée tard dans la soirée, on ne sait rien, sinon qu'elle a très certainement porté sur les divers aspects politiques et militaires de la crise vietnamienne.

Il est vraisemblable que cette réunion "état-major" a été principalement consacrée à une évaluation de la portée psychologique — l'aspect strictement militaire étant pour l'instant très réduit — des raids de représailles sur le Nord-Vietnam qui ont été déclenchés il y a maintenant un mois.

Or, rien ne permet de penser que jusqu'à présent, les bom-

bardements au nord du 17e parallèle aient modifié de façon quelconque l'attitude de Hanoi qui poursuit et intensifie son agression sur le théâtre opérationnel. La RDV n'a pas non plus fourni l'indication d'un changement d'attitude que les Etats-Unis attendent pour en-

visager un règlement négocié de la crise.

Attaques intensifiées

On prévoit en conséquence, dans les milieux qualifiés, que le président Johnson décidera prochainement l'action militaire des Etats-Unis sous diverses formes: 1) dans les airs: le déclenchement de nouveaux raids directs contre le Nord-Vietnam; 2) sur terre: une utilisation plus intensive des bombardiers à réaction, chercheront cette fois à augmenter le potentiel de destruction d'installations militaires qui n'ont guère souffert jus-

qu'à présent des offensives aériennes de l'"Air Force".

Pour qu'ils soient efficaces, ces raids devront viser des objectifs précis, non plus dans le secteur du 17e parallèle, mais beaucoup plus proches du complexe industriel autour de Hanoi et de Haiphong. Or, reconnaît-on à Washington, dépasser le 19e parallèle comporte des risques évidents d'un sérieux relâchement de la guerre par suite d'une intervention possible de la chasse ennemie.

2) Sur mer: on croit savoir que l'administration Johnson envisage de faire intervenir des petites unités d'interception de la 7e flotte pour endiguer le flot de ravitaillement qui, d'après le récent livre blanc américain, est acheminé vers le Sud-Vietnam à bord de cargos de faible tonnage et d'une véritable "flotte" de jonques.

3) Sur terre: les "marines" qui ont récemment débarqué à Danang pourraient se voir confier un rôle beaucoup plus important que celui de défendre cette seule base. Si les deux bataillons actuellement déployés sont insuffisants pour jeter un "cordon sanitaire" à travers le Centre-Vietnam, l'arrivée éventuelle d'importants renforts de fusiliers marins permettrait de "sceller" l'étroite bande de terrain qui, au sud du 17e parallèle, s'étire entre la mer et le Laos.

Les bouddhistes paraissent divisés sur le problème de la paix au Sud-Vietnam. Le bonze supérieur, Thich Quang Lien, créateur du "mouvement de lutte pour la sauvegarde de la paix et le bonheur du peuple", a été, en effet, désavoué par le second personnage de la

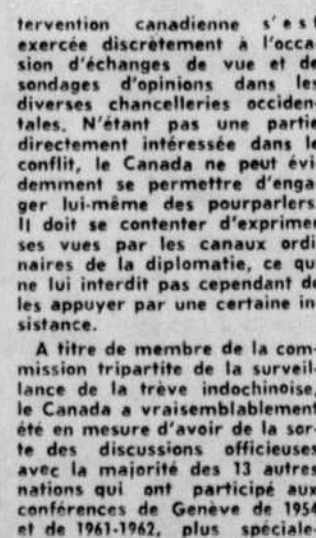
intervention canadienne s'est exercée discrètement à l'occasion d'échanges de vue et de sondages d'opinion dans les diverses chancelleries occidentales. N'étant pas une partie directement intéressée dans le conflit, le Canada ne peut évidemment se permettre d'engager lui-même des pourparlers. Il doit se contenter d'exprimer ses vues par les canaux ordinaires de la diplomatie, ce qui ne lui interdit pas cependant de les appuyer par une certaine insistance.

A titre de membre de la commission tripartite de la surveillance de la trêve indochinoise, le Canada a vraisemblablement été en mesure d'avoir de la sorte des discussions officieuses avec la majorité des 13 autres nations qui ont participé aux conférences de Genève de 1954 et de 1961-1962, plus spécialement avec les représentants de la partie occidentale mais aussi avec les représentants de la partie adverse.

A Varsovie, le Canada a été à même de faire connaître ses vues à la Chine de Pékin par l'intermédiaire des Américains. Ceux-ci, on le sait, ont des con-

réalisation de ce que d'autres pays, sauf le Canada, considèrent comme des conditions préalables à de véritables négociations.

Il n'en faut pas conclure, naturellement, que le Canada a pris l'initiative de pourparlers en vue d'un cessez-le-feu. L'in-



par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Le gouvernement canadien estime qu'il est indispensable que cessent les hostilités au Vietnam avant d'entamer toute négociation en vue de trouver une solution permanente au conflit. Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Paul Martin, a réitéré l'attitude du Canada en réponse aux questions de l'opposition hier à la Chambre des communes.

Il a confirmé, d'autre part, que les diplomates de son ministère sont présentement engagés dans des consultations avec plusieurs pays tendant à créer un climat favorable à un cessez-le-feu.

"Non seulement avons-nous communiqué avec les co-présidents de la conférence de Genève (la Grande-Bretagne et l'Union soviétique), a-t-il dit à la Chambre, mais nous avons même eu des discussions vici-

Voir page 10: Canada

Voir page 10: Vietnam

Un député conservateur qui est aussi médecin a suggéré que le régime fédéral de retraite encourage les pensionnés à continuer d'être actifs et de travailler après l'âge de 65 ans. Le docteur C.J.M. Wilmshurst (PC-Kamloops) a affirmé que cesser brusquement toute activité à l'âge de 65 ans peut créer de graves problèmes physiques et psychologiques. Il a soumis un amendement au projet gouvernemental, visant à hausser le plafond de \$900 de revenu annuel au-delà duquel une personne de 65 ans n'a pas droit aux rentes. L'amendement a été défait par 85 voix contre 62. Le ministre de la Santé, Mme LaMarsh, a fait valoir que personne n'est tenu de prendre sa retraite à 65 ans et qu'au contraire, on aura avantage à la prendre plus tardivement puisqu'alors le montant des rentes est haussé.

Le premier ministre Pearson a soutenu aux Communes que la province de Québec n'avait pas de droits de veto plus étendus que les autres provinces sur les questions d'amendements constitutionnels. Il a toutefois refusé de dire au chef de l'opposition si ce droit de veto s'appliquait également aux domaines relevant exclusivement de la juridiction fédérale.

SESSION Fédérale

Le ministère du Travail a fait savoir que la question de prolonger la période d'aide gouvernementale aux travaux d'hiver entrepris par les municipalités était à l'étude. En réponse à une question de M. Raymond Langlois (créditiste - Mégantic), M. MacEachen a indiqué que les demandes pour prolonger cette période viennent surtout de municipalités de l'Ouest du Canada où l'hiver a été plus rigoureux que d'habitude.

Les sénateurs conservateurs ont fait obstruction à l'adoption du Code fédéral du travail, dans sa forme actuelle. Le sénateur Jacques Flynn (PC, Québec) a soumis un amendement visant à exclure un grand nombre de travailleurs de l'application de la loi. Parmi les catégories visées par l'amendement, il y avait les travailleurs des silos, les cheminots, les camionneurs du transport interprovincial, les marins, les débardeurs et les équipages de l'aviation civile. Les sénateurs conservateurs ont voulu surtout à un aspect du Code du travail, qui interdit

de faire faire plus de huit heures de temps supplémentaire par semaine.

Le ministre fédéral des pêches a annoncé que la saison de chasse aux jeunes phoques devait prendre fin des hier alors que l'on s'attendait que le nombre maximum de 50,000 jeunes phoques serait déjà abattu. M. J.-Hégar Robichaud a en effet fait savoir que le gouvernement fédéral avait décidé de ne pas hausser ce maximum de 50,000 pour les jeunes phoques. Il n'y a pas de limite pour les phoques adultes. La décision a été prise afin de conserver la race.

Les députés d'opposition du Québec ont retardé l'adoption d'un projet de loi fusionnant la Fondation des universités canadiennes et la Conférence nationale des universités et collèges canadiens. Ils craignent que cette fusion n'ait pour but véritable de créer une agence au moyen de laquelle le gouvernement fédéral pourra verser des octrois à l'éducation dans le Québec.

Les deux organismes servent déjà d'intermédiaire entre Ottawa et les universités et collèges dans les neuf autres provinces.

Le comité sénatorial du transport a appris que six des dix hôtels du Canadian national ont fait des profits au cours de la dernière année. Ceux qui ont fait des profits : le Newfoundland, le St-John's, le Nova Scotia, le Charlottetown (vendu récemment à des intérêts privés), le Reine Elisabeth, le Macdonald et le Jasper Lodge. On connaît des déficits : le Port Gary, le Bessborough, l'hôtel Vancouver et le Château Laurier. Le déficit du Château Laurier a été moindre en 1964 qu'en 1963.

Le secrétaire d'Etat, M. Lamontagne, a déclaré aux Communes mercredi que le gouvernement n'avait donné à Radio-Canada aucune instruction relative à la diffusion des hymnes nationaux sur les ondes des postes de radio détenus par l'Etat. M. George Chatterton (PC-Esqui-malt-Saanich) avait révélé qu'un poste de Radio-Canada sur la côte ouest avait récemment commencé des émissions quotidiennes en jouant O Canada mais qu'il n'avait pas joué God Save the Queen.

Selon les syndicats, la loi du rail donne tout aux compagnies et rien aux employés

OTTAWA. — Neuf syndicats représentant 100,000 cheminots ont soumis un mémoire au cabinet fédéral hier, demandant au gouvernement

Choquette : adoptions le régime américain

OTTAWA. — Le député libéral de L'Annapolis a émis l'opinion hier que le Canada devrait adopter le système parlementaire américain. Prenant la parole devant les membres du Club Richelieu d'Eastview, M. Auguste Choquette a déclaré que notre régime parlementaire britannique a des écarts redoutables, et c'est ainsi qu'en voulant trop favoriser la démocratie, on a paralysé le fonctionnement du parlement.

M. Choquette croit que le Canada devrait, comme les Etats-Unis, séparer l'exécutif du législatif afin de remédier à la situation. « Il y a quatre partis dans l'opposition, dit-il, qui critiquent d'une façon laborieuse et prolongée tout projet de loi ou tout geste du gouvernement. Le parlement s'en trouve paralysé. » Selon le député, les procédures qui régissent le parlement sont souvent vétustes et archaïques, et il faudrait les modifier.

Revenant à sa suggestion, il a émis l'espoir que si les ministres étaient choisis et non élus, ils auraient beaucoup plus de temps à consacrer à l'administration du pays, « au lieu d'écouter des bavardages et répondre à des questions stupides ».

d'assurer la sécurité d'emploi aux employés des chemins de fer dans son projet de loi touchant le rail. Les syndicats soulignent que le projet de loi prévoit des octrois d'une valeur de \$80 millions pour les compagnies, mais rien pour les travailleurs et les collectivités locales qui subiront des pertes par suite de la nouvelle législation.

Le projet de loi (C-120) s'inspire du rapport de la commission d'enquête MacPherson, déposée en 1961. Il permettra aux compagnies de chemins de fer d'abandonner les lignes déficitaires, les libérera tant des octrois que des contrôles sur les tarifs, et leur ouvrira

la voie à la libre concurrence avec les autres moyens de transport. Les syndicats soutiennent que par suite de ces changements, beaucoup de cheminots perdront leur emploi et d'autres devront déménager à cause de l'abandon de lignes.

Le ministre des transports, M. Pickersgill, a déclaré aux représentants syndicaux que le gouvernement se demande si le coût de l'automatisation doit être payé par les compa-

gnies ou par l'économie générale. Il a affirmé que les problèmes dans le rail ne sont qu'un aspect des problèmes que cause l'automatisation.

Le ministre du travail, M. MacEachen, a déclaré pour sa part qu'il songe à proposer un amendement à la loi fédérale des relations industrielles en vue de permettre la réouverture des négociations collectives pendant la durée d'un contrat, sur les problèmes d'automatisation.

LE VIN DES GRANDES OCCASIONS

Chateau Moncontour

VOUVRAY BLANC MOUSSEUX (590)
BLANC PÉTILLANT DEMI SEC (544-B)

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

Office général des Grandes Marques, limitée



Pour accompagner du poisson froid, ou une salade rien ne vaut l'huile d'olive PUGET c'est un pur jus de fruit

Agent général pour le Canada : J. Alfred Guimet Inc., Montréal

CARRIÈRES et PROFESSIONS

AUX DIRECTEURS DES ÉTUDES

Professeur (féminin) possédant formation académique et commerciale demande poste sérieux pour septembre 1965. Expérience spécialisée de 27 ans dans les matières commerciales. Peut enseigner sténographie Gregg ou LaSalle. Excellentes références fournies.

Ecrire à : Case 1203, Le Devoir

ARCHITECTE DESSINATEUR

Nous demandons un dessinateur qualifié pour un emploi permanent à nos bureaux de Montréal.

Les candidats doivent être diplômés architectes et posséder de très bonnes références scolaires. Ils doivent avoir acquis de l'expérience dans un bureau canadien et être qualifiés dans la présentation de dessins techniques et personnels. De préférence âgés de 28 à 37 ans. Cependant les jeunes diplômés de 1965 seront considérés. Le bilinguisme est un avantage mais non obligatoire. Salaire selon qualités et expérience.

Ecrire en mentionnant curriculum vitae et salaire désiré, à :

ARCHITECTE EXECUTIF

JOHN B. & JOHN C.

PARKIN ARCHITECTS

1 Place Ville-Marie Montréal 2, Canada.

INGENIEUR-REPRESENTANT

Compagnie spécialisée dans la fabrication de matériaux de construction désire s'assurer les services d'un ingénieur bilingue, gradué d'Université pour fournir des informations et conseils techniques aux architectes et ingénieurs-conseils. Travail à Montréal après une période d'entraînement. Salaire intéressant. Automobile fournie.

Ecrire à : Case 1171, Le Devoir

POSTE D'AVENIR

IMPORTANTE COMPAGNIE DE CONSTRUCTION

recherche

* Un ingénieur génie civil (barrages - tunnels) 30 - 35 ans.

* Un ingénieur "bâtiments", 35 ans environ, pour prendre charge division Expo.

Candidats doivent être bilingues — bonne santé — goût de réussir — indiquer références et salaire souhaité.

S.V.P. répondre à : CASE 1205, LE DEVOIR

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

(par méthode audio-visuelle)

jusqu'à \$10,500 par année

selon la formation académique et l'expérience

ECOLE DE LANGUES

GOVERNEMENT DU CANADA

OTTAWA

Les postulants doivent posséder un diplôme universitaire sanctionnant un cours reconnu en Pédagogie ou en Arts et deux années d'expérience dans l'enseignement du français comme langue seconde au niveau secondaire.

Les professeurs qui sont sous obligations dans le moment sont priés de faire une demande immédiatement en vue d'un emploi l'automne prochain.

S'inscrire SANS TARDER à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4 et rappeler le numéro de concours 64-108-1, utiliser les formules qu'on trouve dans les bureaux de poste, aux bureaux du Service national de placement ou de la Commission du service civil.

CHANCE UNIQUE

GERANT DE SUCCURSALE

Financement de matériaux

Voici une occasion rare pour un homme compétent et agressif âgé d'environ 27 à 35 ans, muni d'une expérience solide, orienté vers la vente dans le domaine du financement des ventes ou du crédit au consommateur.

L'homme désiré devra être parfaitement bilingue et se trouve probablement déjà à l'emploi d'une compagnie du même genre à titre de gérant ou assistant-gérant. Il cherche ardemment à augmenter ses responsabilités au sein d'une compagnie avide de croissance.

Nous offrons un très bon salaire, d'excellentes chances d'avancement, les avantages usuels aux employés, l'auto et les dépenses.

Toute demande de renseignements sera tenue strictement confidentielle.

Pour rendez-vous, veuillez appeler

M. Jean Bourbonnière — 731-3261



INTERPROVINCIAL BUILDING CREDITS, LTD.
Membre du groupe de Compagnies Traders

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY ARCHITECTES

3480 C. de la Côte des Neiges

Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie

Montréal - 866-9854

DUPUIS & MATHIEU ARCHITECTES

Montréal 34 — 526-1654

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI ARCHITECTES

1255, boulevard Laird

Ville Mont-Royal

Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD ARCHITECTE

59 ouest, rue St-Jacques

Montréal 1 — 844-1775

SARRA - BOURNET & AUDET ARCHITECTES

159, rue Principale

HULL, P.Q. — 777-4994

110, rue York,

OTTAWA, Ont. — 232-5931

PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE

GRANBY — 372-5888

Montréal — 276-6013

DECORATEUR

LAURENT LAMY DECORATEUR-ENSEMBLIER

788, Wilder

Montréal 8 737-1955

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

— Établi en 1880 — C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLÉUR & CIE

Comptables agréés

159 o., rue Craig. 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

Comptables agréés

3785 ouest, Jean-Talon

RE. 1-7601

Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE

Comptables agréés

R. Audet, B.A., L.S.C. Com., C.A.

G. Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.

7073 St-Denis, Montréal 10

272-8751

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Nineteen Eighty Sherbrooke West

Building

WE. 7-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Camille Benoit, C.A.

Claude Denis, C.A.

Jean Claude Gagnon, C.A.

Yves Després, C.A.

50 Place Crémazie, Suite 419

381-5621

PAUL E. BONNIER & CIE

Comptables agréés

132 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés

R. V. Barnett, C.A., J. B. Glick, C.A.

H. E. Bell, C.A., A. W. Gilmour, C.A.

A.M. Camirand, C.A., G.P. Keating, C.A.

H. M. Caron, C.A., K. MacKenzie, C.A.

J.J. Carrière, C.A., J. Morrison, C.A.

D. J. Finley, C.A., D. C. Scott, C.A.

Associés-résidents

500 ouest, rue St-Jacques,

Montréal,

Québec, Toronto, Hamilton, Kitchener,

London, Windsor, Winnipeg, Regina,

Calgary, Edmonton, Vancouver.

COURTOIS, FREDTTE, CHARETTE & CIE

Comptables agréés

R. Courtois, C.A., F. Fredette, C.A.

G. Charette, C.A., P. Poupart, C.A.

M. Lajeunesse, C.A., L. Robitaille, C.A.

H. M. Caron, C.A., G. Vary, C.A.

J.-C. Racette, C.A., L. Bellefleur, C.A.

G. Fausse, C.A., H. Mercier, C.A.

507 Place d'Armes

Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE

Comptables agréés

310 o., boul. Henri-Bourassa

331-1210

50 Place Crémazie, Suite 1010

DENIS, DESMARIS, HOULE & CIE

Comptables agréés

J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.

Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.

Olivier Desmaris, B.A., L.S.C., C.A.

Gérard Desmaris, C.A.

Duncan Mooney, C.A.

57 ouest, Saint-Jacques

VI. 5-5208

DESCHAMPS & GROTHE

Comptables agréés

J.-Arthur Deschamps, C.A.

René P. Grothe, C.A.

1411 Crescent, Montréal 25

VI. 5-3248

GALARNEAU, DESMARIS, CARON & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Aime Galarneau, L.S.C., C.A.

Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.

Gilles Caron, C.A.

237 ouest, boul. Saint-Joseph

Tél.: 274-2534 Montréal 8

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU, PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Roger Gauvin, C.A.

J.-Omer Ducharme, C.A.

Jean-Paul Rouleau, C.A.

Georges Prenovost, C.A.

Bernard Dumais, C.A.

Louis P. Brault, C.A.

Pierre Lalonde, C.A.

561 est, boulevard Crémazie

Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

1015 Côte Beaver Hall

866-8563

GERARD LABELLE

Comptable agréé

3414, avenue du Parc

Suite 309 VI 9-1281

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

Comptables agréés

Bernard F. Lachance, C.A.

Pierre Y. Brousseau, C.A.

R. Allard, C.A., J. C. R. R.

Roger Morin, C.A.

Georges Gagnon, C.A.

6902 Côte des Neiges

RE. 1-3371

LAFOUR, BÉDARD & BERTRAND

Comptables agréés

Gaston Bédard, C.A.

Réal Bertrand, C.A.

Lafrance annonce une réorganisation profonde du ministère de la famille et du bien-être

QUEBEC (DNC) — Le ministère de la famille et du bien-être social fait peau neuve. Au cours d'une conférence de presse qui réunissait, hier, une centaine de personnes représentant divers organismes d'assistance sociale, le ministre Emile Lafrance, entouré de ses principaux fonctionnaires, a annoncé la mise en oeuvre de très importantes recommandations de la Commission Boucher.

Il s'agit d'abord d'une restructuration du ministère lui-même, la création de comités interministériels, et de l'établissement d'un nouveau programme de subventions.

Le ministère comptera désormais quatre directions générales: 1—Assistance sociale à domicile; 2—Bien-être de l'enfance et protection de la jeunesse; 3—Services aux personnes âgées; 4—Administration.

De plus, il y aura trois comités interministériels: 1—Rééducation des handicapés; 2—Enfance exceptionnelle; 3—Personnes âgées et adultes nécessitant des soins et des services.

LES QUATRE DIRECTIONS

La direction générale de l'assistance sociale à domicile a pour objectif la promotion des intérêts de la famille en cette matière et l'augmentation des efforts de prévention et de réadaptation.

Cette nouvelle structure va aider le ministère à être non pas un administrateur de mesures purement palliatives, mais un organisme capable de ramener à une vie normale les individus et les familles qui ont continuellement besoin d'assistance, afin qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes. Le ministère sera davantage en mesure de trouver les moyens de prévenir des situations qui nécessitent d'habitude des secours financiers. Ce genre d'action requiert une coordination très suivie avec les autres ministères et les agents de la vie économique.

Jusqu'à maintenant les responsabilités administratives en matière d'assistance à domicile étaient partagées entre les services d'assistance sociale et les services de la Commission des allocations sociales. La nouvelle structure va permettre une efficacité supérieure et une meilleure coordination, choses auparavant difficiles à cause du partage des responsabilités entre les différentes unités administratives.

La direction générale du bien-être de l'enfance et de la protection de la jeunesse a été créée dans le but de grouper sous une même autorité tous les services qui s'intéressent au bien-être de l'enfance et à la protection de la jeunesse.

Parmi les principaux avantages qu'offre la création de cette nouvelle direction générale, on peut citer les suivants:

Assurer une meilleure coordination entre les services et formuler une analyse plus rationnelle des besoins et des ressources.

Permettre l'établissement d'une politique cohérente en matière de protection de la jeunesse et de bien-être de l'enfance.

La direction générale des services aux personnes âgées aura pour responsabilités l'étude des problèmes et des besoins des personnes âgées du Québec, ainsi que la recherche des solutions, la coordination des initiatives des groupes intéressés au bien-être des vieillards, la mise en oeuvre, avec la collaboration de corporations locales à buts non lucratifs, d'un programme de construction de petits logements et de centres d'hébergement et de soins à coût modique qui tiennent compte de la variété des besoins de cet important groupe de la population, l'adjudication de l'assistance sociale aux adultes et aux vieillards nécessitant des services, la formulation de normes générales d'administration des institutions et des établissements de bien-être et la surveillance de leur application; Enfin, la délivrance des permis d'opération aux institutions d'assistance publique et aux moyens d'hébergement.

LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS

Le comité interministériel pour la rééducation des handicapés aura pour tâche d'étudier et d'analyser de façon continue les aspects des problèmes de réadaptation des personnes handicapées qui relèvent des ministères de la santé, de l'éducation, du travail et de la famille, de conseiller les autorités gouvernementales sur les responsabilités respectives qui sont les leurs en cette matière, de coordonner les plans, les programmes et les ressources de ces mêmes ministères. Il sera formé des docteurs Dominique Bédard et Sarto Sirois, de la santé; de M. Hector Joyal, de l'éducation; de Mlle Yvette Morency, du travail; de MM. Edgar Guay et Gérard Nepveu, de la famille.

Le comité interministériel de l'enfance exceptionnelle, créé à la recommandation du rapport Parent, est composé du docteur Denis Lazure, de la santé; de M. Clément Thibert, de l'éducation; du docteur Claude Mailhot et M. Michel Savard, pour le ministère de la famille et du bien-être social. Il devra coordonner les plans, les programmes et les ressources de ces ministères en vue de régler les problèmes de l'enfance exceptionnelle.

Le comité interministériel sur les personnes âgées et les adultes nécessitant des soins et des services est composé des docteurs Dominique Bédard et Antonio Bossinotte, de la santé; de M. Gérard Nepveu, de la famille. Le ministère de l'éducation désignera incessamment son représentant.

NOUVEAU PROGRAMME DE SUBVENTIONS

M. Lafrance a expliqué que le gouvernement, à la suite de recommandations faites par un comité groupant les représentants des agences sociales et les représentants de son ministère, et s'inspirant des recommandations du comité d'étude sur l'assistance publique (rapport Boucher), a mis au point un nouveau régime de subventions, afin que le ministère qu'il dirige puisse poursuivre une politique plus dynamique à l'égard du placement d'enfants.

Cette politique a pour but de maintenir l'enfant autant que possible dans son foyer ou de le ramener le plus rapidement possible dans une famille restaurée.

Le ministère de la famille et du bien-être social compte mettre l'accent sur un programme plus élaboré de réadaptation effectuée par les agences sociales. Un tel effort vise à développer des actions préventives comme l'organisation de services destinés à empêcher la dissociation familiale, à consolider la famille québécoise et à réduire sensiblement le nombre des assistés, en abrégant aussi, de façon marquée, la période d'aide financière.

La mise en application de ces nouvelles mesures ne pourrait se faire sans le recrutement d'un personnel hautement spécialisé dans ce genre de travail. Le nouveau régime de subventions fournira donc aux agences sociales la possibilité de s'assurer les services d'un personnel spécialisé dans le secteur de la prévention, de la rééducation, du placement des enfants et de l'adoption.

Dans le secteur de la famille, ces subventions permettront aux agences de développer les services de "casework" qu'elles offrent aux familles et de mettre en place des projets de reclassement des assistés sociaux.

Les agences sociales seront prochainement invitées à présenter des projets spécifiques, lesquels seront jugés acceptables dans la mesure où ils permettront le développement de services de prévention et de rééducation individuelle et familiale. Ces projets devront obtenir la recommandation d'un comité conjoint du ministère et des corps intermédiaires. Fait important à noter, cette subvention sera versée aux agences sociales que si le projet est réalisé par ces mêmes agences, suivant les énoncés du projet. Les subventions prévues au nouveau programme ne seront attribuées que pour des projets qui ne sont pas inclus dans les programmes actuels de subvention.

Le nouveau programme de subventions a cours immédiate-

ment.

M. Robert A. Boyd est nommé directeur général de l'Hydro

La Commission hydro-électrique de Québec vient d'annoncer la nomination de M. Robert A. Boyd, ingénieur, au poste nouvellement créé de directeur général de l'Hydro-Québec.

Cette nomination, annoncée hier par le président Jean-Claude Lessard, fait partie de la réorganisation de la haute administration de l'organisme et entrera en vigueur le 15 mars prochain. L'Hydro-Québec à l'échelle provinciale se divise maintenant en huit régions administratives, chacune ayant son chef-lieu, et quatre zones de production et transport selon la distribution des centrales d'énergie et des réseaux de transport.

Membre de plusieurs associations professionnelles et

techniques, M. Boyd s'intéresse vivement aux arts. Ayant commencé ses études à Sherbrooke, sa ville natale, il a obtenu son diplôme en sciences appliquées de l'École Polytechnique, à Montréal, avec spécia-

Nommé ingénieur en chef adjoint de la Division métropolitaine de l'exploitation en 1958, il fut promu ingénieur de cette division en 1962.

Au mois de mai 1963, la Commission le nomma directeur général (Distribution et Ventes), poste qu'il occupait encore au moment de sa nomination au poste de directeur général de l'Hydro-Québec.

Le président de l'Hydro-Québec a également annoncé la nomination de M. Léo Roy, du poste d'assistant exécutif du président (maintenant aboli) à celui de directeur général (Distribution et Ventes). M. Roy, qui est à l'Hydro-Québec depuis nombre d'années, était administrateur délégué à la Compagnie d'électricité Shawinigan depuis la nationalisation.



lisation en mécanique et électricité.

M. Boyd a eu une brillante carrière qui l'a bien préparé pour son poste actuel. Transféré à la Section des sous-stations, division métropolitaine de l'exploitation en 1946, il était nommé, en 1947, contrôleur des opérations.

En 1948, il devint assistant de l'ingénieur surintendant de la Section des sous-stations, puis ingénieur surintendant adjoint quelques mois plus tard et enfin, ingénieur surintendant.



Le recteur de l'université de Montréal, Mgr Irénée Lussier, remet à M. Marcel Rioux les insignes que lui vaut son nouveau titre de professeur titulaire dans cette institution, en présence du secrétaire général de l'université, M. Léon Lortie.

LE SOCIOLOGUE RIOUX EXPLORÉ DE NOUVELLES AVENUES MARXISTES

Demain, la société verra-t-elle plus de grèves de "jeunes" que de grèves de "prolétaires"...?

par Réal PELLETIER

"Jeunes de tous les pays, unissez-vous!"

Entendons-nous un jour les marxistes militants substituer cette expression au mot célèbre de leur maître: "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!"

Les praticiens de l'an 2000 auront peut-être à se pencher sur les motivations profondes qui susciteraient un tel cri de ralliement. Pour l'instant, c'est un artisan de la sociologie spéculative, Marcel Rioux, de l'université de Montréal, qui croit que le mode conflictuel prédominant, dans la société de demain n'émènera plus d'abord des inégalités économiques, mais plutôt des différences d'âges.

Autrement dit, dans la société "post-industrielle", les conflits sociaux ne seront plus essentiellement une lutte entre "prolétaires" et "bourgeois", mais plutôt une lutte entre les "jeunes" et les "adultes", les "croulants".

M. Rioux, qui est familier avec l'approche marxiste de même qu'avec l'approche "fonctionnelle" américaine de l'étude de l'organisation des sociétés, a fait part de ces hypothèses hier dans sa leçon inaugurale à titre de professeur titulaire de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal.

Le stade évolué de cette société post-industrielle ne serait plus seulement une "société sans classe", mais également une "société de société sans âge", devait-il avancer dans une entrevue qui faisait suite à sa conférence.

En bonne dialectique, cette "société sans âge" résulterait du conflit entre les générations,

les jeunes acceptant des responsabilités à un âge de plus en plus jeune, et les adultes étant conduits, sous la pression des jeunes, à abandonner de plus en plus leurs caractéristiques de stabilité et de rigidité pour revenir à l'adolescence.

A quelles observations tiennent les hypothèses de M. Rioux?

Au fait d'abord que dans les sociétés où se dessine le caractère post-industriel, on observe que les antagonismes sont de moins en moins à caractère économique et de plus en plus à caractère culturel et intellectuel.

Or, dans l'importance toujours plus grande de la dimension socio-culturelle, par rapport à la dimension économique, l'apparition et l'accroissement rapide d'une "sous-culture" adolescente, aux États-Unis, au Canada, en Europe constitue un phénomène important, une force de pression toujours plus grande sur le milieu adulte.

Aux États-Unis par exemple, le pouvoir d'achat "adolescent" est évalué à \$20 milliards. L'entrepreneur a donc intérêt à alimenter cette "sous-culture", à l'image de l'adolescent, exerce une pression de plus en plus forte sur la culture, qui, elle, est à l'image de l'adulte.

"nous-jeunes" qui tend à éclipser le "nous-pauvres" ou le "nous-riches", le "nous-Montréal" ou le "nous-Saint-Louis", ou même le "nous-étudiants".

Cette caractéristique de la jeunesse québécoise, selon M. Rioux, confirme que le Québec en son entier pourrait atteindre plus rapidement que d'autres au stade de "société post-industrielle". Son "retard historique, malgré son haut développement industriel", dit-il, renferme une force de projection vers l'avenir dont ne disposent pas les sociétés industrielles les plus évoluées.

La FTQ engage les syndiqués à donner aux oeuvres et réclame la sécurité sociale pour tous

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, qui est co-président de la section des employés de la présente campagne de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, invite les syndiqués à donner généreusement, "à la limite de leurs moyens", dit-il. Cependant, le porte-parole de la FTQ a tenu à souligner que si les travailleurs doivent se montrer généreux à cette occasion, ils ne peuvent pas pour autant le faire dans le même esprit que leurs employeurs. Ceux-ci, dit-il, encouragent souvent la charité privée dans le but avoué de faire échec à l'expansion de la sécurité sociale; nous, nous favorisons le passage de la charité individuelle à la charité institutionnalisée en vue de déboucher plus rapidement sur un régime complet de sécurité sociale.

Sans nier qu'il y aura toujours place pour la charité, M. Laberge estime qu'elle doit servir de complément, plutôt que de substitut, à la justice sociale. Et, selon lui, une société civilisée moderne ne satisfait pas aux strictes exigences de la justice sans un salaire minimum décent, sans un régime complet d'assurance-santé, sans l'accessibilité parfaite à l'enseignement, etc.

Le président de la FTQ ne partage pas les vues sectaires de ceux qui croient qu'on retarde les progrès de la sécu-

rité sociale en encourageant les oeuvres de charité. D'abord, dit-il, nous trouvons inadmissible de laisser des gens dans la misère sous prétexte de préférences idéologiques. Et puis, d'après lui, en raison des besoins immenses à satisfaire, la charité tend à s'institutionnaliser, à recueillir les dons à la façon d'impôts (cotisation des entreprises, perception à la source chez les employés), ce qui devrait nous amener inévitablement vers une expansion de la sécurité sociale.

21 p.c. sont acquis

La campagne de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises a dépassé hier le demi-million de dollars. Au dernier rapport parvenu du secrétariat, tard hier soir, le total des souscriptions reçues atteignait \$538,652, soit 21 pour cent de l'objectif total de \$2,565,000.

ASSOCIÉ DEMANDE

pour journal bi-mensuel de la province de Québec

Ecrire à:

Publications S.R.P.,
7759, rue St-Denis
Montréal 10, Qué.

JE NE DONNAIS PAS MON PLEIN RENDEMENT...!

J'avais 40 ans. Je réussissais. J'étais heureux.

Plusieurs me disaient que j'avais assez de talent pour faire plus et mieux.

Mais quelque chose m'empêchait de donner ma pleine mesure. C'était la peur de l'opinion des autres.

J'ai alors eu la chance de prendre le cours de l'Institut de Personnalité.

J'y ai découvert des défauts cachés que j'ai corrigés et des qualités inconnues que j'ai développées.

Ces cours fut l'un des meilleurs placements de ma vie.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans

cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison.

C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 7,000 gradués enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée à en juger vous-même la méthode et les résultats?

Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite, vendredi le 12 ou lundi le 15 mars, à 8 heures p.m., au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur).

Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit PEP, signalez 842-8186.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
Québec 872-7186
St-Hilaire 467-5636

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIÈRES
(ho-do)
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Les fins gourmets préfèrent
LE COGNAC DELAMAIN
UN GRAND PRODUIT DE FRANCE
Delamain Cinq Étoiles (131-C)
Delamain Grande Fine (131-E)
Office général des Grandes Marques, limitée

Café-Thé Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DESJ.
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJ. L^{re} MONTREAL

pour une cuisine ITALIENNE DINER AU
Les 4 Saisons
RESTAURANT
LE MARTINIQUE MOTOR INN
1005 GUY — AU SUD DE DORCHESTER
MONTREAL 101 — 868-4411
HÔTEL STATIONNEMENT CONTIGU



VIENT DE PARAÎTRE

J'AI CHOISI DE ME BATTRE

PETITE HISTOIRE TRÈS PERSONNELLE DU SÉPARATISME QUÉBÉCOIS...
DE MAURICE DUPLESSIS À CLAUDE WAGNER

Distribué par : Les Distributions Sélect, 590, Pie IX, Montréal. Téléphone : 527-1203

Au Club du livre du Québec

par **Marcel Chaput**

EN VENTE PARTOUT A \$1.00

EDITORIAL

LA FORMULE DE RAPATRIEMENT

Le plaidoyer de M. Lesage

Dans l'examen des récentes déclarations de M. Lesage sur la formule d'amendement à la constitution, celles qu'il a prononcées au Club de Réforme et à la Législature la semaine dernière, puis à la télévision, et devant la Chambre de commerce de Québec avant-hier, il faut tenir compte de l'avertissement qu'il donnait mercredi : qu'il n'avait pas voulu réfuter toutes les objections exprimées et qu'il aurait l'occasion de le faire lors du débat en chambre.

Il a ajouté cependant qu'il pensait avoir apporté "des réponses claires et précises à la plupart des critiques qui ont pu être formulées dans divers milieux". Or le premier ministre a repris des arguments déjà invoqués au moment de l'accord entre les représentants d'Ottawa et des dix gouvernements provinciaux, il a précisé sa pensée sur certains points, mais il n'a pas dissipé les plus graves inquiétudes que soulève cette formule Fulton-Favreau.

M. Lesage rappelle que la règle qui régit actuellement les changements fondamentaux à la constitution est celle de l'unanimité, mais que le gouvernement central joue un rôle prépondérant et peut même décider de façon unilatérale quelques modifications non fondamentales. La méthode proposée restreint cette latitude d'Ottawa, cela est indiscutable, non seulement par la limitation de l'article 91-1 adopté en 1949, mais aussi parce que le texte constitutionnel stipulerait le concours nécessaire des provinces, soit à l'unanimité ou soit à la majorité des deux tiers, pour toutes les clauses qui les concernent.

Quand il affirme que ce sont les provinces qui ont le plus à gagner de la définition constitutionnelle d'une procédure d'amendement, le premier ministre a raison. Mais peut-il conclure de là que c'est un gain pour le Québec et pour le pouvoir de négociation de notre province ?

C'est la règle de l'unanimité, dit M. Lesage, qui assure au Québec un droit de veto, un pouvoir de négociation grâce auquel notre province pourra obtenir un statut particulier. Or si la formule de rapatriement institutionnalise ce droit, elle en réduit aussi la portée. Dans le moment, la règle de l'unanimité couvre un champ très étendu. Sous la méthode proposée, le champ de l'unanimité sera plus réduit, et donc le droit de veto du Québec sera du même coup par rapport à la situation actuelle.

Le droit de veto collectif des provinces est vraisemblablement augmenté parce que les pouvoirs d'Ottawa sont limités et précisés, mais cela vaut surtout pour les provinces anglaises, car il faut le refus de quatre provinces pour bloquer un projet d'amendement selon la règle des deux tiers. Le Québec seul ne le pourrait pas et son droit de veto serait réduit d'autant.

La règle de l'unanimité semble devoir s'appliquer de façon très restrictive, puisque le Livre blanc que le gouvernement fédéral vient de publier à ce sujet,

précise que cette exigence ne vaudrait que pour six dispositions de la constitution. Si tel est vraiment le cas, c'est fort inquiétant.

Le droit de veto du Québec risque d'être affaibli d'une autre manière, par la clause de la délégation des pouvoirs. M. Lesage a bien précisé que ce n'est pas de là que peut venir le statut particulier; on sait en effet que les modalités fixées ne peuvent être utiles au Québec et que ces délégations sont révoquables et ne sont pas de vrais amendements.

Tout de même ce pouvoir s'applique à quatre catégories de sujets énumérés à l'article 92, la charte principale des droits provinciaux, et notamment quant à la propriété et aux droits civils, aux ouvrages et entreprises d'une nature locale, et à toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province. Si Québec recourait à son droit de veto pour refuser un amendement sur ces questions, le pouvoir de négociation serait illusoire car les autres provinces pourraient néanmoins déléguer ces pouvoirs à Ottawa.

"Ce n'est pas pour rien, affirme M. Lesage, que le gouvernement du Québec a choisi la procédure la plus sûre, celle du droit de veto et de l'unanimité". On doit plutôt s'inquiéter de voir le droit de veto du Québec aussi restreint, alors que le droit de veto collectif des provinces anglaises est accentué de diverses façons, grâce aux amendements par la majorité et aussi par la délégation des pouvoirs, en plus de leur part dans le domaine de l'unanimité.

La formule d'amendement ne change rien à l'imprécision actuelle des juridictions fiscales qui a permis l'offensive centralisatrice que l'on sait. Si les autres provinces délèguent certaines de leurs juridictions au gouvernement central et qu'en même temps Ottawa refuse d'accorder pour ces fins des compensations financières ou fiscales au Québec, que devient le droit de veto et le pouvoir de négociation sur ces domaines ?

Cela n'est pas un danger imaginaire. M. Diefenbaker s'oppose dans le moment à la ratification de l'accord permettant aux provinces de se retirer des programmes conjoints. N'oublions pas que si cet accord est ratifié par le Parlement canadien, il pourra être rescindé par un parlement ultérieur. La formule Fulton-Favreau ne corrigerait pas cette situation précaire.

Des spécialistes en droit constitutionnel estiment que les amendements seront plus difficiles après le changement proposé. Cette rigidité présenterait moins d'inconvénients si nous avions une constitution renouée, si on procédait en même temps aux améliorations que le Québec souhaite en vue de faire reconnaître son caractère distinctif. Mais pourquoi risquer de réduire le pouvoir de négociation dont dispose présentement notre province, alors que nous devons bientôt réclamer des modifications importantes ? Ce n'est pas un retard de deux ou trois ans qui serait catastrophique pour le rapatriement.

Paul SAURIOL

La visite du cardinal Roy à la Législature

Les autorités provinciales ont voulu marquer avec éclat l'élévation récente de l'archevêque de Québec au cardinalat. Mercredi matin, le cardinal Roy était l'invité de la province lors d'une réception tenue à la Législature.

A cette occasion, le premier ministre, M. Lesage, et le nouveau cardinal ont tous deux abordé le délicat problème des rapports entre l'Eglise et la société civile. M. Lesage y est allé, comme de coutume, avec une certaine emphase; ses propos reflétaient une inspiration noble, mais certaines formules étaient trop lyriques.

Quant au cardinal Roy, simple et sans prétention, comme toujours, il a rappelé quelques notions fondamentales sur le rôle de la religion dans la société humaine. Nous n'avons pas en main le texte intégral du cardinal, mais nous ne croyons pas nous méprendre en notant qu'il a surtout voulu souligner l'apport positif et créateur que la religion fournit à la vie humaine tout court.

Certains sont disposés à tolérer la religion à condition que celle-ci reste confinée à la vie strictement privée, qu'elle demeure présente dans la société à la manière d'un folklore inoffensif. Ils voudraient que l'Etat — sous prétexte d'objectivité — ignore à toutes fins pratiques l'existence de la religion sauf pour contenir celle-ci dans les bornes étroites qu'ils voudraient lui imposer.

Le cardinal Roy s'est élevé avec sérénité, mais aussi avec fermeté, contre cette conception qui priverait la vie temporelle elle-même de l'un de ses soutiens les plus indispensables. Traitant en particulier de l'éducation, le primate de l'Eglise canadienne reconnaît volontiers que le rôle matériel de l'Eglise ne peut être le même qu'autrefois. Mais il souhaite, avec la presque totalité des citoyens de cette province, que la pré-

Propos de basse-cour et hors-d'oeuvre dans les Parlements

Les deux dernières semaines ont été marquées, aux Communes et à la Législature du Québec, par une succession inquiétante de digressions qui auraient plus leur place dans un fond de cour ou un fumoir que dans l'assemblée publique des élus du peuple.

A Ottawa, les abus de toutes sortes se multiplient. Les conservateurs ont bénéficié, de toute évidence, depuis quelque temps, de graves indiscretions commises par des fonctionnaires actuels ou anciens: cela leur a permis à maintes reprises de mettre les libéraux en mauvaise posture, mais le résultat net de l'opération se solde par une dangereuse dégradation du travail parlementaire. Chaque fois qu'un événement insolite se produit, ces messieurs du Parlement se croient tenus d'exiger du gouvernement ministériel un débat plus ou moins prolongé. Voulant ren-

BLOCS NOTES

dre aux adversaires la monnaie de leur pièce, les libéraux ont commencé, eux aussi, à déterrer les morts. M. Favreau lui-même — dont on comprend, par ailleurs, l'exaspération — s'est laissé glisser l'autre jour dans ce genre de tactique. M. Fisher a dû demander publiquement si certaines questions de députés libéraux, qui semblaient avoir pour but de jeter le discrédit sur des personnages conservateurs, n'auraient pas été préparées avec une certaine connivence du pouvoir exécutif. Ces brassages de boue n'ont rien réglé jusqu'à maintenant. Ils causent un tort énorme au Parlement et à la vie publique.

A Québec, MM. Johnson, Gosselin et Lesage ont donné, mardi, un triste spectacle. Il suffit de lire de temps à autre — on ne peut les suivre au jour le jour, car ils continuent d'arriver avec trop de retard — les comptes rendus des débats de la Législature, pour constater que nos parlementaires n'ont pas encore réussi à se départir d'une certaine familiarité qui, sans être toujours mauvaise en soi, est nettement déplacée dans un parlement. Les allusions partiales demeurent très fréquentes, d'un côté comme de l'autre de la Chambre. Les histoires personnelles reviennent trop souvent à la surface. Les "excursions" sont nombreuses. Ces petits abus, vus de près, paraissent sans doute inoffensifs. Vus de loin, ils discréditent l'institution parlementaire. Ils sont probablement à l'origine de certaines altérations nettement pénibles comme celle qui eut lieu mardi après-midi. A lire les

Lettre de Rome

"Je suis peut-être lent, mais je sais ce que je veux..."

de notre correspondant, Georges HUBER

ROME — On a beaucoup parlé ces dernières années de la réforme de la Curie romaine. Aussi bien, certains pensaient-ils que le pape supprimerait le Sacré Collège, et qu'il le remplacerait par un Conseil d'évêques recrutés dans le monde entier.

Or, les récents consistoires montrent que Paul VI n'entend point supprimer le Sacré Collège. Il se propose plutôt de le renforcer, en accentuant tout à la fois l'unité du Sacré Collège et sa diversité. Il y a appelé des ecclésiastiques choisis "dans des régions du monde où dans des secteurs de la vie de l'Eglise qui n'étaient pas représentés jusqu'ici". Qu'on songe, pour ce qui concerne ce dernier point, aux cardinaux Journet et Bevilacqua, qui représentent un apostolat dans le monde ouvrier, une théologie et un ministère paroissial répondant d'une façon particulièrement heureuse aux besoins spirituels de notre temps.

Evêques résidentiels, patriarches orientaux, prélats de la Curie romaine, prédicateurs ou professeurs de théologie, les nouveaux cardinaux seront associés au gouvernement central de l'Eglise. Paul VI a déclaré qu'il comptait sur leur collaboration.

Comment travaillent les Congrégations?

Comment celle-ci se réalisera-t-elle dans le concret? La chose ne présente pas de difficultés pour les cardinaux attachés à la Curie romaine. Mais pour les prélats résidant à l'étranger? Tous les nouveaux cardinaux ont été nommés membres de quelques Congrégations (ou ministères) romaines. Ils seront tenus au courant des travaux importants de ces dicastères. Convoqués en temps utile, ils pourront participer aux séances plénières, ou, s'il le préfèrent (ce sera souvent le cas, étant donné les distances) envoyer leur avis, qui sera lu en séance.

Les Congrégations de la Curie romaine ont en effet une méthode de travail différente de celle de nos départements ou ministères. Les affaires majeures sont traitées non point par le chef de la Congrégation entouré de ses collaborateurs, mais par un groupe de cardinaux — dont aujourd'hui quatre seulement: Ben. Agagianian, Lefebvre et Meyer — forment la Congrégation du Saint-Office. Ils se réunissent en principe chaque semaine, prennent des décisions et les soumettent au chef de l'Eglise. Dans les autres Congrégations les séances plénières sont moins fréquentes. Elles n'ont souvent lieu qu'une fois par mois. Point n'est besoin de convoquer une douzaine de cardinaux pour l'expédition d'affaires courantes! Les fonctionnaires suffisent à la tâche.

Ainsi une dizaine de cardinaux — dont aujourd'hui quatre seulement: Ben. Agagianian, Lefebvre et Meyer — forment la Congrégation du Saint-Office. Ils se réunissent en principe chaque semaine, prennent des décisions et les soumettent au chef de l'Eglise. Dans les autres Congrégations les séances plénières sont moins fréquentes. Elles n'ont souvent lieu qu'une fois par mois. Point n'est besoin de convoquer une douzaine de cardinaux pour l'expédition d'affaires courantes! Les fonctionnaires suffisent à la tâche.

Qu'advient-il de l'Eglise, si son Chef, au lieu de mûrir ses décisions dans la prière, la réflexion et les consultations, brûlait les étapes, à la manière de certains chefs, et se livrait à la précipitation?

Chi va piano, va sano. Chi va sano, va lontano. Qui va doucement, va sûrement, et qui va sûrement, va loin. Dût-il se voir comparé à tel personnage de Shakespeare.

comptes rendus que la presse nous a données de cette séance, on se serait cru revenu dix ans en arrière. Est-ce là le changement de vie qu'on nous avait annoncé ?

Le 25e mille numéro de LA CROIX

La Croix, de Paris, célèbre avec éclat, ces jours-ci, la publication de son 25e mille numéro. Naguère journal fortement imprégné de l'esprit défensif qui régnait, jusque vers la fin des années 20, dans les milieux catholiques de France, La Croix a connu ces dernières années une magnifique renaissance.

Il arrive, de temps à autre, que des lecteurs nous écrivent à propos de La Croix. Certains aiment comparer ce journal au Devoir, ne serait-ce que pour souligner aux responsables de celui-ci les faiblesses de leur produit. On nous permettra de profiter de l'anniversaire que célèbre La Croix pour suggérer à cet égard quelques distinctions utiles.

La Croix se présente comme un journal catholique d'information. Elle se distingue surtout, en fait, par ses objectifs religieux et par la qualité de son information religieuse. Elle n'est pas étrangère, certes, aux autres dimensions de la vie humaine, mais elle en traite, en général, avec la réserve et la prudence qui conviennent à un organe consacré d'abord à des buts religieux. Si La Croix était aussi engagée, par exemple, au point de vue politique, que l'est Le Devoir, elle perdrait vite une bonne partie de l'autorité qu'elle tire de son caractère premierment religieux. Ce phénomène — et aussi l'autorité unique de La Croix en matière religieuse — se comprennent très bien si l'on se rappelle que La Croix est publiée par la maison de La Bonne Presse, organisme intimement relié, si nous ne nous abusons pas, à un insti-

Qu'on songe à un cardinal Cardijn...

On entrevoit donc l'apport de la récente promotion cardinale à la réforme de la Curie: par le biais des Congrégations dont ils sont devenus membres, les nouveaux cardinaux rendront encore plus international le gouvernement central de l'Eglise. Ils y feront entendre des voix, des avis, des expériences, des propositions qu'on y entendait trop peu jusqu'à présent. Qu'on songe, par exemple, à ce que l'expérience d'un Cardijn peut apporter à des prélats qui n'ont eu que très peu de contacts avec le monde des travailleurs. Qu'on songe également à ce que l'expérience d'un cardinal Beran et d'un cardinal Slipy, qui ont connu tous deux la détention et les souffrances derrière le rideau de fer — peut apporter au pape la solution de l'épineux problème des rapports entre Rome et les "démocraties populaires".

Le Conseil épiscopal

Il y a plus: tout en élargissant le Sacré Collège, Paul VI prépare le statut d'une institution appelée à jouer un rôle décisif dans la réforme de la Curie: un conseil épiscopal international. Des évêques venus de tous les pays se réuniront à Rome pour assister le pape de leurs conseils. Comment aura lieu leur recrutement? Seront-ils choisis exclusivement par les conférences épiscopales? Se réuniront-ils périodiquement, ou sur convocation du pape? Auront-ils une représentation stable à Rome, au sein ou en marge de la Curie? Après tout, ces questions appellent une étude d'autant plus approfondie qu'elles sont entièrement nouvelles. En ce domaine, l'audace doit se tempérer de prudence.

Qui va doucement...

A maintes reprises — et des avant son élection — le pape actuel a parlé de l'opportunité d'instituer un conseil épiscopal aux côtés du chef de l'Eglise. S'il tarde à réaliser son projet, c'est sans doute que toutes choses ne sont pas encore au point. Certains s'inquiètent — à tort — de ces délais. "Je suis peut-être lent, disait récemment Paul VI à l'un de ses visiteurs, mais je sais ce que je veux. Après tout, c'est bien mon droit de réfléchir".

Qu'advient-il de l'Eglise, si son Chef, au lieu de mûrir ses décisions dans la prière, la réflexion et les consultations, brûlait les étapes, à la manière de certains chefs, et se livrait à la précipitation?

Chi va piano, va sano. Chi va sano, va lontano. Qui va doucement, va sûrement, et qui va sûrement, va loin. Dût-il se voir comparé à tel personnage de Shakespeare.

tut religieux. Le rédacteur-en-chef de La Croix est un prêtre. Quelques autres rédacteurs sont aussi des prêtres. A côté de ces prêtres, on trouve aussi des laïcs, mais il est évident que l'esprit de la maison ne peut pas être le même que celui qui régit dans un journal entièrement possédé, dirigé et opéré par des laïcs.

Un autre point me frappe à propos de La Croix. J'ai pu m'en rendre compte à la première session du concile. Un journal comme celui-ci, pour remplir pleinement son rôle, doit être en rapport très intime avec la hiérarchie et les milieux religieux, car c'est de cette source qu'il tire la matière autour de laquelle il a édifié sa première, sa plus originale compétence. Les rédacteurs de La Croix jouissent, par rapport à ceux des autres journaux, d'avantages certains au concile. Grâce à la confiance évidente que leur témoignaient un grand nombre de pères et d'experts du concile, ils pouvaient adresser chaque jour à leurs lecteurs des chroniques nourries d'une information directe que ne possédaient pas les autres journalistes présents à Rome.

La Croix doit enfin pouvoir compter, pour vivre, sur l'appui direct, voire officiel des autorités religieuses et des milieux ecclésiastiques. En font foi la lettre toute récente émise en faveur de La Croix par les évêques de la région parisienne et la permission accordée à ce journal de vendre des numéros ou des abonnements aux portes des églises.

Tout cela n'a rien d'insolite. Un journal qui poursuit des objectifs d'abord religieux doit pouvoir compter sur l'appui de la communauté chrétienne, surtout lorsqu'il mérite d'être cet appui comme c'est le cas pour La Croix.

Un journal publié par des laïcs ne saurait prétendre ni à cette spécificité dans l'information religieuse, ni à cet appui immédiat des institu-



Laissez faire pour la description, vous savez de qui on veut parler!

Lettre de New-York

Qui voulait tuer Malcolm X?

de notre correspondant particulier, Louis WIZNITZER

NEW YORK — Pour la deuxième fois en quinze mois l'assassinat politique eût été une personnalité de premier plan du scénario de la démocratie américaine.

Comme dans le cas du meurtre de John Kennedy, il est douteux qu'on découvre avant longtemps les véritables auteurs de l'assassinat de Malcolm X.

Faut-il y voir, une fois de plus, la main du C.I.A. ? La conversion récente de Malcolm X à des idées progressistes, les contacts africains qu'il prit au Caire l'année passée, les offres d'emploi que d'importants chefs d'Etat africains venaient de lui faire, font que cette thèse ne peut pas être exclue.

Faut-il y voir la vendetta du chef des "musulmans noirs", Elijah Muhammed, qui avait juré la perte du renégat Malcolm? Des renseignements indiquent que ces millionnaires texans appuient l'organisation des "musulmans noirs" dont les buts séparatistes sont parallèles: le pétrole aurait ainsi soudoyé les tueurs.

Ou encore faut-il y voir le bras du Ku Klux Klan, l'organisation secrète raciste qui possède, ainsi d'ailleurs que les "musulmans noirs", une armée clandestine divisée en "escadrons de tueurs", "escadrons volants", "saintes terribles" et "groupes éliminateurs" ?

tions religieuses, qui caractérisent La Croix. Il doit certes rendre compte de manière intelligente et loyale de la vie religieuse. Mais il doit se préoccuper d'abord des problèmes temporels. En matière temporelle, il doit non seulement informer, mais s'engager. Plus il s'engage, plus il devient, même aux yeux de ceux dont il partage les options religieuses, le glaive qui divise. La direction du journal peut viser à servir de son mieux les valeurs chrétiennes. Mais elle doit le faire dans un style laïc, sous sa seule responsabilité, sans se donner l'air ou la prétention de porter toute l'Eglise avec elle chaque fois qu'elle parle et surtout en se rappelant toujours que, dans l'ordre temporel, les laïcs doivent, sauf cas très graves, parler à titre de citoyens ordinaires plutôt que comme porte-voix d'un groupe religieux.

De ces propos quelque peu décousus, on peut tirer deux conclusions. La Croix incarne, dans le journalisme mondial, de langue française, un type unique dont je ne connais point d'autre équivalent parmi les quotidiens. Son mérite premier, c'est d'avoir su occuper de mieux en mieux la place propre qui lui revient, sans prétendre se substituer en aucune manière à d'autres formules, plus courantes et non moins nécessaires, dans lesquelles sont surtout appelés à exceller les laïcs. A ce titre, l'expérience de La Croix honore l'Eglise de France. Elle a aussi une signification internationale. Car elle contribue à nourrir la réflexion d'un grand nombre de journalistes de divers pays, qui, sans être engagés dans le journalisme d'abord religieux, cherchent aussi, à leur humble manière, à servir les hommes en s'inspirant de l'esprit chrétien.

A notre confrère de Paris, nous offrons de loin l'expression cordiale de nos félicitations et de notre amical respect.

C. R.

Malcolm X se savait "marqué", avait demandé, peu de jours auparavant, la protection du secrétariat d'Etat, avait même promis de nommer ses futurs assassins. La veille de son assassinat à Harlem, une bombe incendiaire fut jetée dans son appartement; il n'y échappa, avec sa famille, que par miracle.

Le personnage ne manquait pas de pittoresque et contrastait, par sa violence et sa fougue, avec le pacifique, le raisonnable Dr Martin Luther King. Son enfance délinquante, à la suite de l'assassinat de son père par des racistes blancs sa conversion, en prison, à "l'islamisme noir", son entraînement para-militaire et sa rapide ascension dans un mouvement qui prêche la haine du Blanc, son pro-consulat de Harlem, ses fréquentes apparitions à la télévision où il brandissait le poing et parlait avec une volubilité qui rappelait Fidel Castro, feront l'objet de biographies colorées.

A la fois brillant et illogique, qui exprimait bien mieux que les chefs noirs, ennemis de la violence, l'indignation, la colère, la frustration plusieurs fois centenaire de ses frères de race opprimés.

Son influence réelle est difficile à évaluer mais les dirigeants des mouvements pacifistes et légalistes savent qu'ils lui doivent beaucoup et que ses menaces, son intransigence, ont contribué à pousser les Blancs à s'entendre avec eux, de peur d'avoir affaire à lui.

Il réussit à convertir à l'"Islam" le fameux pugiliste Cassius Clay qui devint Cassius X. C'est lorsqu'il exprima publiquement, à la mort de Kennedy, son mépris pour les Noirs qui pleuraient la mort d'un de leurs bourreaux, qu'il fut expulsé du mouvement par Elijah Muhammed.

Pendant longtemps sa pensée pouvait être définie par cette remarque de l'écrivain noir Jimmy Baldwin, à l'intention des Blancs: "Vous ne comprenez pas: Je ne veux pas du tout épouser votre soufre. Je veux ne plus vous porter sur mon dos".

Mais, récemment, Malcolm X s'était politisé, et avait compris que pour l'essentiel, le problème noir aux Etats-Unis n'est pas un problème racial mais un problème économique-social. Il avait vu comment au cours de ses dernières années la classe moyenne noire avait réussi à enfoncer une brèche dans le dispositif le plus anachronique de la société industrielle américaine, en obtenant le droit de monter dans les mêmes autobus, de manger dans les mêmes restaurants, de nager dans les mêmes piscines que les Blancs.

Mais le nombre de Noirs qui montent en autobus, vont à l'hôtel ou ont le temps d'aller à la piscine est minime. Le véritable problème de l'oppression des Noirs n'a même pas été effleuré par les récents "progress".

Le nombre de chômeurs noirs est plus grand aujourd'hui qu'en 1954. La rente moyenne des Noirs est tombée de 75% à 54% de celle des Blancs. Le véritable problème noir est un problème de classe, et non de race et Malcolm avait compris qu'un mouve-

ment de droits civils n'était pas équipé pour résoudre un problème révolutionnaire.

Pour ouvrir les portes de l'"établissement" américain à la masse noire, on a calculé qu'il faudrait une dépense de 100 milliards de dollars, donc une redistribution radicale des fonds gouvernementaux. Des intérêts trop puissants s'opposeraient à ce que l'industrie de guerre fasse les frais de cette "révolution pacifique". Car c'est bien d'une révolution qu'il s'agit: seule une expansion gigantesque du secteur public de l'économie, seule une transformation qualitative et non pas seulement quantitative des institutions, des structures sociales et économiques du pays peuvent intégrer les Noirs à la vie américaine.

Un programme concerté de plein emploi, d'élimination des ghettos de misère et de destruction de millions de logements salubres, de reconversion de tout le système d'éducation, voilà de quoi dépend la libération des Noirs américains.

Cette révolution — dont certains pensent qu'elle fera culbuter l'édifice de la démocratie américaine telle que nous la connaissons — ne peut s'accomplir que de deux façons: par la violence armée ou par le pouvoir politique.

Malcolm X pensait pouvoir mener l'offensive sur ces deux fronts à la fois, créer une armée révolutionnaire de Noirs prêts à l'action tout en trouvant, dans le parti démocratique, des alliés politiques qui, pour empêcher cette armée de devoir entrer en action, feraient avec lui assaut commun contre les forces de la réaction.

Il avait compris que la réponse efficace n'était pas dans un fascisme noir — genre "Islam noir" — contre le fascisme blanc. Ni dans le pacifisme des divers mouvements pour l'égalité raciale. Le problème racial n'est qu'un rideau de fumée pour dissimuler les véritables données du problème: une révolution politique radicale est à accomplir, lucidement, avec ou sans écoulement de sang.

Ni l'activisme sans contenu politique, ni le geste de tendre l'autre joue n'arracheront les Noirs à leur aliénation. Aussi bien les "Musulmans Noirs" que les "Pacifistes Noirs" et que les "libéraux blancs" agissent comme s'il y avait un problème racial à résoudre.

Malcolm X allait dans les années à venir, indubitablement, prendre la tête de la révolution noire aux Etats-Unis. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il a subi le sort de Lumumba. Sans doute il se trouvera des Noirs pour prendre sa relève. La révolution n'en est qu'à son début.

La Bible vous parle

Si Dieu nous a tant aimés, nous devons, nous aussi, avoir de l'amour les uns pour les autres.

(1 Jn 4, 11)

Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN

Directeur

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Michel ROY

Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$16. A l'étranger: \$30. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

L'expérience chilienne est un défi aux Etats-Unis et à Cuba

par Marcel NIEDERGANG
(Service Le Monde)

"Ahor..." Des milliers de Chiliens enthousiastes se sont massés dimanche soir à Santiago devant le palais vénérable et sans grâce de la Moneda pour acclamer le président Eduardo Frei. Pour la première fois dans l'histoire du Chili, un président, — professeur d'université de cinquante-quatre ans, modeste et austère, élu le 4 septembre dernier, — obtient la majorité absolue au Congrès.

A la veille des élections générales du 7 mars, inquiet devant l'obstruction parlementaire obstinée et conjuguée de l'extrême gauche et de la droite, il avait lancé un appel radio-diffusé. "Le Chili, disait-il,

Le premier "front populaire"

Pour la première fois aussi en Amérique latine, la démocratie chrétienne est au pouvoir avec les moyens d'exercer ce pouvoir. C'est un événement. Les résultats des élections de dimanche étaient attendus avec le plus grand intérêt à Washington et dans les autres capitales américaines, car le Chili a toujours été une exception et un guide sur le continent.

Géographiquement le pays du bout du monde, accroché à cette étroite lanière de terre entre l'océan Pacifique et les Andes, est une Californie à l'envers, mais sa vie politique ressemble à celle des nations européennes. Bien qu'ils soient hostiles à un régime de "front populaire", les militaires chiliens, formés à l'école allemande, n'ont cependant pas menacé d'inter-

ne peut pas se permettre d'attendre indéfiniment. Nous faisons face à des problèmes dramatiques et urgents. Nous ne pouvons pas nous permettre de jouer à la politique, car ce jeu ne fait que favoriser la misère des masses. Je ne suis pas arrivé au pouvoir pour occuper une position, mais pour remplir une tâche, et c'est au peuple de décider..."

Cet appel a été entendu. Aujourd'hui, les mains libres, détendu, plus puissant qu'aucun autre président chilien avant lui, M. Frei peut s'écrier: "Maintenant nous allons pouvoir mettre en pratique notre programme de réformes économiques et sociales..."

venir en 1938 lorsque M. Aguirre Cerda, soutenu par les communistes, fut élu président. A la même époque les "caudillos" faisaient encore la loi dans de nombreuses républiques sud-américaines. M. Aguirre Cerda n'a pas réussi à réaliser une réforme agraire qu'il estimait déjà, non sans raison, indispensable. Son successeur, M. Gonzalez Videla, triompha à l'élection présidentielle de 1946 avec cinquante mille voix de majorité dont quarante mille appartenaient à l'extrême gauche. La mise hors la loi en 1948 du parti communiste chilien, l'un des plus puissants et des plus structurés d'Amérique latine, condamna cette expérience de "front populaire", mais le Chili avait prouvé qu'il possédait une très solide avance sur ses voisins.

La Phalange de 1920

Ce n'est donc pas un hasard si le mouvement démocrate chrétien, en essor depuis cinq ans sur le continent sud-américain, s'installe au pouvoir à Santiago. Depuis les élections municipales de 1963 le parti dynamique, mais modeste de M. Frei n'a cessé de progresser à une cadence accélérée. A la dernière élection provinciale de Curico, en mars 1964, il obtenait déjà 27,1% des voix avec une progression de 6,1 points.

On se tromperait pourtant en imaginant que le phénomène démocratique chrétien au Chili, comme d'ailleurs dans le reste de l'Amérique latine, est récent. Dès 1920, un groupe de jeunes universitaires membres du parti conservateur se regroupait autour d'un prêtre, le R. P. Vives, et fondait la Phalange nationale.

C'était la première ébauche du parti démocrate chrétien, qui devait lentement et péniblement conquérir des positions dans les milieux bourgeois, ouvriers et étudiants. Car l'une des forces actuelles de la démocratie chrétienne chilienne est d'être un parti polyclassiste. Mais c'est à l'université que les progrès ont été les plus évidents, puisque les étudiants démocrates chrétiens ont reconquis la majorité dans les universités catholiques, fiefs traditionnels des étudiants conservateurs. Un autre atout non négligeable de la démocratie chrétienne est le vote des femmes. Au Chili ce facteur est important. A l'élection présidentielle de 1958, à Santiago, M. Allende fut battu de vingt-six mille voix par M. Alessandri bien qu'il ait obtenu plus de suffrages masculins que son vainqueur.

L'Eglise compromise...

Le troisième facteur positif à porter au crédit de la démocratie chrétienne chilienne est l'attitude intelligente et circonspecte de l'Eglise. Au Chili, comme dans la plupart des nations d'Amérique latine, l'anticléricalisme est latent dans les masses populaires et un engagement trop évident et public de la hiérarchie et du clergé en faveur de M. Frei et des démocrates chrétiens aurait été plus nuisible qu'utile. Longtemps l'Eglise, en Amérique latine, a été classée comme une force politique "archaïque et réactionnaire". Pendant la période coloniale, la toute-puissance de cette Eglise était volontiers utilisée par la métropole comme un instrument de gouvernement et les richesses accumulées par les prêtres en faisaient les alliés naturels des propriétaires terriens, cette force de conservation sociale numéro un. Sans doute, après la conquête de l'indépendance, la puissance politique de l'Eglise a favorisé indirectement la formation plus rapide des nations en obligeant ses adversaires à se rallier sous le drapeau de l'anticléricalisme. C'est notamment le cas du Mexique. Mais dans l'ensemble et jusqu'au milieu du vingtième siècle l'influence de l'Eglise a généralement joué dans un sens conservateur. Il n'était pas possible dans ces conditions que le mouvement démocrate chrétien progresse rapidement et favorablement.

L'étude attentive de la vie politique des nations américaines au cours des quinze dernières années met en évidence cette faiblesse des groupements démocrates chrétiens. En Argentine, après la chute de Peron en septembre 1955, les démocrates chrétiens, rassemblés autour du "groupe de Cordoba" et d'un noyau syndicaliste de La Plata, ont été incapables d'exploiter rapidement une situation pourtant très favorable. Mais l'Eglise, aux yeux des "descamisados", était doublement compromise comme force réactionnaire traditionnelle et comme alliée des conservateurs, ayant contribué au renversement du péronisme. Au Brésil le parti démocrate chrétien de Sao-Paulo lança la candidature de Janio Quadros, dont la politique — théoriquement indépendante sur le plan international — fut "équilibrée" sur le plan interne par une politique de libéralisme économique, au bénéfice des grands intérêts financiers nationaux et étrangers. Au Venezuela l'absorption donnée par l'Eglise aux excès de la dictature de Perez Jimenez jusqu'en 1958 a longtemps paralysé la progression du mou-

vement social chrétien (C.O.P.E.I.), dirigé par l'avocat Rafael Caldera. Il serait fastidieux d'énumérer les commissions

de l'Eglise avec les dictatures éphémères ou plus durables de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

... et renouée

C'est l'inquiétude nouvelle du clergé devant l'accélération de la paupérisation des masses et l'anachronisme des structures sociales, particulièrement dans les régions rurales, qui a permis cette explosion de la démocratie chrétienne. Des appels de plus en plus énergiques et nombreux sont lancés aujourd'hui par les évêques de Colombie, du Chili, du Pérou et du Brésil en faveur de la réforme agraire. Bien que violemment combattus par les "vieux évêques", ces prises de position ont été approuvées par le Conseil épiscopal latino-américain (Cepal). Enfin, et c'est le plus significatif, de nombreux centres d'action sociale et des centres d'études des problèmes sociaux animés par des prêtres ou des laïcs agissant avec dynamisme et compétence, ont fait leur apparition dans plusieurs pays, notamment au Chili, en Colombie, au Pérou, au Brésil, en Argentine et au Paraguay. Des études et des travaux sont fréquemment demandés aux équipes d'Economie et Humanisme du R.P. Lebret.

A Santiago, dans le modeste bureau du R.P. Vekemans, S.J.,

directeur du Centre d'investigations et d'action sociale et l'une des personnalités les plus influentes du "brain trust" de l'équipe démocrate chrétienne de M. Frei, une vaste carte d'Amérique latine occupe toute une cloison. Des épingles rouges et vertes marquent la progression de ces centres d'action sociale, inspirés et dirigés par des chrétiens, laïcs ou prêtres, dont la devise est aussi celle du R.P. Vekemans et du président chilien Frei: "Révolution, oui. Communisme, non". Sur cette carte on lit très clairement la difficulté de cette progression, l'inégalité de l'implantation, mais aussi la généralisation de l'idée démocrate chrétienne en Amérique du Sud. Le langage utilisé aujourd'hui à Santiago du Chili par le cardinal Silva Henríquez, et à Recife, dans le nord-est du Brésil, par le R.P. Malo, animateur des ligues paysannes catholiques, est le même.

Il reste que les partis politiques d'inspiration chrétienne et capables de jouer un rôle analogue à celui des partis démocrates chrétiens d'Europe occidentale en sont encore au stade de la formation dans tou-

te l'Amérique latine, sauf au Chili et au Venezuela. Dans l'hypothèse la plus favorable, les mouvements démocrates chrétiens peuvent espérer jouer le rôle encore modeste de "centres de réflexion" pour les grands partis "populistes", trop enclins à oublier la détresse des masses paysannes lorsqu'ils ont heureusement dépassé le stade de la lutte contre la dictature militaire.

Par contre, au Chili, le parti démocrate chrétien a déjà acquis une base de départ suffisante, même dans l'hypothèse d'un échec ou d'une paralysie prolongée de l'expérience Frei. Et, au Venezuela, le parti social chrétien du Dr Caldera a été, en fait, le grand vainqueur des élections générales de décembre 1963. Il est devenu le second parti politique du Venezuela, immédiatement après le parti d'action démocratique de MM. Romulo Betancourt et Raul Leoni. Les analogies sont frappantes entre la démocratie chrétienne du Dr Frei et le parti C.O.P.E.I. du Dr Caldera.

Certes, tous les deux sont nés à droite et ils ne se sont pas encore débarrassés de toutes les influences conservatrices. Mais ils peuvent également compter sur le dynamisme de leurs jeunes militants et l'engagement décidé de chrétiens que l'on rencontre aussi bien dans les postes de direction des grandes entreprises que dans

les permanences de syndicalistes ouvriers et paysans. En novembre dernier, le Dr Caldera prit l'avion pour Santiago afin d'assister à la prise de pouvoir de son ami le Dr Frei. Mais il ne put prendre la parole à l'université en raison du chahut organisé par les étudiants communistes et socialistes. A Caracas, et dans toutes les universités vénézuéliennes, la lutte pour le contrôle des syndicats étudiants est déjà circonscrite entre militants sympathisants du Front national de libération et militants du C.O.P.E.I. Ce n'est pas un hasard si le combat futur et probable entre marxistes et démocrates chrétiens a déjà commencé dans les universités, bastions traditionnels de la "marche en avant" en Amérique latine. Mais c'est un combat encore incertain et limité aux élites intellectuelles. A court terme, la préoccupation des nations latino-américaines et surtout des Etats-Unis est plus simple. Il s'agit seulement de savoir si la démocratie chrétienne peut ou non être la solution de rechange à un réformisme démocratique affaibli par les multiples échecs enregistrés depuis deux ans pour lutter efficacement contre la montée des idées révolutionnaires marxistes. Les élections chiliennes du 7 mars ont fourni un premier élément de réponse.

(Le Monde)

Il vous faut voir ces meubles

de STYLE CANADIEN EXCLUSIF

Faits de frêne solide — Assemblés au moyen de chevilles de bois — Sur mesures si désiré



MONTROSE

LES PLUS RECENTS DISQUES

12" - HI-FI FL 318 - Rég. \$4.20 - Spéc. **2.99** chaque

CLAUDE LÉVEILLÉE

A PARIS

Aux trapezes des étoiles — La Scène — Les Patriotes — Mou Pays etc., etc., etc.

PAULINE JULIEN

FL-317

Tot le printemps — J'ai mangé un agent — Les 400 coups — Cinématographie — Quand les bateaux s'en vont — Les progrès d'une garce — Tot l'Homme — La chanson de Barbara — Stanislas — Je me jette — Bilibao Song

GILLES VIGNEAULT

VOLUME III FL-312

Le doux chagrin — Jean-Baptiste — Le cœur — Money Bum — L'Air du Voyageur — La plus courte chanson — Fer et titane — Ti-Toell — L'arguez les amarrés.

AU MEME BAS PRIX: Vigneault — Julien — Ferré — Gauthier — Brassens — Brel — Leclerc — Aznavour — Clay — Dalida — Mills Davis — Brubeck — Mulligan — Cugat — Ken Griffin — Mahalia Jackson — Gréco — Catherine Sauvage — Beart — Léveillé.

GARANTIE 1ère QUALITE • SCILLE

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus Suggérez un deuxième choix Signifiez si Mono ou Stéréo

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3168 est. Belanger — RA. 9-2833

AGNON
BROS

• Termes faciles si désiré

• Aussi choix exceptionnel de meubles de styles

"Espagnol Provincial", "Italien Provincial", "Français Provincial"

6421 rue ST-LAURENT

MONTRÉAL

Tél. : 277-4113

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

THEATRE

Un "Colloque sur le Théâtre" sera tenu sous les auspices du Théâtre de l'Est, à Québec, du 28 avril au 1er mai 1965. Invités représentatifs venus du Canada anglais et français, de France et des États-Unis. Thème: le théâtre et la société d'aujourd'hui. Sujet: 1) le théâtre a-t-il encore une raison d'être? 2) la responsabilité matérielle du théâtre revient-elle à l'Etat ou à l'entreprise privée? 3) la naissance et le développement du théâtre contemporain; 4) l'expérience des vingt dernières années.

EXCELLENCE

"La proportion d'excellence dans les toiles d'œuvres d'art est extrêmement élevée", a déclaré M. Jean-Paul Morisset, délégué de la Galerie Nationale du Canada à l'occasion de l'ouverture de "Sélection '65", une collection d'œuvres de 11 artistes canadiens parvenus à une certaine perfection d'expression artistique, présentée jusqu'au 26 mars à l'entrée

de la résidence des étudiants de l'université de Moncton.

FEMMES PEINTRES

La Récréation du Service des Parcs de Montréal fait appel aux "femmes peintres" en vue de la prochaine exposition qui prendra place au Centre Récréatif Maisonneuve du 22 avril au 23 mai prochain. Demande écrite à adresser à M. Jean Bertrand, régisseur des Arts, 3819 avenue Calixa-Lavallée, Montréal 24.

DEBAT

Un débat oratoire étudiant dont le sujet est: "L'abolition de la peine de mort au Canada" aura lieu dimanche soir 14 mars à 20h.30 dans les salons du Conservatoire des Arts de Montréal, 1825 est, avenue Mont-Royal. L'entrée est libre.

TYPOGRAPHIE 64

C'est le nom d'une exposition des meilleurs œuvres typographiques au Canada, bientôt présentée au grand public de Montréal et de Toronto. Une entente a été conclue avec les autorités du Salon du Livre de Montréal pour présenter "Typographie 64" dans l'enceinte de la 7e Exposition internationale du Livre Français qui se tiendra cette année du 8 au 13 avril.

horaires des spectacles

THEATRE

PLACE DES ARTS — D'Oilly Carte
Ope ra — 8.30
COMEDIE CANADIENNE — "Les beaux dimanches" 8.30 — Sam. 8.00 — 9.00 — Dim. 7.30, Relâche lundi.
THEATRE DE L'EGREGOIRE — "Comédie et Le Tableau" 8.30 Dim. 7.30 — Relâche lundi.
THEATRE DE LA PLACE — "Les Portes" 9.00 — Sam. 8.00 — 10.30 — Relâche lundi.
ORPHEUM — "Klondyke" 8.30 — Dim. 7.30, Relâche lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT — "Une maison, un jour" — 8.30 Dim. 2.30 — 7.30
SALTIMBANQUES — "L'opéra noir" — 8.30 — Sam. 8.45, 8.45.
BOULANGERIE — A partir du 18 mars — "Amédée ou comment s'en débarrasser" de Ionesco — sam. 8.30 — Dimanche 7.30
ESTOC, Québec — "Un goût de miel" 8.30

CINEMA

CINEMATHEQUE — Relâche
ALOUETTE — "My Fair Lady" — 8.00 — 9.00 — Sam. 8.00 — 9.00
AVENUE — "Seance on A Wet Afternoon" — 12.50 — 2.50 — 4.55 — 7.00 — 9.10
RIJOU — "Les parapluies de Cherbourg" — 12.50 — 2.40 — 4.40 — 10.00
"Envie folle" — 1.30 — 5.11 — 8.31
CANADIAN — "Un gynécologue accuse" — 12.00 — 3.15 — 6.20 — 9.30 — 1.40 — 4.10
CAPITOL — "Get Yourself A College Girl" — 10.55 — 1.05 — 3.20 — 5.30 — 7.40 — 9.55
CHAMPLAIN — "Le Cardinal" — 1.15 — 4.45 — 8.15
CHATEAU — "Goldfinger" — 1.00 — 5.15 — 9.35
CINEMA FESTIVAL — "La femme des dunes" (sur semaine) 7.30 — 9.30 (dimanche seul) 1.25 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30
CINEMA THEATRE IMPERIAL — "Circus World" — 8.30 — 10.30 tous les soirs, 2h. merc. et sam. — Dim. 1.00 — 4.45 — 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis mercredi et samedi 2 h. dim. 1 h.
DAUPHIN — "L'homme de Rio" — 7.30 — 9.30 — Sam. et dim. 1.10 — 3.20 — 5.25 — 7.35 — 9.35
ELYSEE — "Reynolds" — "Bande à part" — du lundi au vendredi: 7.30 — 9.30 — Samedi: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 10.00, Dimanche: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30, Eisenstein: "La règle du jeu": même horaire
EMPIRE — "Jamais le dimanche" — 8.30 — 10.00 — Electre 8.10
FRANCAIS — "Du grisi pour Hong Kong" — 11.35 — 2.00 — 4.20 — 9.10
Dim. 1.00 — 4.05 — "La chevauchée vers Santa Cruz": 10.00 — 1.05 — 4.25 — 7.45, Dim. 2.30 — 4 h. dim. 12.45 — 4.25 — 8.00.

RADIO-SELECTION

• A 1h.10, à CBF-FM, Matinée symphonique. Au programme, la Cantate "Le Maître d'école", de Telemann; Variations sur un thème de Frank Bridge, de Britten; Love in Bath, de Haendel-Beecham
• A 3 heures, Festivals, présenté par François Morel. Au programme, Symphonie, de Yoshio Iino; Le son d'une voix, de François Bernard Maché, et Alpha-Beth, de Gilbert Amy; Les Oiseaux, de Erik Bergman; Musica per Flauto et Timpali, de Kontouk; St-Ides-Ides, de Xénakis; Fragment pour six groupes d'orchestres de Per Nordgaard.
• A 8 heures, Petit Concert, dir. Sylvio Lacharité, avec le concours de Lucienne Lavigne, flûte. Le

programme comprendra de Stamitz et de Teeschi.
• A CBF-FM, à 8 heures, Concert de la B.R.C. Au programme: l'ouverture Carnaval et Concerto en mi mineur, de Dvorak; la Suite de ballet Gayaneh et le Concerto-rhapsodie pour violoncelle et orchestre, de Katchatourian.
• A 8h.30, Chorales du Canada. Le son d'une voix, de François Bernard Maché, et Alpha-Beth, de Gilbert Amy; Les Oiseaux, de Erik Bergman; Musica per Flauto et Timpali, de Kontouk; St-Ides-Ides, de Xénakis; Fragment pour six groupes d'orchestres de Per Nordgaard.
• A 9 heures, le Clavier allemand. Œuvres de Haendel interprétées par Donald Thomson, clavicordiste. Ces œuvres sont: la Suite no 5 en mi majeur, Psaume en sol mineur et Air et variations en si bémol majeur.
• A 11 heures, les Mensonges d'Ulysse, texte d'Eugène Cloutier lu par Robert Gadouas.

HORAIRES DE LA TELEVISION

VENDREDI 12 MARS
CBFT 2
10.00 Musique
11.00 CINEMA
"Sur la piste du Rock" roll
1.00 Long métrage
"Ceux qui n'attendent plus"
western
3.00 Tire l'aiguille
3.30 L'éternel féminin
4.00 Bobino
4.30 La boîte à surprise
5.00 Ti-Jean Caribou
5.30 L'enfant du cirque
6.00 Jeunesse obligé
6.30 Téléjournal
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Dans le vent
8.30 Cinema International
"Jusqu'au bout du monde" — étude psychologique — français
10.15 Les Affaires de l'Etat
Le NPD
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 Les Couches-tard
11.30 CINEMA
"Un caprice de Caroline chérie" — aventures — français
CFTM 10
9.30 Bien l'honneur
10.30 CINEMA
10.45 Bonheur — horaire
12.15 En matinée
"La loi de la forêt" — western — américain
"Maitre de tous" — français — veauville

2.00 Bon après-midi
4.00 Dédé au danger
4.30 Zoo du Capitaine Bonhomme
5.30 Au nom de la loi
6.00 Télé-Météo
6.30 Sport-images
7.00 Dernière heure
7.15 CINE-roman
7.30 En première
"Les diables de Guadalcanal" — aventures — américain
9.30 Alter — raciste
10.00 La Famille Stone
10.30 Toute la ville en partie
10.45 Dernière heure
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.15 CINEMA
"Carrefour du crime"
12.40 Fermeture
9.30 Test et musique
9.55 Today on CBMT
10.00 Québec School
10.30 Across Canada
11.00 Friendly Giant
11.15 Chez Héloïse
11.30 Butternut Square
11.50 News
12.00 Reach for the Top
12.30 Calendar
1.30 Movie matinée
"The Desert Fox" — drame
3.00 Vient de Truth
3.30 Take Thirty
4.00 As the World Turns
4.31 Kazzie Dazie
5.00 The King's Outlaw
5.30 Music Hop
6.00 Guinness Island
6.30 Across Canada
7.00 CBC Evening News
7.25 Sports with Doug Smith

L'Association des Arts Plastiques recommande à propos du musée d'art contemporain

Remplacement de Guy Robert par un muséologue de métier

Lors d'une conférence de presse tenue hier soir au Centre social de l'université de Montréal, l'Association des Arts Plastiques (qui groupe une vingtaine d'artistes sous la présidence du peintre Molinari RCA) a annoncé la remise au ministre des Affaires culturelles d'une déclaration officielle. "Nous avons, dit l'Association, voulu présenter un ETAT DE FAIT difficilement contestable.

MUSIQUE

Le pianiste Jean-Paul Sévilla

par Gilles POTVIN

Le pianiste français Jean-Paul Sévilla, lors de ses débuts à Montréal il y a deux ou trois ans, avait joué de façon prodigieuse la SONATE de Liszt. Mercredi soir, dans la Salle Claude-Champagne, il jouait de façon non moins remarquable cette FANTASIA QUASI SONATA que le maître hongrois a intitulée APRES UNE LECTURE DE DANTE et qui termine le second cahier des ANNEES DE PELE-RINAGE.

Sévilla est un virtuose de la trempe d'un Cziffra, possédant les ressources pour s'attaquer à l'œuvre de Liszt et arriver à nous faire croire que Liszt est constamment inspiré et souvent génial. Ces pages demandent des muscles et des doigts d'acier mais le virtuose qui n'aurait pas de sensibilité n'arriverait qu'à nous étonner. Sévilla est l'un de ces rares pianistes qui ont de la technique à revendre mais qui ne l'utilisent que pour des fins hautement musicales.

L'œuvre de Liszt terminait un très beau programme, com-

posé de musique que l'on entend rarement, comme cette belle SONATE, en si majeur, Op. 147 de Schubert et la superbe NOVELETTE, no 8, de Schumann. Sévilla joue ces deux œuvres en grand musicien, de même que deux NOCTURNES et deux IMPROMPTUS de Gabriel Fauré, qu'il détaille avec l'élégance et la finesse qui caractérisent ces œuvres. Il nous prouve l'étendue de sa palette sonore avec trois des ETUDES de Claude Debussy — pour les degrés chromatiques, pour les sonorités opposées et pour les accords.

Sévilla s'est de nouveau révéillé un pianiste et un musicien de grande classe au cours d'un récital vraiment inoubliable.

Dernier samedi 1h. et 3h. p.m.



V'NEZ SOUPER!

Spécialité canadienne

A partir de 5 heures tous les jours
table d'hôte et à la carte
Repas pour les couche-tard jusqu'à 2h. A.M.
LE DIMANCHE
SOUPER DE FAMILLE
Restaurant licencié

V'NEZ VEILLER!

SPECTACLES sur SEMAINE
à 9h.30 et 11h.30

LE SAMEDI: 9h. — 11h.30 — 1h.
LE DIMANCHE: 7h.30 et 9h.30
LUNDI: Relâche

Réervations: 842-3605

Chez Jacques Labrecque
1430, RUE STANLEY
MONTRÉAL

De ces deux premières parties, l'Association tire les deux conclusions suivantes:

1) "Sans le don des artistes, le musée n'existerait pas;
2) L'attitude de son directeur actuel témoigne d'une ambiguïté fondamentale à l'égard du don d'artiste et tend finalement à les éloigner de la création du musée".

Il n'est pas inutile de rappeler ici que ce musée, créé non sans mal alors que M. Lapalme était ministre, n'avait pu voir le jour qu'après que l'on eut donné au ministère l'assurance que les artistes avaient accepté de donner ou de "prêter" des œuvres, aucun budget n'étant disponible pour les acheter. Signaux également que ce musée enrichi par le don, avait été, en certain lieu et par les peintres même, attaqué sur son principe même. Un accord de forme avait été néanmoins conclu.

La troisième partie est une attaque plus directe contre M. Guy Robert, actuellement directeur du musée d'art contemporain. Sa compétence est directement mise en cause. On lui reproche plus particulièrement d'avoir imposé l'idée de choix dans le don des œuvres et d'être le seul juge de ce choix.

Les recommandations

Ce mémoire se termine par cinq recommandations dont voici l'essentiel:

1) Remplacement de Guy Robert par un muséologue spécialisé, s'il le faut, étranger
2) Adjoindre à ce muséologue une équipe composée au minimum d'un administrateur, d'un préposé aux expositions, d'un aux collections et un à l'éducation;
3) Subventionner quelques Québécois pour les inciter à

l'étude de la muséologie dans les institutions spécialisées.

5) Le ministère devrait enfin envisager l'établissement d'une politique réaliste vis-à-vis les nécessités du musée et d'un budget tout aussi réaliste.

CE SOIR IL FAUT VOIR:

L'homme de Rio
Philippe de Broca
réalisateur de
"L'homme de Rio"
présente: 2e SEM.

avec Jean-Pierre Cassel et Jean Seberg

DEUXIEME FILM
TU NE TUERAS POINT

VERDI
Cinéma d'art et d'essai
5380 boul. St-Laurent
Tél.: 377-4800

THEATRE DU RIDEAU-VERT

PREMIERE
LUNDI
15
MARS

LES OEUFS DE L'AUTRUCHE

d'André Roussin

mise en scène
Jean Dalmain

avec
JEAN DALMAIN
FRANÇOISE FAUCHER
MARTE THIERY
LOUIS AUBERT
ROLAND GANANET
DENISE PROULX

AU STELLA, 844-1793
4664 rue ST-DENIS

9e SEMAINE

"L'OPERA NOIR"
de Gabriel Colsin

mise en scène Robert Singher
musique originale
Jean Robitaille

Les Saltimbanques
sain Bonsecours et St-Paul
LA 5-2732
JEU VEN SAM DIM 8.45 p.m.
Billets 2.00 Etudiants 1.00

31e SEM. / Proposé comme meilleur film de l'année 1965

Un film prestigieux et provocant

LA FEMME DES DUNES

1206 EST, RUE STE-CATHERINE
525-8400

VEN. 8h.30 - Sam., 2 - 8h.30

avec
John WAYNE
Claudia CARDINALE
Rita HAYWORTH

CIRCUS
WORLD

• SIEGES RESERVES
EN VENTE... poste ou
téléphone... au théâtre — Faucher Electric
Magasin (magasin Boulevard
Rockland, Dorval).

NULLE PART AILLEURS — à Montréal
ou dans la province, ni actuellement
ni plus tard — EN CINERAMA

CINERAMA CINERAMA CINERAMA CINERAMA CINERAMA

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE

RESERVATIONS: 861-6665

Ce soir 8h.30 précises — 2 pièces à l'affiche

★ COMEDIE
de Samuel Beckett

avec Kim Yaroshevskaya, Jacques
Galipeau et Micheline Giar

★ LE TABLEAU
d'Eugène Ionesco

mise en scène: Albert Mailaire
avec Yvon Dufour, Marc Favreau
et Micheline Gérin

TEL: 866-9344

7e ET
DERNIERE SEMAINE

LE CARDINAL

CHAMPLAIN-CREMAZIE

LES STE-CATHERINE 3-14-405 640 GLENVIEW 340-4210

RESNAIS
UN AMOUR BIZARRE
UNE PASSION ÉTRANGE

ARNE MATTSSON
le réalisateur de
"ELLE N'A DANSE
QU'UN SEUL EYE"

JEAN-LUC GODARD
BANDE À PART

ANNA KARINA
SAMÉ FREY

CLAUDE BRASSEUR

the doll
(La poupée suédoise)

VERSION SUÉDOISE INTÉGRALE ST. ANGLAIS

La Boîte à Chansons
"LES VARVEAUX"
présente:
HERVÉ BROUSSEAU
et Marie Anick
Samedi le 13 mars à 9.00 p.m.
2700 boul. Henri-Bourassa est
4 rues à l'est d'Iberville
INF.: 524-3497
Billets à l'entrée

CE SOIR, A 8 H. 30
LE

ATNM
PRESENTE

AU THEATRE ORPHEUM

KLONDIKE

Une action dramatique de
JACQUES LANGUIRANT
Mise en musique par
GABRIEL CHARPENTIER

et écrite par
JEAN GASCON
dans un décor et des
costumes de
ROBERT PREVOST

Réervations
845-7149

3 DERNIERES
REPRESENTATIONS

12

NOMINATIONS
A L'ACADEMIE

Mat. 2 p.m. Merc. 52, Sam., Dim., Fêtes 52.50
Soir à 8h. Lun. à Jeudi 53. Vend. Sam. Dim. et Fêtes 53.50

ALOUETTE

1206 EST, RUE STE-CATHERINE
525-8400

AUJOURD'HUI
8 heures p.m.

my fair lady

AUDREY HEPBURN - REX HARRISON

Enfants de 10 ans
et plus admis aux
matinées seulement

Un autre film primé

Un film d'une
franchise
implacable

STYLE BERGMAN

—Newsweek

Gagnant du prix international de la critique
au 14e festival du
film de Cannes

LEOPOLD TORRE NILSSON — Version originale — Titres anglais

aussi
"L'AMOUR A 20 ANS"

Un film de François Truffaut
— v.o. sous-titres anglais

Soirée 6.30
et 8.20 p.m.
Dim. à partir
de 1.00 p.m.

★ EMPIRE

CINEMA
DE REPERTOIRE

451 GUILLY
274-4521

du 15 au 21 mars

Comédie-Canadienne
861-3338

RIDEAU: Semaine: 8.30 hres p.m.
Dimanche: 7.30 hres p.m.

ADMISSION:
Lundi à jeudi incl.: \$3.00 - \$2.50 - \$2.00
\$1.75 - \$1.50

Vend. à dimanche: \$3.50 - \$3.00 - \$2.50
\$2.25 - \$2.00

MILLE ET UN EXPLOITS "BELMONDESQUES"

C'est bien meilleur que du James Bond...

Gilles Marcotte, "La Presse"

"L'HOMME DE RIO"

EASTMANCOLOR

Horaires:
Sam., — Dim.
1.10 — 3.20
5.25 — 7.35
9.40

Sur semaine
7.30 — 9.30

avec
JEAN-PAUL BELMONDO
FRANÇOISE DORLEAC
JEAN SERVAIS

de
PHILIPPE DE BROCA

Le Dayshin

10e SEMAINE

721-6060
BEAUBIEN près IBERVILLE

Commencant lundi, 22 mars

Soirées à 8h. p.m. — Matinées sam., et dim. à 2h. p.m.

EN PERSONNE ★ SUR LA SCENE

L'HYPNOTISTE AUSTRALIEN DE RENOMMEE INTERNATIONALE

REVEEN

DANS UN SPECTACLE UNIQUE

FANTASMAGORIES

Billets en vente samedi le 13 mars

Guichet ouvert tous les jours de 10h. a.m. à 9h. p.m.

Soirées (réservé) \$3.00, \$2.00, \$1.50 taxe incluse

Matinées: Sam. et dim. (non réservé) \$1.50

COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES

Inclure votre adresse sur une enveloppe affranchie avec
un chèque ou un mandat postal à l'adresse: CAPITOL,
MONTRÉAL. Et n'oubliez pas l'échange sur les chèques
venant de l'extérieur. Aussi indiquer un second choix.

CAPITOL

Lesage: le fait français freine l'influence du Sud

QUEBEC. — M. Jean Lesage a affirmé à l'ouverture du séminaire de l'Institut international de la presse que le fait français au Canada "constitue un moyen efficace de freiner l'influence envahissante de l'américanisme et de conserver au Canada son identité propre".

Le premier ministre québécois a rappelé que la primauté du français dans la province ne signifie "pas qu'un Québécois ne devrait refuser de parler anglais ou de communi-

quer en anglais avec nos concitoyens et nos voisins anglophones".

Elle signifie toutefois, a noté M. Lesage, que "les documents de travail des entreprises commerciales et industrielles établis dans le Québec devraient être en français ou, à la rigueur, bilingues, pour que leurs employés d'administration interne n'aient pas à se servir nécessairement de l'anglais comme langue de travail".

Le Québec a développé une politique d'investissements publics qui n'écarte pas les investissements privés. "Il y a encore amplement de place au Québec pour les investissements privés et il nous faut toujours grand plaisir de les accueillir", a dit M. Lesage.

Il a ajouté que l'investissement public a un rôle essentiel à jouer dans la province. "L'investissement public tient compte, a souligné M. Lesage, plus facilement des objectifs que se sont fixés les différentes régions et la communauté en général". Alors que l'investissement privé n'est intéressé que par des projets qui sont de nature à rapporter un profit plus ou moins immédiat. "Et c'est normal", a ajouté le premier ministre.

Délai pour l'octroi de subventions des affaires culturelles

QUEBEC. — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Pierre Laporte, a fait savoir hier que les organismes désireux d'obtenir une subvention de son ministère devront en faire la demande d'ici le 31 mars prochain.

Les demandes devront désormais être adressées au Service des subventions du ministère dont le nom était jusqu'à maintenant Service des recherches.



La tension persiste entre la SSJB de Québec et la Fédération provinciale

ALMA. — Le président de la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste du Québec a qualifié d'incompréhensible l'attitude de la diocésaine québécoise que dirige M. Gilles Desmarais.

"Nous devions avoir une rencontre vendredi dernier, et elle fut contremandée à la dernière minute. A la demande de mes collègues de la fédération, j'ai appelé M. Desmarais, qui m'a déclaré solennellement pour la troisième ou quatrième fois qu'il n'y aurait plus de déclarations de la part de Québec avant qu'une nouvelle rencontre ait lieu", a précisé M. Georges-Henri Fortin. Cette réunion doit se tenir à Montréal en fin de semaine.

La Chambre adopte le projet de loi qui reconnaît le droit de grève aux enseignants, droit que l'opposition juge illusoire

QUEBEC. — L'Assemblée législative a adopté sur division, hier, un projet de loi qui accorde aux instituteurs le droit de grève, droit qui pourra s'exercer selon des restrictions qui ont fait dire à l'opposition qu'il est "illusoire".

Le projet de loi soumet le droit de grève des instituteurs aux dispositions qui sont prévues dans le code du travail pour les employés des services publics.

Durant le débat sur ce projet de loi, l'Union nationale n'a pas caché qu'elle fondait sa critique notamment sur un mémoire de la Corporation des instituteurs et institutrices du Québec qui demandait aux législateurs de supprimer un article du projet de loi.

L'article auquel s'oppose la CIC et qu'a critiqué vivement l'opposition permettra de suspendre durant 80 jours le droit de grève des instituteurs quand une grève compromettra l'éducation d'un groupe d'élèves.

Une grève d'instituteurs, "appréhendée ou en cours", sera aux termes de l'article 5 du projet de loi, soumise à une injonction qu'accordera un juge s'il est établi que la grève compromet l'éducation d'un groupe d'élèves.

M. Paul Dozois, (UN - Montréal-St-Jacques) a noté durant le débat qu'un groupe d'élèves peut signifier deux ou trois élèves et que sûrement toute grève d'instituteurs compromettra toujours l'éducation de deux ou trois élèves.

RESTRICTION

Dans un mémoire qu'elle a fait parvenir au premier ministre et au chef de l'opposition, la CIC a soutenu que par l'article 5 du projet de loi, le droit au recours de l'Etat à l'injonction dans le cas d'une grève des instituteurs sera la règle alors que dans tous les services publics, ce droit est l'exception.

Dans les services publics, on peut recourir à ce droit quand une grève compromet la santé publique ou la sécurité de l'Etat.

Le CIC a fait valoir que le bill 15 inclut dans la reconnaissance de leur droit de grève une restriction qui n'existe pas pour les employés des services publics.

M. Jean Lesage, premier ministre, a défendu le projet de loi en affirmant notamment que certes, il faut accorder aux instituteurs le droit de grève. Il a ajouté toutefois qu'il faut prévoir des délais — délais qu'il a appelés "cooling off periods" — qui permettront aux esprits de se calmer.

M. Carrier Fortin, ministre du Travail, a noté pour sa part que le projet de loi s'inspirait des recommandations d'un rapport unanime d'un comité d'étude des relations de travail des instituteurs, comité qui comprenait des représentants des instituteurs.

Montréal: la taxe scolaire des neutres est haussée de 5 pour cent

par Jules LeBlanc

Les membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal ont décidé hier, au cours d'une réunion spéciale, de hausser de 5 p.c. le taux de la taxe des neutres sur l'île de Montréal et de le porter au maximum fixé par une loi provinciale, soit \$2 du \$100 d'évaluation foncière. Les membres du Protestant School Board of Greater Montreal devaient en faire autant de leur côté, le taux de la taxe scolaire imposée aux compagnies, ainsi qu'aux non-catholiques et non-protestants de l'île étant fixé conjointement par les 2 organismes. Pour ce qui est du taux de la taxe scolaire des

catholiques qui résident dans le territoire de la CECM, il sera fixé d'ici le 1er avril: les observateurs s'attendent à une nouvelle hausse de ce taux; ce serait la troisième augmentation en autant d'années.

Les prévisions préliminaires pour le budget de l'année 1965-66, qui débutera le 1er juillet prochain, laissent prévoir un excédent des dépenses sur les revenus de l'ordre de \$4 millions, alors que les dépenses atteindront \$81,000,000 et que les revenus — avec les taxes de taxe actuels — s'élèveront à \$87,2 millions.

La hausse de 5 p.c. de la taxe des neutres sur l'île de Montréal permettra aux com-

missions scolaires de l'île d'accroître leurs revenus d'environ \$2,75 millions, a révélé le président général de la CECM, M. Marc Jarry. Pour sa part, la CECM retirera \$1,9 millions.

En supposant que la CECM veuille équilibrer son budget pour 1965-66 et qu'à cette fin, elle recoure uniquement à la hausse de la taxe des catholiques, cette dernière devra être haussée de 15 à 20 cents pour obtenir les \$2 millions qui manqueraient encore.

La péréquation

Et tout ceci, à condition que la péréquation soit appliquée intégralement dans les revenus des commissions scolaires catholiques et protestantes de l'île. Le projet de loi que la CECM a fait adopter en juillet dernier par l'Assemblée législative établit le principe de la péréquation, mais il prévoit que ce principe sera appliqué par étape.

Dans le partage des revenus de la taxe neutre, le PSBGM, en vertu de cette loi, — le bill 139 de la dernière session, — est assuré de retirer au moins 20 p.c. du produit de la taxe neutre. Cette disposition doit être supprimée à compter de juillet prochain et la CECM présente un projet de loi à la présente session, en vue de voir à ce que la promesse du premier ministre Jean Lesage et du ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, se traduise dans les faits. Si cette promesse n'était pas respectée, la CECM perdrait environ \$1,7 millions en 1965-66 et son déficit prévu s'en trouverait augmenté d'autant.

Qui plus est, des commissaires de la CECM ont révélé hier que le Protestant School Board of Greater Montreal entend présenter un projet de loi à la Législature en vertu duquel non seulement il continuerait de bénéficier de la mesure

d'exception qui lui a été accordée l'an dernier, mais elle reviendrait à la situation qui existait avant le bill 139; le bill de PSBGM ne veut plus qu'on tienne compte de la richesse relative des commissions scolaires dans la répartition du produit de la taxe neutre; comme auparavant, on ne tiendrait compte que des enfants inscrits dans les écoles.

La CECM a établi ses "prévisions budgétaires préliminaires" en prenant pour acquis que le principe admis l'été dernier par la Législature sera maintenu et que la promesse concernant son application intégrale à compter de juillet 1965, sera respectée.

Haussa de \$10,000,000

Après avoir été pendant plusieurs années à \$1,65, la taxe des neutres a été portée à \$1,90 l'an dernier, puis à \$2 cette année. La taxe des catholiques, de son côté, après avoir été pendant cinq ans, fixée à \$0,80, a été portée à \$1 en 1963-64 et à \$1,15 l'an dernier.

Dans ses prévisions budgétaires pour l'année en cours, la CECM entend dépenser \$81,5 millions, a souligné M. Jarry. L'an prochain, les dépenses seront de l'ordre de \$91 millions, ce qui représente une augmentation semblable à celle qui a été enregistrée l'an dernier. L'augmentation naturelle du coût des services, les améliorations nécessaires dans l'enseignement élémentaire et les besoins évidents du cours secondaire, a-t-il ajouté sont les principaux facteurs de cette hausse.

Il a précisé que l'augmentation du nombre des élèves (7,000 élèves, au coût moyen de \$400) entraînera une hausse des dépenses de \$2,8 millions. Le salaire versé au personnel enseignant, en vertu des augmentations statutaires

prévues par la convention collective qui vient d'être signée, augmentera de \$2,7 millions. L'amélioration générale de l'enseignement nécessitera des déboursés additionnels de \$2,5 millions.

"L'augmentation naturelle des revenus ne permet pas de faire face à toutes nos obligations", a affirmé M. Jarry. Cette augmentation se traduit principalement par la hausse de l'évaluation foncière et par la hausse du rôle d'évaluation: ce dernier augmentera d'environ 5 p.c. cette année, ce qui apportera à la CECM des revenus additionnels d'environ \$3 millions.

"Nous nous efforçons d'administrer la Commission avec la plus stricte économie. Mais notre premier devoir est de procurer un enseignement convenable aux 295,000 élèves qui fréquentent nos écoles", a continué M. Jarry.

La hausse des inscriptions au niveau secondaire (ou l'enseignement est plus coûteux qu'à l'élémentaire) a été de 62,7 p.c. entre 1959-60 et 1964-65, alors qu'à l'élémentaire, elle a été de 15,5 p.c. En 1959-60, la population scolaire de l'élémentaire représentait 80 p.c. de l'ensemble; cette année, elle représente seulement 74 p.c. de l'ensemble.



dans l'antique bouteille verte. Sec sans compromis. Douceur captivante. Gin anglais distillé, qui plaît à toute l'Amérique.

EN BOUTEILLES DE 50 CL. ET DE 10 CL. DISTILLÉ, IMPORTÉ ET EXPORTÉ PAR L'UNION, ANTOUVILLE.

Arrosé de bon vin Repas devient festin

HENRI MAIRE

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

CLUSY

blanc (536)

ARBOIS

rosé (C-1967)

TERVIGNY

rouge (536-B)

Office général des Grandes Marques, limitée

COLLÈGE FRANÇAIS 5217 ESPLANADE

- COLLEGE CLASSIQUE à direction laïque (M. et Mme Portal)
- Reconnu officiellement: comme collège secondaire le 23 mai 1962, comme collège classique le 19 décembre 1963.
- plus de 800 élèves en 1964.
- Accepte garçons et jeunes filles, Français et Canadiens français.

EXAMEN D'ENTREE EN ELEMENTS LATINS

le samedi 13 mars de 9h. à 12h.

le samedi 25 mars de 9h. à 12h.

le samedi 10 avril de 9h. à 12h.

pour les bons élèves de 6e année et les élèves de 7e année des Commissions scolaires (sont dispensés de cet examen les élèves ayant une moyenne supérieure à 85%).

N.B. Les inscriptions sont ouvertes pour toutes les autres classes:

a — PRIMAIRE:

- "Maternelle" dès l'âge de 4 ans
- Cours primaire complet en cinq années de scolarité.

b — SECONDAIRE:

- Section de l'Université de Montréal (toutes classes d'Eléments latins à versification).
- Section française (séries avec ou sans latin).

c — COLLÉGIAL FRANÇAIS:

- Préparation au baccalauréat français en 1, 2 ou 3 ans, selon les examens précédents.
- Séries sans latin ouvrant l'accès de ce collégial, aux élèves de onzième scientifique.
- Examen final officiel permettant d'entrer dans les différentes facultés des universités de l'Université de Montréal que des universités françaises.

Prospectus, renseignements et inscriptions:

272-0754

Grand'Mère: la grève scolaire a été évitée

QUEBEC. — Le conflit scolaire de Grand'Mère, qui a menacé de dégénérer en arrêt de travail de 167 enseignants, est définitivement réglé à la satisfaction des parties, annonce un communiqué conjoint de la Fédération des commissions scolaires et de la Corporation des instituteurs qui a été publié hier aussitôt après la signature d'une nouvelle convention collective de travail de deux ans entre la commission scolaire de Grand'Mère et chacun des deux syndicats en cause, dont l'un groupe 45 instituteurs et l'autre 122 institutrices.

Depuis le 2 mars, mais avec relâche en fin de semaine dernière, un comité spécial de négociation, au sommet travaillait à préciser une formule de compromis afin de triompher d'une impasse survenue après 10 mois d'entretiens. Il était formé de MM. Alexandre Dugré et Fernand D. Lavergne, représentant la Fédération des commissions scolaires, ainsi que de MM. Robert Tremblay et André Thériault, de la Corporation des instituteurs. La commission scolaire et les associations d'enseignants locales ont participé également aux rencontres.

M. Fortin a manifesté quelque impatience quand nous l'avons questionné sur la période de temps accordée aux diocésaines pour dissoudre le projet de mémoire. "Ce délai fut aussi long que celui accordé à la diocésaine de Québec quand elle dit avoir consulté ses 65,000 membres pour présenter son propre mémoire."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

M. Fortin a manifesté quelque impatience quand nous l'avons questionné sur la période de temps accordée aux diocésaines pour dissoudre le projet de mémoire. "Ce délai fut aussi long que celui accordé à la diocésaine de Québec quand elle dit avoir consulté ses 65,000 membres pour présenter son propre mémoire."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

Sur la constitution "Quant au mémoire que la fédération doit soumettre au comité parlementaire de la constitution, la population pourra juger à ce moment-là si les attitudes de la fédération provinciale sont celles que veut lui imputer la diocésaine québécoise. Le conseil général aura l'occasion de préciser les termes de ce document en fin de semaine, en tenant compte des remarques qui auront été formulées par les 17 sociétés diocésaines."

pantabille
4 billes de couleur dans un seul stylobille



BLEU
ROUGE
VERT
NOIR

CHROME 3 couleurs

\$5.95, 4 couleurs \$6.95

PLAQUÉ OR 3 ou 4 couleurs

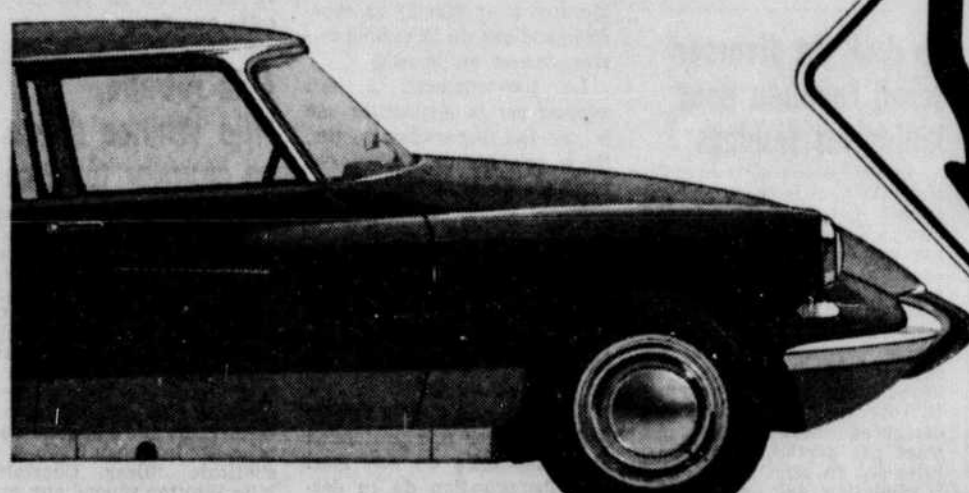
\$12.95

UNE
CRÉATION
Waterman

EN VENTE: "partout où l'on trouve des stylos de qualité"

Allez-y... appuyez! votre CITROËN c'est L'AÉRODYNAMISME parfait.

Cette carrosserie qui fait "pâler" les autres voitures soi-disant aérodynamiques, ces lignes pures et fuyantes, littéralement "sculptées par l'air" sont dictées par la logique même: pour que l'air n'ait pas de prise sur elle, même par vent latéral — pour ne pas ralentir la fougueuse Citroën — pour empêcher le bruit à vitesse élevée — pour économiser le carburant. Voyez ce carénage antérieur des roues avant, cette aile enveloppante, cet avant profilé, ce haut des roues bien protégé, ce capot plongeant, ce pare-brise bombé pour la visibilité la plus totale, cet arrière court, cette absence de saillie, ces flancs galbés... Allez l'examiner! C'est la seule voiture carrossée dessus et dessous. Vous constaterez qu'il n'y a pas de calandre, pas de prise d'air superflue, pas de forme au monde mieux conçue pour la vitesse. La preuve? Les Citroën ne se démodent pas.



CE QUE LES CANADIENS APPRÉCIENT DE CITROËN:

triple couche d'émail — double revêtement antirouille spécial — 2 éléments chauffage-dégivrage indépendants (avant, arrière et latéral) — pneus spéciaux été-hiver — prix "tout compris" — concessionnaires plus nombreux — techniciens experts — stock important de pièces détachées à prix modérés.

GARANTIE TOTALE
de 2 ANS ou 24,000 MILLES sur les PIÈCES et la MAIN-D'OEUVRE

CE QUE LE MONDE ENTIER APPRÉCIE DE CITROËN:

suspension hydropneumatique=confort
freins à disque assistés et ventilés=sécurité
carrosserie aérodynamique=vitesse et économie
traction avant (depuis 30 ans)=tenue de route

La conduite d'une Citroën est une vérité d'expérience, elle n'est pas communicable, elle doit se vivre! Pour l'essayer, vous n'avez qu'à nous téléphoner. Une voiture sera mise à votre disposition.

DS 19 "PALLAS" • DS 19 10 19 • DS 19 STATION WAGON

CITROËN CANADA LIMITÉE

MONTRÉAL
Citroën Canada Limitée,
4010 ouest, Ste-Catherine,
Tél.: 937-7411
4584 rue Papineau,
Tél.: 927-9861

QUÉBEC
Citroën Canada Limitée,
1792 boul. Hamel, Route 2,
Ville Duberger
Tél.: 681-7393

TORONTO
Citroën Canada Limitée,
623 Yonge Street,
Tél.: 922-6191

Concessionnaires et points de service à travers tout le pays.

L'univers féminin



Robe et manteau 7/8 en toile de soie tréssée de la collection de printemps de Lionel et Elvia de la maison Shuchat de Montréal. La veste est coupée de manière à s'incurver par-dessus la chemise, avec double col détaché.

Lionel et Elvia présentent une collection dynamique

Deux tout jeunes dessinateurs montréalais, Lionel et Elvia, à l'emploi de la prestigieuse maison de fourrures Shuchat, ont décidé de donner un coup de barre dans la fourrure traditionnelle et de faire valoir le Canada sur le marché de la mode européenne. Si les fourrures canadiennes connaissent déjà le prestige que l'on sait, par contre, nos fourreurs et dessinateurs sont à peu près inconnus. Plusieurs couturiers français, en particulier Dior, viennent s'approvisionner chaque année au pays de nos fourrures et après les avoir travaillées — selon le procédé Dior — viennent nous les revendre à prix d'or. Enfin, un marché contraire semble s'amorcer. Les fourrures Shuchat seront présentées cet été en France, en Italie et en Suisse, et il est à souhaiter que la note originale et dynamique qu'ont su créer Lionel et Elvia fera envie aux élégantes européennes.

Parmi les pièces les plus intéressantes signalons le lynx qui revient à la mode et qui est traité en cylindre en cerclant bien la silhouette; fourrure de grand luxe, d'une douceur incroyable. Trop belle à notre avis pour servir de doublure à une simple gabardine mais ravissante en manteau du soir. Aussi dans cette même collection, un lakoda brun et luisant avec plissage à partir de la taille, ceinturé d'ocelot. Un autre manteau très original: le corsage est en ocelot et à partir des hanches apparaît une fourrure très peu employée, la belette.

Dans la collection couture plusieurs toiles tissées soie dans des coloris chaleureux de mandarine, fushia, café au lait et hêtre, en plus du marine. Pour le soir, un seul tissu: le chiffon. En particulier un merveilleux chiffon imprimé dans des tons de bleu et rose qui se marient harmonieusement avec la nuit. Se passent de commentaires quelques pièces excentriques dont une tunique-culotte dont le corsage est en soie noire et les pantalons ainsi qu'une grande étole en organdi suisse blanc et plissé.



LYNX luxueux travaillé en cylindre, création canadienne qui sera montrée cet été à Paris. Les manches sont coupées dans la même pièce que le manteau.

La princesse Margriet des Pays-Bas se marie

LA HAYE. — Le fiancé choisi par la princesse Margriet des Pays-Bas, annonce officiellement un communiqué, est M. Pieter Van Vollenhoven, étudiant de l'université de Leyde, descendant d'une famille de marchands-navigateurs. Il réside près de Rotterdam et est âgé de vingt-six ans. La jeune princesse Margriet est âgée de vingt-deux ans. Peu après l'annonce officielle des fiançailles, les deux jeunes gens se sont promenés dans la ville universitaire de Leyde où ils ont été acclamés par les étudiants. En vieilles voitures, en scooters, en autocars, les étudiants se sont précipités en foule vers le Palais de Soestdijk pour porter des gerbes de fleurs, en signe de joie.

Le président du Conseil des ministres a transmis les félicitations du gouvernement et du peuple néerlandais au jeune couple.

Des cours de conduite automobile donnés le samedi

Pour répondre aux demandes d'un public de plus en plus nombreux, le comité d'éducation de la Ligue de Sécurité de la province de Québec organise un cinquième cours de Conduite automobile, qui se donnera le samedi.

Ce cours de 27 heures de théorie et 6 heures de conduite au volant, s'adresse aux jeunes âgés d'au moins 16 ans ainsi qu'aux adultes. Les leçons seront données à l'Institut d'Éducation Sécurité de la Ligue de Sécurité situé à 5568 Chemin Upper Lachine, Montréal 28, pendant 5 samedis, soit du 13 mars au 10 avril 65, de 9 h. a.m. à 3 h.30 de l'après-midi.

Ce cours d'initiation au volant sera placé sous la direction d'un professeur d'école secondaire qualifié et approuvé par le Bureau des Véhicules à Moteur de la Province de Québec. Pour renseignements supplémentaires, composer: 482-9110.

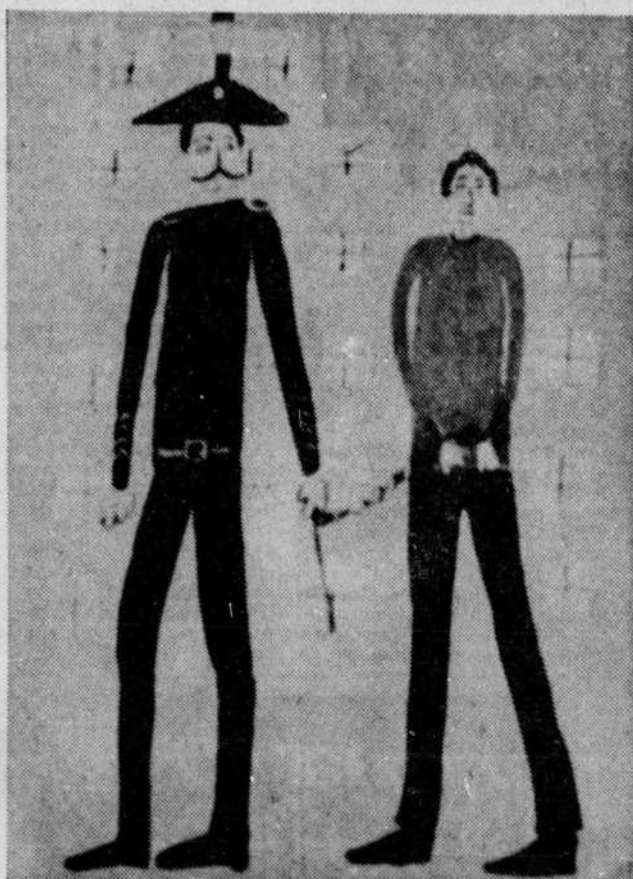
nal. des associations provinciales et organisations nationales qui y prendront part.

La présidente dit que l'association veut encore s'assurer que tous les aliments de bébés, contenus dans des récipients de verre soient protégés contre toute infiltration avec des couvercles fermés hermétiquement. Parmi les projets de l'association, Mme Plumpré a souligné qu'on étudie la possibilité d'une qualité de saucisse qui établirait la juste proportion de protéine et de gras dans cette viande.

Le consommateur aura son mot à dire

OTTAWA. — La réunion annuelle de l'Association des Consommateurs du Canada se tiendra du 8 au 10 juin au Collège MacDonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue, sur l'île de Montréal. La nouvelle a été annoncée par Mme A.F.W. Plumpré, présidente de l'association.

Dans la revue qui s'adresse aux consommateurs canadiens, Mme Plumpré écrivait à l'intention des membres de l'association, que les résolutions devant être présentées à la réunion seront entendues par les membres de l'exécutif national.



Dessin original d'un jeune garçon italien de neuf ans. Ce dessin fait partie de la collection recueillie dans le monde entier par Mme Betty Nickerson de Winnipeg à l'occasion de l'Année de coopération internationale. Il a été présenté ces jours derniers à Montréal à l'occasion des séances du comité canadien de l'association.

INSTITUT STE-MARGUERITE

(Ste-Marguerite-du-lac-Masson, Qué.)

au cœur des Laurentides

Internat pour enfants exceptionnels et inadaptés scolaires

Enseignement — Formation éducative — Activités dirigées Sports — dispensés par personnel très spécialisé

Pour tous renseignements, téléphonez à:

CA. 8-2864

Ste-Marguerite-du-lac-Masson (Cité de Terrebonne)

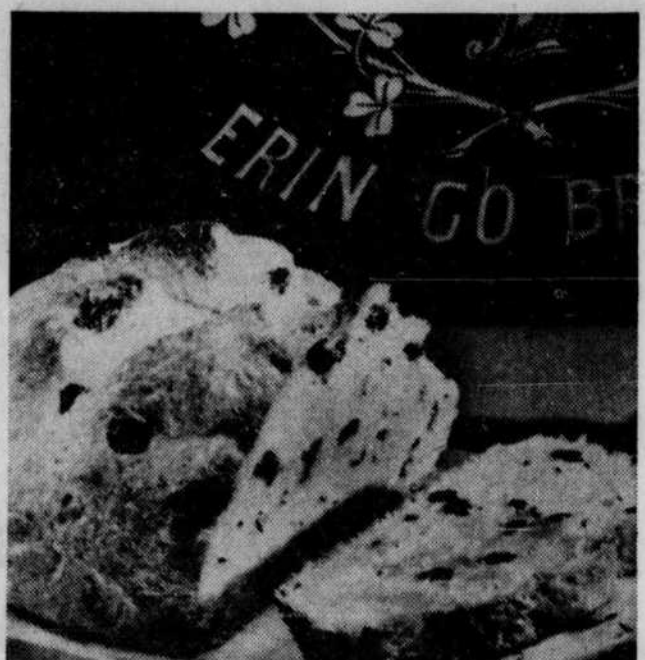
Votre grain de sel

POUR VOS AMIS IRLANDAIS

La Saint-Patrick est un jour de fête beaucoup plus célébré de ce côté de l'Atlantique qu'au cœur de la verte Éire, dit-on. En fait, le 17 mars est une fête religieuse en Irlande. La coutume veut qu'en Amérique, où on ne rate aucune occasion de bien célébrer, cette date soit avant tout une fête populaire des plus joyeuses.

Ce jour-là, Irlandais et Canadiens portent un brin de trèfle à la boutonnière... quand ce n'est pas le haut-de-forme, au défilé traditionnel de la Saint-Patrick qui aura lieu dimanche, prochain à travers les rues de la ville.

Profitez-en pour initier votre famille à la cuisine irlandaise dont on ne connaît en général que le ragout à base d'agneau. A vos amis qui viendront vous visiter, offrez un délicieux pain-brioche à croute dorée, servi avec du café irlandais.



Mairog caise

(Pouding au fromage)
2 c. à soupe de beurre ou de margarine
2 c. à soupe de farine
1 bte (10 1/4 oz.) de soupe condensée au fromage canadienne Cheddar ou
1 bte (10 oz.) de crème aux champignons, non diluée
4 oeufs, séparés

Chauffer le four à 300°F. Faire fondre le beurre dans une casserole; y incorporer la farine, puis la soupe. Chauffer, en brassant constamment, sur feu bas jusqu'à ce que le mélange forme des bulles et épaississe. Refroidir. Fouetter les blancs d'oeufs jusqu'à consistance ferme, mais non sèche; incorporer le mélange. Verser dans une casserole d'une pinte; placer dans un récipient d'eau chaude. Cuire 1 heure et 15 minutes au four ou jusqu'à ce qu'un couteau inséré près du centre en ressorte propre. Donner 4 à 5 portions.

Pain soda à l'irlandaise

2 1/2 tasses de farine tout usage
1 c. à thé de bicarbonate de soude
1 c. à thé de poudre à pâte
1/2 c. à thé de sel
2 c. à soupe de sucre
1/2 tasse de beurre, margarine ou shortening végétal hydrogéné
1/2 tasse de raisins épépines (facultatif)
3 c. à soupe de vinaigre blanc
3/4 de tasse de lait
Chauffer le four à 375°F. Tamiser la farine avec les 4 ingrédients suivants. Incorpo-

rer le beurre avec deux couteaux ou un mélangeur à pâte jusqu'à ce que le mélange ait une consistance rumelleuse. Incorporer les raisins et les graines de carvi. Mélanger ensemble vinaigre et lait. Faire un puits au centre du mélange farine; ajouter le liquide tout d'un coup, en brassant vigoureusement avec une fourchette jusqu'à ce que les ingrédients secs soient mouillés. Placer sur une planche légèrement farinée; pétrir gentiment 8 à 10 fois, former une balle ronde. Placer ensuite dans une assiette à tarte graissée de 8 pouces. Faire une incision en forme de croix d'un côté à l'autre; badigeonner le dessus d'un peu de lait pour obtenir une belle glace. Cuire 45 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dents ou une fourchette insérée au centre en ressorte parfaitement propre. Démouler sur un gril à gâteau et refroidir au moins 1 heure avant de couper en pointes de tarte ou en tranches. Servir avec du beurre. Donner 8 à 10 portions.

Café irlandais

1. Versez une mesure de whiskey irlandais dans une coupe.
2. Remplissez le verre à environ 1/2" du bord avec du café noir, fort et chaud.
3. Ajoutez du sucre au goût et brassez.
4. Fouettez légèrement un peu de crème et en mettez flotante sur le café.

N.B. — Ne pas brasser après avoir ajouté la crème, parce que la saveur est obtenue en buvant le café chaud et le whiskey irlandais à travers la crème fraîche.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTELEMENT

- Conférence secrète
- Grande peur — Personnel
- Transparence — Avalé
- Dans — Personnel — Positif
- Préfixe — Interroger
- Laveur — Volonté
- Allongeries
- Animal du Grand Nord
- Note — Très drôle
- Fromage inversé — Vin réputé
- Fléuve de Pologne — Que l'on peut voir avec plaisir
- Douleur — Voyelle doublée — En musique

VERTICALEMENT

- Dont la réputation est grande — Grecque
- Qui fait preuve de ténacité — Convient
- Pas toujours propre — Pronom — Lui
- Ses flèches atteignent toutes le coeur — Démonstratif
- Romains — Emplacement
- Garçon d'écurie — Nouveau partisan
- Que personne ne peut concevoir
- Diminution: l'effet
- Grande ouverte — Prends un repas

Solution d'hier

Horizontalement: —
1-BIBLIOTHEQUE
2-ANEANTIE — US
3-STENDHAL — EUT
4-TE — TUERIE — FI
5-IR — LECTURE
6-LIER — ER — UN
7-EULER — ORSINI
8-EULER — TA
9-RESIDE — UNIS
10-TE — LIEUE
11-USUR — GLOSER
12-NEZ — EN

Verticalement: —

- BASTILLE — TUE
- INTERIEURES
- BEE — EOLE — EN
- LANTERNES — RE
- INDU — RIZ
- OTHELLO
- TIARE — REELLE
- HELICES — ION
- ETRIQUES
- QUE — NUES
- USURFRUITIER
- TIEN — AS

La couture chez soi



Pour saluer le printemps, voici un ensemble signé M. Blackwell, de Californie. Sous un manteau à manches-capes, en tartan à larges carreaux, on vous suggère une petite robe toute droite, bien appuyée à la taille.

La patron imprimé No A548 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18.

La grandeur 16 requiert 3 1/4 verges de tissu de 35 pouces de largeur pour la robe et 3 1/2 verges de tissu de 54 pouces de largeur pour le manteau-cape.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

RESIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Poirier Inc.

6603 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS

10,256, ST-LAURENT

Tél.: 277-5700

Paris étudie en même temps que Québec le statut juridique de la femme mariée

La femme mariée française sera plus indépendante de son mari si le conseil des ministres adopte le projet de loi que lui soumet M. Jean Foyer, ministre de la Justice, et qui, après avis du conseil d'Etat, devrait être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, lors de la prochaine session.

Parmi la trentaine de projets que le ministre de la Justice doit commenter à la Chancellerie figure en effet le projet de réforme des régimes matrimoniaux qui comporte dans ses dispositions deux points essentiels:

1. La femme mariée conservera ses pouvoirs sur ses biens propres.
2. Elle participera plus étroitement à la gestion du mari sur les biens propres du ménage et à l'éducation des enfants.

Cette nouvelle communauté légale, dite régime de la communauté légale réduite aux acquêts, permettra à chacun des deux époux de conserver

dans son patrimoine personnel les biens et immeubles qui étaient sa propriété avant le mariage. Par contre, les biens meubles et immeubles acquis dans le mariage resteront à la communauté.

La communauté légale en France est, si l'on peut ainsi s'exprimer, une "vieux institution". Les sondages effectués semblent prouver que l'opinion publique est, dans son ensemble, favorable à cette loi. La réforme de celle-ci prise à l'initiative de certains mouvements féministes, permet son assouplissement. Elle règle notamment sur le plan pratique le problème qui se posait inévitablement lors de la dissolution du mariage. Les juristes ont estimé qu'il n'était pas normal, en effet, que l'un des deux époux fût lésé.

La puissance parentale prévaudra-t-elle sur la puissance paternelle?

Le Québec, qui a hérité de la France le code civil de Napoléon a pris, l'an dernier, des mesures pour élargir la capacité juridique de la femme mariée, comme on le sait.

Le gouvernement a fait adopter par la législature une loi qui fait disparaître en partie le principe de l'infériorité juridique de la femme mariée consacré par le code de Napoléon.

La nouvelle loi québécoise remplace le principe d'obéissance que devait la femme à son mari par une notion de collaboration entre époux et de cogestion du foyer.

Elle stipule que la femme pourra exercer une profession autre que celle de son mari sans l'autorisation de ce dernier.

La femme, séparée de biens, peut dorénavant prendre une action en séparation de corps sans l'autorisation judiciaire et devenir tutrice sans l'autorisation de son mari. Elle pourra aussi accepter une succession.

La nouvelle loi prévoit également que la femme aura l'administration de ses biens

personnels et son droit d'en disposer sera soumis aux mêmes restrictions que celui du mari à l'égard des biens de la communauté.

Le gouvernement projette, d'autre part, de légiférer ultérieurement sur la notion de la "puissance paternelle" en vertu de laquelle, par exemple, seul le père a le droit de punir ses enfants.

En vertu de cette même notion, contenue dans le code civil, les enfants de moins de 21 ans doivent obtenir le consentement du père et de la mère pour se marier. Mais s'il y a désaccord entre les parents, le consentement du père est suffisant.

Un autre article du code civil concernant la "puissance paternelle" dit qu'un enfant mineur peut quitter la maison pourvu qu'il ait obtenu la permission de son père, même si sa mère s'y oppose.

Le gouvernement attend le deuxième rapport d'un comité provincial d'étude du code civil avant de se pencher sur cette question.

A la retraite, Mlle Whitton dirige un courrier télévisé

OTTAWA. — L'ex-maire d'Ottawa, mademoiselle Charlotte Whitton, a célébré lundi son 69e anniversaire de naissance en déjeunant avec quelques amies, et en présentant le soir son émission télévisée. Elle a souligné que sa nouvelle carrière à la télévision lui plaît beaucoup. Cinq soirs par semaine elle apparaît au petit écran dans une émission transmise sur le réseau CTV, et qui s'intitule "Dear Charlotte". Mlle Whitton répond aux questions qui lui sont adressées par les téléspectateurs.

Aiors qu'on lui demandait si elle songe à retourner dans la scène politique, Charlotte Whitton a répondu: "Donnez-moi encore un peu de temps. Je suis si heureuse de ces temps-ci". Elle dit qu'on lui a suggéré de se présenter comme candidate dans une circonscription fédérale de l'Ontario, mais "qu'elle ne savait trop sous quelle bannière poser sa candidature".

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Remuez avec deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notes comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Le don de la vigne...

MOULIN A VENT

(430-H)

MACON SUPERIEUR

(430-B)

CHABLIS

(447-G)

VINS FINS SIGNÉS

THORIN

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

Office général des Grandes Marques, limitée

EATON

a les dernières nouveautés '65 pour la femme au goût sûr qui recherche les aubaines.



A. Le trois-pièces en crêpe côtelé

Ensemble "au goût" du jour à veste à manches trois-quarts garnie de boutons dorés et jupe entièrement doublée. Marine/or. La blouse à manches courtes de ton or. Tailles 14½ à 24½.

29.95

B. Teinte sévère et ligne jeune

Charmant deux-pièces en crêpe égayé d'un volant à gros pois à l'encolure et aux poignets. Manches trois-quarts et jupe mince entièrement doublée. Noir ou marine. Tailles 14½ à 22½.

19.95

C. "Passe-partout" le tricot double

Robe semi-ajustée en tricot double-acetate façonné qui peut se porter avec ou sans ceinture. L'encolure est garnie d'un gros noeud. Noir/blanc/noir ou marine/blanc/marine. Tailles 14½ à 24½.

25.00

COMPOSEZ 842-9211, service des commandes téléphoniques.

EATON — ROBES TAILLES DAMES (Rayon 541), AU TROISIÈME

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9h.30 à 6h. SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI: 9h.30 à 5h. — Le Standard des commandes téléphoniques ouvre à 8h.30 tous les matins; 842-9211 — Pour un rayon déterminé: 842-9331

T. EATON CO. LTD.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

La hausse des prix serait une catastrophe

OTTAWA. — Selon le président du conseil national de l'industrie laitière, toute hausse du prix des produits laitiers aurait des effets catastrophiques sur la consommation domestique. M. R. McCrea a dit qu'une hausse du prix de détail résultant du futur programme de stabilisation des prix — lequel doit être annoncé en avril — conduirait à la résistance des consommateurs, parce que les prix des produits laitiers ont atteint un point de saturation.

Si le gouvernement estime que les fermiers laitiers doivent obtenir plus de revenus, il devrait élargir la politique de paiements de soutien plutôt que hausser les prix. Une hausse, a dit le président, amènera la réduction de la consommation des produits et contribuera à élever des surplus qui devront être écoulés sur les marchés mondiaux à des prix de "vente de feu".

Le gouvernement fraude le public, dit MacDonald

TORONTO. — Le leader néo-démocrate, M. Donald MacDonald, a accusé le gouvernement de l'Ontario de frauder le public en présentant une étude élaborée sur un projet d'assurance-santé, alors qu'il n'y a eu aucune décision à ce sujet. Il a affirmé qu'un document confidentiel du gouvernement en 1962 préconise presque les mêmes choses que le rapport Hagey sur l'assurance-santé, rendu public il y a deux semaines.

A son avis, le comité Hagey a été formé pour protéger les intérêts des compagnies d'assurance et des médecins. D'après M. MacDonald, sur les 14 membres du comité, quatre représentent des compagnies d'assurance, trois sont médecins et trois sont des infirmières. Le seul membre du monde du travail s'est dissocié des recommandations générales du comité.

Le rapport Hagey a recommandé le 25 février que les citoyens de l'Ontario puissent bénéficier d'un régime d'assurance-santé volontaire qui ne serait pas sous contrôle du gouvernement.

Essais atmosphériques

OTTAWA. — Quatre fusées Blzek Brant seront mises à feu dans le cadre d'une série d'essais dans la haute atmosphère, à la rampe de lancement de Churchill, au Manitoba, au cours du mois de mars.

Les tests, qui ont pour but d'étudier les phénomènes de la haute atmosphère nordique, sont dirigés conjointement par le conseil national des recherches et les universités de Toronto, Western Ontario, Saskatchewan et Alberta.

Les essais comportent l'étude de la température et de la densité, de même que celle de la luminosité et de l'intensité de la lumière nordique à des altitudes diverses.

Girouard préconise le fédéralisme positif

SASKATOON. — Un député du Québec aux Communes a affirmé que le mouvement séparatiste disparaîtrait si on accordait au Québec les droits que lui garantit la constitution. Le député conservateur de Labelle, M. G. Girouard, qui s'adressait à des étudiants de l'université de la Saskatchewan, a précisé que les Québécois n'ont jamais exigé plus que les droits accordés par la Confédération, mais qu'on devait repenser la constitution.

"Tout le monde sait, a-t-il dit, que la province de Québec n'est pas une province comme les autres. Nous avons des droits spéciaux et nous voulons les protéger."

M. Girouard a exprimé l'avis que les Québécois veulent préserver leur langue, leur religion et leur mode de vie. Ils ne désirent pas se séparer, mais recouvrer leurs droits et travailler avec le reste du Canada. Se disant en faveur d'un fédéralisme positif, le député aimerait qu'une conférence soit convoquée pour définir une fois pour toutes les responsabilités du fédéral et celles des provinces.

Le fédéral participera aux travaux d'hiver

OTTAWA. — Le ministre fédéral du Travail a annoncé hier l'approbation de projets de travaux d'hiver dans 15 municipalités du Québec.

En voici la liste, la participation du fédéral au coût de la main-d'œuvre entre parenthèses:

Pierrefonds, \$85,000, aqueduc et égout (\$11,000); L'Isle-Verte, \$80,000, aqueduc et fosses (\$48,000); Notre-Dame-d'Heberville, \$109,600, hôtel de ville (\$29,201); Trois-Rivières ouest, \$171,189, prolongement de rue, construction d'une station de pompage et d'un réservoir (\$15,928); Jacques-Cartier, \$3,883,000, aqueduc et égouts (\$96,000); St-Hubert, \$234,500, pavage de rue, éclairage, aqueduc et égouts (\$18,220); Montréal-Nord, \$50,300, aqueduc et égouts (\$1,950); Ste-Thérèse, \$1,472,974, usine de filtration et aqueduc (\$22,500); Charlesbourg, 191,231, améliorations d'édifices (\$2,400); Cap-de-la-Madeleine, \$75,681, élargissement de rues (\$24,375); Québec, \$68,375, réparation du stade (\$19,500); Courville, \$365,271, égouts (\$16,201); Orsainville, \$83,204, aqueduc et installation de conduits et de bassins collecteurs (\$5,500); St-Henri-Taillon, \$53,800, amélioration de voirie (\$31,600); Roberval, \$92,000, embellissement de rue et ruisseau de canalisation (\$55,200).



Le Dr Schweitzer devant son hôpital de Lambaréné (Gabon) avec le photographe montréalais Gaby.

Au photographe montréalais Gaby

le Dr Schweitzer déclare: "La guerre n'est qu'un symptôme du déclin de notre civilisation..."

La guerre n'est qu'un symptôme, écrit le Dr Albert Schweitzer dans le bref message personnel qu'il a remis au photographe Gaby.

Voici le texte de ce message.

"A Monsieur Gaby Desmarais

Notre civilisation traverse une crise. Selon l'opinion courante, celle-ci a été causée par la guerre. C'est une erreur. La guerre avec toutes ses conséquences n'est elle-même qu'un symptôme de cette absence de civilisation dans laquelle nous vivons. Même dans les Etats qui n'ont point pris part à la guerre et qui n'ont pas subi ses conséquences directes la civilisation est en pleine débâcle. C'est la seule différence que celle-ci est moins apparente que dans les Etats qui ont été frappés directement.

Avec mes bonnes pensées

Albert Schweitzer"

Le Dr Schweitzer suit avec appréhension les événements qui bouleversent actuellement les Nations unies et peuvent

conduire l'organisme mondial à sa destruction. Mais, a-t-il dit au photographe montréalais Gaby: "Je demeure optimiste que les hommes entendront finalement la voix de la raison".

C'est là à peu près la seule allusion à la politique que le célèbre médecin a faite à Gaby, auquel il a remis un court texte écrit de sa main.

Le photographe Gaby, dont le nom réel est M. Gabriel Desmarais, a déclaré que les quatre jours qu'il avait passé dans la brousse équatoriale africaine, en compagnie du Dr Albert Schweitzer avaient été les plus profitables de sa carrière.

Au cours d'une conférence de presse, le photographe bien connu a raconté le voyage qu'il a fait jusqu'à Lambaréné (Gabon) le mois dernier. Il a pu s'entretenir à loisir avec le médecin, aujourd'hui âgé de 90 ans, qui est à la fois philosophe, théologien, musicien, écrivain et missionnaire.

Selon M. Desmarais, le Dr Schweitzer, presté et plein de santé, s'est montré flatté de

voir qu'on venait de si loin pour le photographier.

Gaby a pu prendre les photos qui lui plaisaient sauf dans les huttes habitées par les patients et leurs familles.

"Il y a eu cependant une cérémonie durant laquelle il m'a demandé de ne pas me servir de mes appareils. C'est lorsque ses assistants se sont présentés devant lui pour être mis au courant de leurs tâches respectives durant la journée. S'alignant devant le vieux médecin, ils faisaient le salut militaire et le Dr Schweitzer, avec son chapeau colonial sur la tête, leur disait ce qu'ils devaient faire."

Gaby a ajouté que certaines critiques avaient été injustes en accusant le Dr Schweitzer d'avoir tenté de répandre l'influence blanche en Afrique.

"Le Dr Schweitzer est dans ce coin de l'Afrique depuis 50 ans. Et toujours il a montré un très grand respect pour les manières de vivre des gens du pays. Ses motifs ont toujours été purement humanitaires."

La cour déluge de son poste le maire d'Edmonton

EDMONTON. — Le maire de cette ville, M. William Hawrelak, a été destitué de ses fonctions hier, par un ordre judiciaire, et son siège a été déclaré vacant. Le juge en chef de la Cour suprême de l'Alberta, M. C. C. McLaurin, en est venu à la conclusion que le maire avait violé la loi municipale au cours d'une transaction commerciale.

Propriétaire d'une compagnie d'eaux gazeuses, M. Hawrelak a été maire d'Edmonton de 1951 à 1959 alors qu'il avait dû démissionner après qu'une commission royale d'enquête l'avait déclaré coupable de conduite répréhensible dans une affaire de vente de terrain.

Il a été réélu en octobre 1963 pour un mandat d'un an à sa première tentative de rentrer sur la scène politique municipale après la publication du rapport de la commission.

Il avait été réélu l'automne dernier pour un mandat de deux ans.

Lors d'audiences tenues durant deux jours le mois dernier sous la présidence du juge McLaurin, il a été démontré que le maire Hawrelak possédait 40 pour cent des actions de Sun Alta Builders Limited, une société ayant conclu un contrat avec la ville d'Edmonton.

En vertu de la loi municipale, les membres élus de l'administration municipale ne doivent pas posséder plus de 25 p.c. des actions de toute société contractant un contrat avec la ville pour l'accomplissement de travaux ou de services pour lesquels de l'argent est versé.

Le ministre des affaires municipales de l'Alberta, M. Hooke a déclaré que le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour succéder au maire destitué.

Réduction du déficit de la balance des paiements

OTTAWA. — Grâce à une augmentation sensible de ses exportations, le Canada a pu au cours de l'an dernier réduire le déficit de sa balance internationale des paiements à environ \$453,000,000. Un an plus tôt, ce déficit était de \$557,000,000. L'an dernier fut en fait pour le Canada l'année de temps de paix durant laquelle les surplus commerciaux ont été les plus élevés, selon un rapport du Bureau fédéral de la statistique. A la fin de l'année 1964, le Canada avait le déficit de sa balance des paiements le plus bas depuis 1954. Il était de \$432,000,000.

Deux ministres accusent: Dief sape le parlement

OTTAWA. — Deux ministres fédéraux s'en sont pris publiquement mercredi soir au chef de l'opposition conservatrice, accusant M. Diefenbaker de saper le parlement.

"Ce qu'il reste du prestige et de la dignité du parlement est en train d'être sacrifié par un homme qui s'est décrit lui-même comme étant un défenseur du parlementarisme, je veux dire John Diefenbaker", a notamment déclaré M. Lucien Cardin, ministre des travaux publics, au cours de la réunion annuelle de l'Association libérale d'Ottawa-Est.

Pour sa part, le ministre du commerce, M. Sharp, a affirmé que M. Diefenbaker ne veut pas réellement que la Chambre travaille efficacement; il veut plutôt causer le plus d'agitation possible. Aucun homme

public actuel n'a plus de talent que lui pour ce genre de chose, a ajouté M. Sharp.

M. Cardin a aussi élevé des critiques contre le traitement que les journaux donnent aux enquêtes judiciaires qui impliquent des membres du cabinet. "Si l'on se fie aux journaux d'Ottawa, tous les membres du gouvernement libéral sont corrompus", a-t-il dit. Qu'advient-il du sens britannique de la justice, du fair play et de la gentillesse, a demandé le ministre québécois.

"Des gens sont condamnés avant même que l'enquête Diefenbaker ne soit terminée, s'est écrié M. Cardin. Le gouvernement actuel n'est pas meilleur ni pire qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, ou de ceux qui le suivront."

Les obsèques de Madame George Drew aujourd'hui

TORONTO. — Une bourse d'étude dans le domaine musical a été créée à la mémoire de madame George Drew qui était l'épouse de l'ex-haut commissaire canadien en Grande-Bretagne. Madame Drew a succombé mardi au cancer, à l'âge de 53 ans.

La Fondation, qui portera le nom de "Fiorenza Drew Music Scholarship", commencera à distribuer les subventions à même une contribution de la famille Drew. On a demandé à des amis de fournir des souscriptions à cette oeuvre.

Fiorenza Drew, née en Italie, était la fille du ténor canadien Edward Johnson qui devint plus tard gérant de la compagnie du Metropolitan Opera de New-York. Elle fit des études en vue d'une carrière musicale, mais abandonna son projet pour aller vivre auprès de son père à New-York, et jouer le

rôle d'hôtesse dans les réceptions officielles du Metropolitan. Au cours de son existence matrimoniale, alors que monsieur Drew fut à une certaine époque, premier ministre de l'Ontario et chef national du Parti progressiste conservateur, madame Drew manifesta un grand intérêt pour les arts et la musique en particulier.

Elle s'occupa activement de l'Orchestre Symphonique de Toronto, du Festival de l'Opéra et de la Philharmonie d'Ottawa.

Madame Drew laisse dans le deuil son mari, son fils, Edward, et sa fille, madame David Scholey.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui et après un service religieux à l'église anglicane Saint-Paul de Toronto, la dépouille mortelle de madame Drew sera conduite à sa dernière demeure au cimetière de Guelph.



Dupuis veut faire révoquer un mandat de perquisition

Les avocats de M. Yvon Dupuis ont fait savoir hier qu'ils tenteront d'obtenir d'un juge de la Cour supérieure l'émission d'un bref de certiorari, pour suspendre toute action résultant ou pouvant découler de la saisie de documents chez l'ex-ministre d'Etat, le 3 mars.

M. Dupuis avait comparu la veille sous trois accusations de corruption dans l'affaire de la piste de courses de St-Luc. MM. Raymond Daoust et Roland Blais soulignent que deux perquisitions avaient déjà été effectuées chez M. Dupuis, en janvier, et que celle de la semaine dernière était "superflue et de nature vexatoire".

La requête pour l'émission du bref sera faite mardi prochain, le 16 mars. Les avocats demandent que l'agent perquisitionnaire de la RCMP, M. Nadeau, soit empêché de procéder dans la cause de M. Dupuis et que tous les documents saisis soient remis à la Cour.

L'avis qui a été signifié hier à la Gendarmerie royale, affirme que le mandat de perquisition a été obtenu irrégulièrement, les documents saisis datant de 1957 à 1965, alors que les accusations ne concernent que des événements survenus en 1961.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Hausse de l'indice des prix au consommateur

OTTAWA. — Le coût de la vie s'est accru au cours du mois de février dans neuf des dix grandes villes canadiennes, comparativement au mois précédent. La seule ville qui affiche une baisse dans l'indice des prix au consommateur est Vancouver, où l'indice est passé de 134,5 à 134,3. A Montréal, l'indice s'est accru de 136,3 à 136,4.

Jean Lesage posera une pierre angulaire

PETERBOROUGH, Ont. — Les premiers ministres du Québec et de l'Ontario, MM. Jean Lesage et John Robarts, poseront conjointement la pierre angulaire du collège Champlain de l'université Trent, le 20 octobre.

Le collège, dont la construction au coût de \$3 millions doit commencer ce printemps et se terminer à l'automne 1966, sera le premier édifice permanent sur le campus de 1.800 acres de l'université, à Nassau, situé à environ un mille de Peterborough. Combinant les commodités résidentielles, scolaires et administratives, le collège Champlain sera la première d'une douzaine de constructions de même nature, faisant partie du programme d'expansion de l'université d'ici 1980. Il abritera environ 350 étudiants et enseignants.

Stelco

(Suite de la première page)

La compagnie prévoit que sa nouvelle usine aura une production annuelle de 500.000 tonnes d'acier laminé.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement français n'a pas demandé à la caisse de dépôts qu'il gère de participer à l'établissement d'une sidérurgie au Québec.

C'est ce qu'a déclaré hier à Québec, un haut fonctionnaire français de la finance, M. François Bloch-Laine.

Il a précisé que la caisse de dépôts, un des organismes financiers les plus importants de France, a investi rarement à l'étranger, mais qu'elle l'avait fait en Algérie et dans le pétrole du Sahara.

Le haut fonctionnaire a rappelé qu'il avait rencontré des officiers supérieurs du gouvernement du Québec et qu'il s'était entretenu avec eux du régime de rentes du Québec et de son éventuelle caisse de dépôts.

Il a par ailleurs souligné que la caisse de dépôts a contribué récemment, dans la proportion d'un tiers, à la construction d'une sidérurgie à Dunkerque.

M. Bloch-Laine a précisé que la caisse de dépôts agit comme un instrument de soutien des obligations, permettant d'immobiliser dans une large mesure les fonds liquides et secondant un programme d'investissement dans l'équipement collectif.

René Carrière a été nommé surintendant de la Gendarmerie

OTTAWA. — Le commissaire George McCallan a annoncé, hier la promotion de l'inspecteur Joseph-René Carrière au poste de surintendant de la gendarmerie royale du Canada.

L'inspecteur Carrière est l'une des figures principales dans l'enquête qui mène actuellement la commission présidée par le juge Frédéric Dorion relativement à l'offre de pot-de-vin dont aurait été victime l'avocat montréalais Pierre Lamontagne.

C'est à M. Carrière, le 11 août 1964, que Me Lamontagne a donné le récit des événements qui devaient mener à la création, en novembre, de la commission d'enquête Dorion.

Natif de Hull, le surintendant Carrière fait partie de la GRC depuis le 23 septembre 1929. Durant le deuxième conflit mondial, M. Carrière s'entraînait dans le premier corps canadien de la prévôté. Il revint à la GRC en 1945 et, depuis, son service a été ininterrompu.

Il a été affecté à des postes en Saskatchewan, en Ontario et au Québec où il est officier adjoint chargé de la sûreté auprès de la division "C" à Montréal depuis 1962.

Le surintendant Carrière est diplômé du Collège canadien de police et détient la médaille d'ancienneté de la GRC avec agrafe de bronze et étoile.

Trois autres inspecteurs de la gendarmerie ont été également promus au grade de surintendants.

Ce sont l'inspecteur Frederick William Johnson, de la Colombie britannique, l'inspecteur Joseph George Carrett Downey, d'Ottawa et l'inspecteur William Gilbert Gordon, d'Ottawa également.

Canada

(Suite de la première page) tactes réguliers avec les membres de la délégation chinoise dans la capitale polonaise. Les Canadiens n'ont pas eu d'entrevues directes avec les Chinois, contrairement à ce qu'on avait laissé entendre plus tôt, mais ils ont prié les Américains d'exprimer leurs vues à Pékin. C'est ce que le secrétaire d'Etat, M. Martin, a voulu dire hier en Chambre par "discussions vicariales avec d'autres nations".

Malgré l'insistance de M. T. C. Douglas, leader du NPD, le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures a refusé de divulguer la nature de la réaction britannique, chinoise, soviétique ou américaine aux suggestions faites par le Canada. "La Chambre conviendra avec moi que, sur des sujets d'une telle délicatesse, il ne convient pas de répondre à ce genre de questions," a-t-il dit.

Quand M. H. W. Hertridge (NPD, Kootenay-Ouest) a voulu savoir si l'attitude du Canada lui était inspirée par Washington, M. Martin ne s'est pas donné la peine de répondre, mais le premier ministre Lester Pearson a bondi sur ses pieds pour lui lancer un "non" catégorique.

Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures a reconnu d'emblée que d'autres pays pourraient se montrer plus exigeants que le Canada avant de consentir à des négociations. "D'autres pays réclameront sans doute, outre un cessez-le-feu, le retrait des troupes nord-vietnamiennes du Sud-Vietnam," a dit M. Martin.

D'autres chercheront à imposer d'autres conditions aux Etats-Unis. Ce sont des exigences sur lesquelles je ne suis pas en mesure de m'entendre, mais je puis vous assurer qu'elles font précisément l'objet des discussions qui sont en cours."

M. Douglas a demandé au secrétaire d'Etat si le retrait des troupes coréennes, qui viennent à leur tour de faire irruption au Sud-Vietnam, ne devrait pas être requis avant l'ouverture de négociations. M. Martin s'est contenté de répondre que les 2.000 soldats coréens maintenant au Sud-Vietnam l'étaient à la demande du gouvernement de Saigon, tout comme les troupes américaines.

Bref, si publiquement le Canada est réticent sur la question du Vietnam, il continue de déployer dans l'ombre tous ses moyens diplomatiques pour tâcher d'en arriver à un commencement de solution, qui peut éviter l'élargissement du conflit et, surtout, sa spirale.

M. MacNaughton démissionnerait

OTTAWA. — Selon certaines sources le président de la Chambre des Communes, M. Allan MacNaughton, songerait à démissionner comme député au cours de la présente année. M. MacNaughton, depuis qu'il a accédé à la présidence de la Chambre en 1963, a dirigé les efforts en vue de réformer les règles de procédure parlementaire. On croit qu'il laisserait la Chambre basse pour passer au Sénat.

Rivard

(Suite de la première page)

1960 passaient cent soixante heures par semaine en cellule.

Depuis la nomination de M. Tanguey, a-t-il expliqué, il n'y a plus eu d'écroulements à Bordeaux, il ne s'est passé aucun incident jusqu'à l'évasion déplorée et regrettable de Rivard, évasion due à la stupidité de certains gardes. Nous avons humanisé les conditions. Malheureusement, deux détenus ont abusé de ces douceurs pour s'évader.

Le chef de l'opposition s'est montré d'une extrême dureté envers le gouverneur. Il est allé jusqu'à dire que pour les libéraux la participation ministérielle passait avant la solidarité ministérielle.

"Ce n'est pas, a-t-il dit, le conseiller législatif Gerald Martineau qui est impliqué dans cette affaire, mais le sénateur libéral Gélinas.

"Ce n'est pas à la caisse de l'Union nationale qu'on aurait, dans l'affaire Rivard, offert \$60.000, mais bien à la caisse électorale des libéraux."

M. Jean-Jacques Bertrand a soutenu que la population ne pourrait pas se satisfaire de la pauvre information que venait de fournir le procureur général.

A l'ajournement, à dix heures, hier soir, la parole était encore au député de Missisquoi. Le débat se poursuivra aujourd'hui.

L'opposition veut savoir

Alors que la Chambre se préparait à passer à l'étude des crédits du ministère des affaires culturelles, le député U.N. de Montréal-St-Jacques a proposé la suspension des travaux en cours pour présenter la motion suivante:

"La Chambre, tout en étant disposée à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, regrette que le procureur général, ses officiers et employés n'aient pas pris les mesures nécessaires pour empêcher l'évasion du détenu Lucien Rivard et n'aient pas encore fourni aux représentants du peuple tous les renseignements qu'ils ont en droit d'obtenir sur les événements qui affectent le bon renom de la province de Québec."

M. Dozois a dit que la population se posait une foule de questions auxquelles devrait répondre le procureur général. Par exemple: Rivard était-il soumis, à Bordeaux, aux mêmes règlements que son comparse Durocher? Depuis quand ces deux détenus étaient-ils préposés à l'arrosage de la patinoire? Depuis deux semaines ou 24 heures? Comment se fait-il qu'on ait confié la garde sur le mur à un employé myope? Est-il exact qu'on ait alerté la PP une heure après l'évasion? etc.

Le député de Montréal-St-Jacques, ainsi que les autres membres de l'opposition qui lui ont succédé, ont fait écho aux mille et une rumeurs parues dans les journaux depuis l'évasion de Rivard et ont demandé au procureur général des éclaircissements.

On sait que depuis plusieurs jours, l'opposition, lors de la période des questions au début des séances, a vainement tenté d'obtenir des renseignements. Comme réponse, invariable, elle recevait: faites inscrire ces questions au feuillet de la Chambre.

Session fédérale

Le député conservateur de Montréal-St-Marie, M. Georges Valade, a recommandé que les députés et organisateurs libéraux n'aient pas droit à la récompense de \$15.000 offerte par le gouvernement à toute personne qui découvrirait Lucien Rivard. Sa suggestion a provoqué un éclat de rire en Chambre. Le ministre des finances y est ensuite allé de son mot d'esprit. A un député qui lui demandait si ces \$15.000 seraient considérés comme un revenu imposable, il a répondu que tout dépend si la découverte est le résultat d'efforts ou la conséquence d'une intervention céleste.

Québec

(Suite de la première page)

plats et profilés indique une expansion tellement rapide de certains produits que Sidbec trouvera facilement un marché quand elle sera prête à produire. D'ailleurs, le conseil d'administration de Sidbec sera en mesure, d'ici deux mois, d'annoncer des décisions importantes. Le gouvernement s'est engagé à donner à Sidbec tout l'appui moral et financier dont elle a besoin. Il ne peut être question ni pour le gouvernement ni pour Sidbec de faire marche arrière.

Le parti démocrate chrétien du président Frei devient la principale force politique

Santiago-du-Chili. — Le succès du parti démocrate chrétien du président Frei, lors des élections du 7 mars, est plus ample encore que ne l'espéraient ses dirigeants les plus optimistes. C'est la première fois dans l'histoire du Chili qu'un parti assure la majorité absolue à la Chambre des députés. Voici les résultats publiés par le ministre chilien de l'intérieur:

	SIÈGES		SUFFRAGES	
	Assemblée nationale 45 sièges	Sénat 14 sièges	Voix	Pourcent.
Démocrates chrétiens	82 (+ 59)	13	989 626	41,06
Radicux	20 (- 19)	9	308 583	12,8
Communistes	18 (+ 2)	5	286 157	11,97
Socialistes	15	7	237 081	9,84
Libéraux	6 (- 22)	5	242 155	10,05
Conservateurs	3 (- 14)	2	129 313	5,37
Démocrates nationaux	3 (- 6)	1	74 402	3,09
Indépendants	—	3	(chiffre non com.)	—

La plupart des élus démocrates chrétiens sont des hommes jeunes et nouveaux. La défaite des conservateurs, des libéraux et des radicaux montre que les Chiliens ont largement approuvé la politique réformatrice (redistribution des terres, lutte contre les taudis) du président FREI. (AFP)

La nouvelle loi de l'hôtellerie

(Suite de la page 11)

Restaurant avec bière, vins et spiritueux	\$ 50,00
Restaurant avec bière et vins	\$ 40,00
Restaurant à repas complets sans permis de la Régie	\$ 30,00
Restaurant à repas légers sans permis de la Régie	\$ 20,00

D) Etablissement saisonnier ou de villégiature exploité pendant moins de 6 mois;

La moitié des droits exigibles pour un établissement de même nature exploité annuellement.

Quant aux prix des chambres, chaque détenteur de permis doit déclarer sur des formules fournies à cette fin par le Service de l'hôtellerie le prix qui sera en vigueur pour chaque chambre à compter du premier mai suivant. Cette déclaration doit faire mention, le cas échéant, des repas compris dans le prix indiqué et de toute variation saisonnière en spécifiant les dates. Ces prix ne pourront être modifiés au cours de l'année.

Le cabinet approuvera d'ici quelque temps d'autres règlements qui viendront compléter ceux qui viennent d'être publiés.

Vietnam

(Suite de la première page) hiérarchie bouddhiste, le bonze supérieur Thich Tam Chau. La position bouddhiste sera, pense-t-on, clarifiée, lors de la conférence qui réunira le 13 mars prochain les bonzes supérieurs de toutes les provinces du Vietnam.

Cependant, le gouvernement de Saigon paraît durcir sa position il vient de publier la liste des Sud-Vietnamiens favorables à la paix: 358 noms. Le gouvernement envisagerait, dit-on, d'expulser certains au nord du 17ème parallèle.

Quant au général Thi, qui, samedi dernier, avait fait marcher ses forces sur Saigon où la troupe avait été mise en état d'alerte, non pour faire un coup d'Etat mais pour faire pression sur le gouvernement, il vient aujourd'hui de lancer une proclamation dénonçant les changements qui se sont produits depuis un an au Vietnam et insistant sur la stabilité dont celui-ci a besoin.

Une affaire mystérieuse fait aujourd'hui beaucoup parler à Saigon. Le R. P. Dujon, déjà victime d'un rapt dans la nuit du 23 au 24 février dernier, mais libéré 24 heures après, a été de nouveau enlevé dimanche dernier dans une communauté montagnarde alors qu'il disait la messe. On n'a aucune nouvelle depuis.

Les informations militaires sont peu nombreuses. Des positions vietnamiennes au Cap Varella et sur les plateaux du centre ou le Vietcong avait attaqué un camp de forces spécialisées, ont été bombardées par des avions américains. Ces bombardements ont fait l'objet d'une violente protestation nord-vietnamienne auprès de la commission internationale de contrôle en Indochine.

De source vietnamienne, on faisait état hier de pertes se-

L'URSS

(Suite de la première page) non sans humour, "que 1967 donnerait lieu à un lancement, dans tous les sens du mot."

Le ministre fédéral de l'industrie et du commerce, M. Mitchell F. Sharp a vivement insisté sur l'importance de la participation soviétique à l'Expo 67. La Russie contribuera largement au succès de cet événement international, a dit le ministre. Il a félicité les directeurs de l'Expo pour leur excellent travail de recrutement des participations étrangères.

M. Sharp a dit que les dépenses encourues jusqu'à ce jour demeurent en-dessous du budget prévu pour les travaux d'aménagement qui se poursuivent sur l'emplacement de l'exposition.

La Thaïlande

Mardi, la Thaïlande avait également annoncé sa participation à l'Expo 67. Le pavillon de ce pays comportera vraisemblablement une réplique de la banque Royale, ainsi que des bateaux thaïlandais que les visiteurs pourront emprunter pour se promener sur les canaux de l'Expo. La nouvelle a été annoncée à Montréal par le consul général honoraire de ce pays, le Dr J.-M. Besso. La contribution de la Thaïlande ajoutera un élément de plus à l'aspect oriental de l'Expo, à laquelle doivent participer également le Japon, Formose, la Grande-Malaisie et le Ceylan.

veres qu'aurait subi le Vietcong ces derniers jours: une centaine de tués près de Vinh Hoa, dans le centre Vietnam, près de 250 tués ou blessés dans la région de Que Son, vers Danang. Toutefois, de source américaine, les estimations des pertes Vietcongs sont moins élevées: une cinquantaine de tués.

Constitution

(Suite de la première page)

Plus de 300 personnes forment le conseil général: ce sont les membres de l'exécutif de la F.L.Q., les députés libéraux de l'Assemblée législative, le président de chacune des associations de comités; l'exécutif de la Fédération des femmes libérales, de la Fédération des jeunes libéraux et de la Fédération des étudiants libéraux; les présidents et secrétaires des commissions permanentes et des fédérations affiliées; les anciens présidents de la F.L.Q.; les présidents des associations libérales de chaque groupe ethnique; un représentant de l'Association libérale d'ex-canadiens italiens; un représentant des israéliens et deux de la commission des groupes ethniques.

A la fin du caucus, le premier ministre, le président de la F.L.Q. le Dr Irénée Lapierre et le président du caucus parlementaire, M. Philippe LaLonde, donneront une conférence de presse.

Hier, une nouvelle voix s'est ajoutée aux protestations nombreuses contre la formule de rapatriement de la constitution.

Dans une lettre au premier ministre Lesage, l'Union générale des étudiants du Québec rappelle qu'elle s'est prononcée contre la formule étudiée, à son congrès de l'automne dernier et signifie au gouvernement qu'il n'a pas reçu de la population mandat de se prononcer sur cette question.

La lettre dit à M. Lesage: "Vous n'avez pas le droit de choisir le régime constitutionnel sous lequel le peuple du Québec désire vivre; c'est pourtant ce que vous vous proposez de faire bientôt..."



POUR FAIRE DAVANTAGE

IL FAUT DAVANTAGE

Ces enfants reviennent-ils dans un foyer réconcilié grâce aux bons conseils d'une oeuvre vouée à la protection familiale? Sont-ils confiés à des parents adoptifs triés sur le volet? Ou font-ils leur rentrée à la maison après avoir séjourné dans une colonie de vacances où ils ont fait provision de santé? Ce nouveau départ, ils en sont redevables à l'une des nombreuses oeuvres de la Fédération.

Qu'il s'agisse de protection, de prévention, d'appui moral ou d'aide matérielle, la Fédération aide les éprouvés à retrouver leur dignité et à devenir un actif pour la société.

Notre conscience-charité nous rappelle que pour atteindre l'objectif, le minimum requis est de \$12 par foyer.

FÉDÉRATION DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL



OBJECTIF: \$2,565,000
DU 7 AU 22 MARS

L'âme du Grand Marnier

Cette flamme chaude de promesses glorifie le talent du maître coiffeur et met la joie au coeur du gastronome. Essayez le canard à l'orange, les crêpes Suzette flambées au Grand Marnier... et découvrez votre repas en dégustant, les yeux mi-clos, la fine liqueur du beau pays de France.

"Noblesse Oblige"

Office général des Grandes Marques, limitée

Un artisan de la coopération internationale réclame une participation accrue du Canada

Le maire de Westmount répond à M. Saulnier

Les critiques de M. Lucien Saulnier constituent une tentative de provocation, et même si la ville de Westmount est prête à payer sa juste part, elle n'acceptera jamais de donner à Montréal le droit de vie ou de mort sur toute l'île de Montréal.

Le maire Michael L. Tucker affirme que les remarques du président du comité exécutif de Montréal démontrent "un manque de respect évident envers toute démonstration de la volonté populaire". Il ajoute que les citoyens de Westmount n'exercent que leur droit en faisant les représentations qu'ils jugent utiles auprès du gouvernement provincial, comme M. Saulnier le fait lui-même de son côté.

M. Tucker répond en particulier aux remarques de M. Saulnier concernant la participation de la ville de banlieue au coût du métro.

Le maire de Westmount rappelle que l'évaluation imposée de cette ville représente un pourcentage de 1,95 pour cent de celle de l'ensemble des municipalités de l'île; que la ville reçoit 1,71 pour cent de la taxe de vente que Québec redistribue sur l'île de Montréal; que Westmount est cotisée pour 3 p. cent du total des coûts de la Corporation de Montréal métropolitain.

Bien que la population de Westmount ne représente que 2,24 pour cent de la population combinée de Westmount et de Montréal, et bien que les trois autres indices soient beaucoup plus bas, Westmount a offert de payer 3,83 pour cent du déficit annuel du métro et du service de la dette, soit \$75.000 par année. Nous n'avons fait que notre devoir, de dire M. Tucker, et si la même mesure s'appliquait à toutes les municipalités de l'île, la ville de Montréal s'en tirerait plus qu'équitablement.

par Yves MARGRAFF

Un jeune homme presque en colère a reproché hier au Canada de ne pas faire sa juste part au chapitre de la coopération. Le même jeune homme, persuasif cette fois, a dit aussi à des messieurs d'un certain âge, dont quelques-uns d'un âge certain, que la coopération internationale est l'affaire de chacun et que si "charité bien ordonnée commence par soi-même", elle peut et doit continuer par les autres.

Cet apôtre de la coopération, c'est Pierre-P. David, fils d'un grand médecin (Paul David, éminent cardiologue) et petit-fils d'un couple généreux, voué notamment à la défense et à la promotion des arts au Québec (M. et Mme Athanase David). Pierre David a donc accepté d'être un "fils à papa", voire à grand-papa, mais de l'être au service des autres. C'est pourquoi il s'intéresse aux pays en voie de développement et tente surtout d'y intéresser les autres, ce qui ne semble pas une mince affaire.

Le cercle Richelieu de Montréal lui avait offert hier sa tribune dans l'hôtel même où se déroule le congrès de la commission canadienne pour l'UNESCO. Pour le Richelieu, c'était aussi manière de collaborer à l'année de la coopération internationale.

Après avoir redit, dans leurs grandes lignes, les raisons qui font que les trois quarts des pays du monde, ou à peu près, sont insuffisamment développés (il énonce entre autres l'analphabétisme, la malnutrition, l'état sanitaire déficient), M. David a précisé que la coopération peut s'établir selon 3 schémas: la coopération bilatérale, la coopération multilatérale "groupée" (exemples: CEE, plan Colombo) et la coopération multilatérale au sens strict (sous l'égide de l'ONU ou de ses organismes affiliés comme l'UNESCO).

Le conférencier estime, comme beaucoup de spécialistes en la matière, que la dernière formule est certainement préférable mais que dans l'un ou

l'autre cas, il est essentiel qu'un pays comme le nôtre contribue plus généreusement aux programmes en cours.

M. David fait remarquer à son auditoire que le Canada consacre à la coopération internationale moins d'un pour cent de son revenu national brut, soit beaucoup moins que des pays comme les Pays-Bas, la Belgique, la France (2,2 pour cent de son PNB) et quelques autres pays dont l'URSS et les Etats-Unis (1,8 pour cent) notamment.

Dans les cas de ces deux derniers pays, M. David n'ignore pas, bien sûr, que les programmes d'aide à l'étranger s'assortissent généralement d'implications politiques, sont motivés, à tout le moins, par un souci de prestige.

Pierre David a passé lui-même deux ans au Rwanda, ce qui explique sa participation à la mise sur pied du comité Québec-Rwanda au sein de l'Association d'éducation du Québec qui vient précisément de lancer une campagne d'aide aux écoles de ce petit pays d'Afrique. Ayant jugé sur place, il peut affirmer que l'aide aux pays en voie de développe-

ment se doit d'être intelligente, coordonnée, afin d'être efficace. Elle doit être planifiée également.

"Il ne servirait à rien, a-t-il dit, d'entretenir, à coups de millions, une université nationale comme celle du Rwanda (ndlr: elle est animée par le père Georges-Henri Lévesque) si l'on ne fait rien pour soutenir l'enseignement inférieur destiné précisément à préparer les futurs universitaires".

Et M. David signale que plus de 400.000 Rwandais fréquentent l'école primaire mais qu'un peu plus de 4.000 seulement profitent de l'enseignement secondaire. Il convient donc d'intensifier cet enseignement secondaire en lui donnant des moyens. Il faut aussi convaincre les Rwandais de la nécessité de poursuivre leurs études, leur faire comprendre qu'un certificat d'études n'est pas un bâton de maréchal. Mais pour remplir cette mission, il faut des hommes et des femmes désintéressés. Et il faut aussi des moyens physiques. Pour répondre à la première exigence, Pierre David fait appel aux Canadiens; pour la seconde, il réclame au Canada qu'il fasse davantage.



Les squelettes de bois noir des arbres de Sainte-Hélène se détachent sur celui de métal du pont Jacques-Cartier. Mais ce dernier, même quand sera venu l'été, ne sera pas plus feuillu qu'aujourd'hui. Le parc insulaire, quant à lui, accueillera de nouveau les enfants sous ses frondaisons, dès le beau temps revenu. D'aucuns se sont récemment inquiétés qui craignaient qu'en dépit des promesses formelles de la ville, le parc doive céder devant la boulimie de l'Expo. Notre photographe, Denis Saint-Jean, aussi sensible que sa pellicule aux charmes d'une nature qui renaît, est allé voir si les bull-dozers "osaient" s'attaquer à "son" parc. Il nous rapporte que s'ils ont, effectivement, osé, par-ci par-là, ils ont aussi respecté le reposant visage de ce parc, justement cher aux Montréalais.

(Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

La nouvelle loi de l'hôtellerie entrera en vigueur le 22 mars

QUEBEC (DNC) — Par décision du Conseil des ministres, la loi de l'hôtellerie, adoptée par la Législature il y a deux ans, entrera en vigueur le 22 mars prochain.

Le cabinet, lors de sa dernière réunion, a approuvé une série de règlements généraux prévus dans cette loi, qui, comme on le sait, est la première adoptée par la Législature du Québec qui contient une clause contre la discrimination.

En effet, l'article 8 de la loi interdit à tout propriétaire ou tenancier d'un hôtel, d'un restaurant ou d'un terrain de camping d'exercer, directement ou par un tiers "une discrimination au détriment d'une personne ou catégorie de personnes à l'égard du logement, de la nourriture ou d'un autre service offert au public dans l'établissement, en raison de la race, la croyance, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique ou le lieu de naissance de cette personne ou catégorie de personnes".

La réglementation, adoptée par le cabinet, comporte plusieurs points importants dont les suivants:

1 — La nécessité de faire approuver les plans et devis avant d'entreprendre la construction ou la modification d'un établissement hôtelier, que ce soit un hôtel, un restaurant ou une maison de logement;

2 — La déclaration obligatoire du prix qui sera en vigueur pour chaque chambre à compter du 1er mai suivant et qui ne pourra être modifiée au cours de l'année;

3 — L'affichage obligatoire de ce prix dans chaque chambre et la défense d'exiger ou d'accepter un prix plus élevé que

celui qui est déclaré, affiché ou autrement en vigueur suivant le présent règlement;

4 — La modification des droits payables lors de la délivrance d'un permis. L'article 22 de la Loi des licences qui jusqu'ici fixait les droits payables, comportait des barèmes multiples qui tenaient compte à la fois du statut d'une municipalité, de la population, du nombre de chambres et de la valeur locative. Le maximum des droits payables était ainsi fixé d'une manière plus ou moins arbitraire et certains établissements étaient privilégiés vis-à-vis d'autres qui n'étaient situés qu'à quelques milles de distance. Ceci s'explique par le fait que l'article 22 de la Loi des licences date de plus de trente ans.

La présente réglementation simplifie les barèmes permettant de fixer les droits payables lors de la délivrance d'un permis et établit une répartition plus juste entre les différents établissements.

Dans l'ensemble, sauf dans les cas de situation privilégiée provoqués par les anciens barèmes, le coût des permis n'a pas été augmenté et il est même diminué.

5 — De plus, l'on a tenté d'établir clairement les catégories d'établissements de façon à permettre au service de l'hôtellerie de faire une bonne administration et de compiler des statistiques objectives.

LES DROITS PAYABLES

Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gérard Cournoyer, a expliqué que le produit de l'émission des permis ne représentera pas un gain pour le trésor de la province. Les prix ont été réaménagés; dans certains cas, il y a baisse, dans d'autres une hausse; mais en moyenne, le résultat demeure le même.

Les droits payables à l'occasion de l'émission d'un permis sont les suivants:

A) Hôtel:	
De 3 à 9 chambres	\$ 20.00
De 10 à 19 chambres	\$ 40.00
De 20 à 29 chambres	\$ 60.00
De 30 à 39 chambres	\$ 80.00

LAPORTE: toute mesure découlant des rapports Sylvestre et Blier serait naturellement étudiée au comité des bills privés

QUEBEC. — Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a déclaré hier, que si le gouvernement décide de donner suite aux recommandations des commissions Blier et Sylvestre par une loi, le projet de loi sera référé au comité des bills privés ou tous pourront faire valoir leur point de vue.

La commission Blier a étudié les problèmes intermunicipaux sur l'île de Montréal et elle en est venue à la conclusion que certains services publics devaient être fusionnés. De plus, la commission Sylvestre a étudié les problèmes de l'île Jésus et, à la suite de cette étude, elle a recommandé que toutes les municipalités de cette île soient fusionnées en une seule et unique ville.

M. Laporte a dit qu'il faisait cette déclaration en Chambre pour faire disparaître certaines inquiétudes "que l'on tente d'entretenir savamment et dans l'île de Montréal et dans l'île Jésus".

M. Laporte a dit qu'il y avait des gens qui s'ingéniaient à brouiller les cartes en laissant supposer que le gouvernement tenterait de passer des lois sans que personne n'en ait connaissance.

Par ailleurs, M. Laporte, en temps que leader de la Chambre, a annoncé qu'il avait conclu une entente avec le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, relativement à l'étude des crédits des différents ministères.

Il a dit que l'Assemblée législative étudierait un budget pendant qu'un comité spécial en étudierait un autre. Ces comités seront formés pour cha-

que ministère concerné.

Il a précisé qu'à l'item 1 de chaque budget, il pourrait y

avoir en Chambre une discussion sur la politique générale de chaque ministère et qu'a-

près cette discussion, le comité se retirerait pour étudier les divers postes du budget.

POUR UNE
cuisine JAPONAISE
DINER AU
RESTAURANT
Les 4 Saisons
LE MARTINIQUE MOTOR INN
1003 GUY - AU SUD DE DORCHESTER

Valiquette

Bureau triple 84" de longueur. Miroir encadré 32 x 70, chiffonnier à 5 tiroirs, lit panneau 4/6.

Véritable noyer garni d'orme des Carpathes. Style moderne.

TABLE DE CHEVET 49.50

SPECIAL 399.

N.G. VALIQUETTE LTEE 915 Ste-Catherine est 842-8811

Stationnement municipal à l'arrière du magasin



CITE DE WESTMOUNT

Avant de donner que, en vertu d'une résolution de son conseil municipal, passe à son assemblée d'urgence, le 16e jour de novembre 1964, la cité de Westmount propose de la cité de Westmount, en vertu de la Loi des cités et villes, statut refondu de Québec, 1961, chapitre 23, telle qu'adoptée par le conseil municipal, le 16e jour de novembre 1964, sous le numéro 212745.

AVIS
Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession, transport et la transmission de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de B.C. Asphalt Ltd. ont été transférées à la municipalité de Westmount, P.Q., à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 23e jour du mois de février 1965, ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, P.Q., le 25e jour du mois de février 1965 sous le numéro 212745.

Daté à Montréal, P.Q., ce 26e jour du mois de février 1965.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

HYDRO-QUEBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO AQ-12

POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE QUEBEC POWER

Des soumissions cachetées doivent être adressées en double exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue Saint-Jacques, Montréal, à temps pour être reçues au plus tard à 10h. 30 a.m. heure normale de l'est, le jeudi 25 mars, 1965, relativement à la fourniture de

Parafoudres et coupe-circuits combinés

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission n'est pas retenue. L'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau de

DIRECTEUR DES ACHATS

10e étage

HYDRO-QUEBEC

75, rue Saint-Jacques, Montréal, P. Q.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission.

Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissionnaires doivent être envoyés sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention:

"Appel d'offres no AQ-12".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires

B. LACASSE — W.E. JOHNSON

Montréal, le 9 mars 1965.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844 - 3361

— Téléphonez deux jours à l'avance —

AIDE DOMESTIQUE

Chambre et salle de bain privées, T.V. Pas de lavage. Avons femme de ménage, 2 enfants, 2 jours de congé par semaine. Outremont. 273-3382. 13-63

A VENDRE

Domaine privé et concédé, lies de 308 acres de superficie, idéal pour pêche et chasse. Adresse: 2100, rue Saint-Jacques, Montréal, P.Q. 273-3382. 13-63

Studebaker "Lark 62" automatique, 1000 cc, 1200 cc, 1500 cc. 273-3382. 13-63

Terre de 120 arpents bien bâtie à St-Dominique, Cite 305, située sur le grand chemin de St-Denis, Cite Granby. S'adresser à 305 St-Denis, La Providence, St-Hyacinthe. Tél.: 773-8377. 13-63

Cartierville - Bordeaux, Place Hélène Boudry, 3 chambres, 3 salles de bain, piscine Val-Mar, Paroisse Ste-Odile. Idéal pour pensionnaires, très confortable et comptant à discuter. Propriétaire. 334-3502. 20-63

Maison de particulier, Cartierville, cottage, semi-détaché, 6 pièces sous-sol, 2400 sq. ft., 1200 sq. ft., 1200 sq. ft. (cuisine électrique). Libre le 1er mai. P.E. 4-0444 ou 344-0165. 13-63

SECTEUR, dactylo bilingue, expérience acceptable pour bureau d'architectes. Demi-tour. Cote-des-Neiges 733-8644. 13-63

DACTYLO rapide, pour contracteurs expérimentés. S'adresser à J.E. O'Leary, 1100, rue Saint-Jacques, Montréal, P.Q. 273-3382. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-63

LOGEMENT DEMANDE

Quartier résidentiel, jeune homme sérieux, sobre, tranquille, souvent en voyage, cherche logement 3 ou 4 pièces non meublées, stationnement, dans maison privée de préférence. Écrire à case postale 1201, Le Devoir. 13-63

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Avenue Kent, duplex, 6 pièces chauffées, 2e étage, poêle, réfrigérateur, face au parc, près Université 350. Par mois RE. 8-6821, 626-6891, 26-63

Abitibi, bas, très beau 4 pièces chauffées avec cave, 1200 sq. ft. 273-3382. 13-63

Côte-des-Neiges, 7 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, poêle électrique, réfrigérateur, 1200 sq. ft. Par mois RE. 8-1955. 13-

AVIS
Avis est par les présentes donné, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de Les Films Claude Fournier Ltée, en faveur de la Banque Impériale de Commerce en date du 18 février 1965 a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 4 mars 1965, sous le numéro 1.811.870.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 4ème jour de mars, sous le numéro 1811877, il a été enregistré, au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Nufold Doors of Canada Limited, à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne, à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Nufold Doors of Canada Limited. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec.

Le 4 jour de mars 1965.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 669-883

GERMAIN MAILLOUX, Arrêteur, des Cité et District de Montréal,

Demandeur
—vs—
RENE DAOUT, des Cité et District de Montréal,

Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur RENE DAOUT, de comparaître d'ici un mois.

Montréal le 8ème jour de mars 1965.

ANDRE NOEL, Député-Protonotaire
Mes KAUFMAN, HOFFMAN, RESPIZ & SEDEROFF, Avocats,

715 Carré Victoria, Suite 460, Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur.

CANAL LACHINE

Afin de procéder aux réparations du printemps, le canal Lachine sera vidé à minuit entre les 13 et 14 mars, pour une période d'environ 30 jours.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT



CITE DE ST-LEONARD DEMANDE DE SOUMISSIONS EGOUTS & AQUEDUC

CONTRAT No. 100 — REGLEMENT 496

Des soumissions cachetées, dans des enveloppes portant l'inscription "Soumission — Contrat 100 — Règlement 496", seront reçues par le soussigné secrétaire-trésorier de la Cité de St-Léonard, à 8 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Léonard, 5705 est, rue Jarry, le 23 mars 1965.

Chaque entrepreneur devra apporter lui-même sa soumission à la table du Conseil à l'ouverture de l'assemblée qui aura lieu à 8 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de St-Léonard, 5705 est, rue Jarry, mardi, le 23 mars 1965.

Ces soumissions seront pour la fourniture et l'installation de:

- 1.100 pieds linéaires de tuyau béton armé 21"
- 2.300 pieds linéaires de tuyau béton armé 18"
- 3.100 pieds linéaires de tuyau béton armé 15"
- 720 pieds linéaires de tuyau fonte Delavaud 12"
- 1.580 pieds linéaires de tuyau fonte Delavaud 10"
- 4.810 pieds linéaires de tuyau fonte Delavaud 8"
- 240 pieds linéaires de tuyau fonte Delavaud 6"

Ne seront considérées que les soumissions faites sur les formules préparées par les ingénieurs-conseils LALONDE, GIROUARD & LETENDRE. Ces formules de même que les plans et cahiers des charges seront obtenus à l'Hôtel de Ville de St-Léonard, 5705 est, rue Jarry, moyennant un dépôt de CENT DOLLARS (\$100.00) en argent ou chèque accepté. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et cahiers des charges dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Cité de St-Léonard, pour un montant égal à 10% de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

GASTON PILON
Secrétaire-trésorier

AVIS

REGIE des ALCOOLS du QUEBEC

Avis est par la présente donné que les personnes ci-après mentionnées ont fait une demande de permis à la Régie des alcools du Québec:

NOM	ADRESSE	CATEGORIE
DASH, I. (Mme)	1360 rue St-Antoine Montréal	Epicierie
DI BLASIO, Claude	547 est, rue Bélanger Montréal	Taverne
DIKAS, Takis	7975, 17ème Avenue Ville St-Michel	Restaurant
KOTZAGIAN, Antranik	5914 avenue du Parc Montréal	Restaurant
LAPENNA, Florido	1645 est, rue Jarry Montréal	Epicierie
LAVOIE, Olivier	8869 rue Centrale Lasalle	Epicierie
PILAFIAN, Onnik	910 boul. Décarie Ville St-Laurent	Restaurant
POULIN, Claude	1366 est, boul. Gouin Montréal	Bateau
SACCO, Giuseppe	2720, 47ème Rue Ville St-Michel	Epicierie
SIMPSON, George M.	980 rue St-Antoine Montréal	Salle à manger, bar

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ces permis doit le faire par écrit, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

L'écrit contenant les raisons de l'objection à l'octroi d'un permis doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus par poste recommandée à:

REGIE des ALCOOLS du QUEBEC
BUREAU DU GREFFIER
CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES
MONTRÉAL, P.Q.

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO A-558

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues au plus tard à 10h. 30 a.m. heure normale de l'Est, le jeudi 25 mars 1965, relativement à la fourniture de

Béton préparé
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel d'offres no A-558".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE—W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 mars 1965.

La commission Laurendeau-Dunton n'a pas que des partisans

Les adversaires de l'enquête à Ottawa illustrent bien "la crise la plus grave"

de notre correspondant
dans la capitale fédérale
Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — En proposant d'enquêter sur la complexité ethnique des institutions municipales de la capitale fédérale, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a piqué au vif quelques-uns des préjugés qui sont en grande partie responsables de ce qu'elle a diagnostiqué, dans son rapport préliminaire de février, comme "la crise la plus grave" de toute l'histoire de la Confédération. Elle

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO B-397

Des soumissions cachetées, adressées en cinq exemplaires, aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P. Q. seront reçues jusqu'à 10h. 30 a.m. heure normale de l'Est, le jeudi 25 mars 1965, relativement à

la fourniture et l'assemblage d'une canalisation sous le tablier du Jacques-Cartier entre les piliers 7 et 16, le tout en conformité de l'appel d'offres no B-397.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h. 30 a.m. et 5h. p.m. au:

Bureau des appels d'offres et contrats
Suite 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P. Q.

et en obtenir copie contre un paiement de \$25 l'exemplaire complet, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES N'EST PAS REMBOURSABLE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada, sont invitées à soumissionner.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 mars 1965.

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NOS A-576-A-577

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues au plus tard à 10 h. 30 a.m. heure normale de l'Est, comme suit:

Appel d'offres no A-576
Le jeudi 25 mars 1965 — relativement à la fourniture de 200 000 tirants.

Appel d'offres no A-577
Le jeudi 25 mars 1965 — relativement à la fourniture de deux (2) bâtiments préfabriqués en bois à deux étages.

(Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés).

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel d'offres no A-576, A-577" selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 mars 1965.

a permis de constater en même temps combien il sera difficile de dissiper ces préjugés et quelle résistance certains milieux anglophones vont opposer aux changements que, selon toute vraisemblance, elle recommandera, au début de son étude, pour mettre fin à la crise.

Dans une lettre adressée au maire Don Reid, de Ottawa, par l'un de ses présidents (M. André Laurendeau), la commission demandait l'autorisation d'enquêter sur: a) la composition ethnique du personnel municipal; b) la composition ethnique du conseil et des différentes commissions municipales; c) les usages linguistiques au sein de l'administration; d) les usages linguistiques de l'administration dans ses rapports avec les contribuables qui sont de langue française dans une proportion de quarante pour cent.

Puisqu'en vertu de son mandat, elle est chargée de "faire rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada" et de "recommander les mesures à prendre pour que la confédération se développe suivant le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée", il était naturel que la commission veuille examiner comment les institutions publiques de la capitale fédérale reflètent la dualité culturelle.

La même demande a été adressée au maire Marcel D'A-mour, de Hull, et au maire Gérard Grandmaitre, d'East-view, en banlieue d'Ottawa et

elle a reçu une réponse favorable.

Le maire Don Reid n'a pas été autrement surpris de recevoir la lettre de M. Laurendeau. Il s'appropriait à y acquiescer quand son greffier lui a suggéré, par mesure de prudence, d'obtenir l'assentiment du conseil de contrôle, organe exécutif de l'administration.

Deux des membres du conseil, Mme Ellen Webber et M. Kenneth Fogarty, ont comme lui jugé la demande parfaitement légitime, mais les deux autres (le conseil est composé de cinq membres dont le maire) sont entrés dans une profonde colère.

"Le gouvernement fédéral tente de s'immiscer dans nos affaires", ont dit MM. Ernie Jones et Murray Heit. Il cherche à séparer Ottawa du reste de l'Ontario. La commission veut diviser les Canadiens anglais et les Canadiens français. Quelle aille chercher ses renseignements où elle voudra. Elle n'a pas le droit de se mettre le nez dans nos affaires, etc."

La requête de la commission a néanmoins été approuvée par trois voix contre deux, grâce au vote prépondérant du maire Reid (elle aurait sans doute été rejetée si Mme Charlotte Whitton n'avait pas été chassée de la mairie). Mais les contrôleurs Jones et Heit n'en continuent pas moins leur résistance. Ils ont trouvé des appuis à la Chambre des communes: M. Lloyd Francis (lib., Carleton), M. Alfred Hales (PC, Wellington Sud) et M. Horace Ol-

LE CHRONIQUEUR MUNICIPAL DU CITIZEN EXPLIQUE POURQUOI

Ottawa ignore tout simplement 40 pour cent de sa population

NDLR: En dépit de sa forte minorité de langue française (40 pour cent de sa population), la capitale fédérale n'a eu qu'un maire de langue française et elle n'en aura sans doute jamais d'autre, disent ceux qui sont familiers avec la mentalité de ses habitants.

En 1948, M. Edouard Bourque, marchand de bcis et frère du sénateur Romuald Bourque, avait été élu par une faible majorité à la faveur d'une lutte extrêmement serrée entre deux autres candidats de langue anglaise. Il a été défait par une majorité écrasante à l'élection suivante.

Depuis, le français n'a guère semblé marquer de progrès dans les institutions municipales. Outre l'incident relatif ci-dessus qui illustre bien les préjugés qu'on entretient à l'égard de la langue de la minorité, notons qu'aucun Canadien français ne fait partie du conseil de contrôle, organe exécutif de l'administration, et qu'un esclandre a éclaté à l'hôtel de ville chaque fois qu'un téméraire a proposé de consacrer l'usage du français — sous l'angle bien sûr — sur les affiches de signalisation routière. La dernière tentative du genre est survenue il y a un an lorsque Mme Charlotte Whitton était maire de la ville.

Le bilinguisme a été l'un des thèmes discrets de la dernière campagne électorale, mais aucun candidat n'en a fait trop état de crainte de s'aliéner des voix.

Mais rien ne saurait mieux décrire la situation actuelle du français à l'hôtel de ville d'Ottawa qu'un article du chroniqueur municipal Roger Appleton publié dans l'édition du 10 mars du quotidien "The Citizen", d'Ottawa. Voici la traduction de cet article, suscité par la demande de la Commission Laurendeau-Dunton de pousser son enquête jusque dans les institutions municipales de la capitale. (J.-P. F.)

La commission royale d'en-

quête sur le bilinguisme et le biculturalisme pourrait vérifier la composition ethnique d'une bonne partie du personnel de la ville à l'aide du dernier recensement fédéral.

Mais elle ne l'apprendra pas de l'hôtel de ville.

Les autorités de la ville ne connaissent pas l'origine ethnique de leur personnel. L'an dernier, elles ont été réprimandées par le gouvernement de l'Ontario pour avoir tenté d'établir le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario abordent la question ethnique très différemment. Le premier juge que l'origine ethnique est un sujet de préoccupation tout à fait légitime. Le second pense que les distinctions ethniques peuvent conduire à la discrimination et, par conséquent, il les interdit en vertu de la loi sur les droits de l'homme.

Il n'existe pas de délimitations ethniques particulières à Ottawa. La ville est régie par les mêmes lois que Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kingston, Welland, Oshawa et St. Catharines.

Bref, Ottawa est une ville de langue anglaise. La commission B et B peut légalement poser ses questions puisqu'elles n'ont rien à voir avec l'emploi. Mais la ville ne saura pas y répondre.

Le député Paul Tardif de Russell (ex-membre du conseil de contrôle de la ville d'Ottawa) exagère légèrement quand il prétend que les Canadiens français ne trouvent quiconque parlant leur langue à l'hôtel de ville. Il est toujours possible d'en trouver, bien sûr. Mais il est probable que la personne à laquelle ils voudront s'adresser ne parlera pas le français.

Cela risque de s'avérer particulièrement dans les départements complexes qui sont de caractère technique. Le bilinguisme y est inexistant. Le contribuable parlant français n'a d'autre choix que de se faire accompagner d'un interprète rompu aux questions qu'il veut traiter.

Le caractère anglais de la ville part du sommet.

La commission municipale de l'Ontario est unilingue. Toutes ses audiences se déroulent en anglais, elle rédige ses rapports en anglais et formule ses règlements en anglais. La plupart des membres de la commission connaissent à peine le français. Les réunions du conseil de ville se déroulent en anglais, sans interprétation.

Les rapports qu'adresse le conseil de contrôle au conseil de ville sont en anglais. Les règlements adoptés par le conseil n'acquiescent force de loi qu'au bout d'une procédure entièrement en langue anglaise. Le contentieux prépare les

son (CS, Medicine Hat) ont dénoncé l'action de la commission Laurendeau-Dunton et ils ont prié le premier ministre de s'enquérir de la légalité d'une telle enquête dans des institutions municipales.

M. Hales a pris prétexte de l'incident pour demander au premier ministre si le moment n'était pas venu de dissoudre tout simplement la commission d'enquête. "Non", a répondu sèchement M. Pearson.

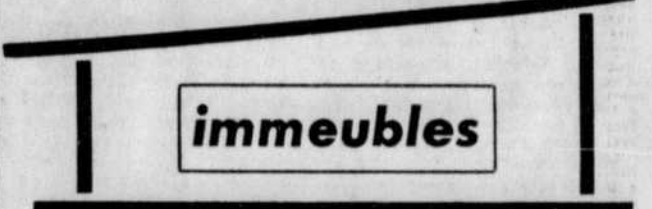
Le plus ironique est qu'on tente maintenant d'entraver le travail de la commission en invoquant la loi ontarienne sur les droits de l'homme. Celle-ci interdit toute distinction de race ou de religion dans l'emploi du personnel des municipalités de l'Ontario. En vertu de cette loi, Queen's Park a déjà ordonné à la ville d'Ottawa il y a quelques années de rayer l'origine ethnique de ses formulaires d'emploi.

Le contrôleur Murray Heit en a donc appelé à la commission sur les droits de l'homme, lui demandant d'arrêter le travail entrepris par les chercheurs de la commission Laurendeau-Dunton. La commission sur les droits de l'homme, qui est chargée de veiller à l'application de la loi, n'a pas encore fait connaître son opinion. Il est probable qu'elle rejettera sans l'entendre la plainte du contrôleur Heit et qu'elle sanctionnera l'examen commencé à l'hôtel de ville d'Ottawa.

D'une part, un porte-parole

de la commission sur les droits de l'homme a fait observer que l'intention de la loi était de prévenir la discrimination, non pas d'empêcher que les institutions municipales de l'Ontario reflètent comme il convient la dualité culturelle du Canada. D'autre part, on se souvient qu'à la première étape de leur enquête, les commissaires Laurendeau et Dunton ont visité les premiers ministres de toutes les pro-

vinces qui leur ont promis leur plus entière collaboration et M. John Roberts, premier ministre de l'Ontario, n'était pas le moins enthousiaste. L'incident sert néanmoins à illustrer l'esprit qui accueille parfois la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, fût-ce dans la capitale fédérale, et la résistance contre laquelle risquent de se heurter, sinon de se briser, ses recommandations.



VOUS DÉMÉNAGEZ?

Pour avoir rapidement le téléphone à votre nouvelle adresse, complétez et

postez la carte

que nous joignons à votre relevé de compte.

Ou encore,
téléphonez à notre

BUREAU D'AFFAIRES
844-9911



N'oubliez pas d'emporter vos annuaires quand vous déménagez

Grand choix de Garçonnières de luxe

(aussi 1 app. avec 2 chambres à coucher et 3 app. avec 1 chambre à coucher)

Maintenant les loyers modiques comprennent:

1. AIR CLIMATISÉ CENTRAL
2. TAPIS MUR À MUR
3. ÉLECTRICITÉ GRATUITE
4. GRANDES DRAPERIES À TOUTES LES FENÊTRES
5. PISCINE CHAUFFÉE SUR LE TOIT
6. ANTENNES POUR LES CANAUX DE TÉLÉVISION
7. CUISINES AVEC COMMODITÉS G.E.
8. THERMOSTAT DANS CHAQUE CHAMBRE
9. INTERCOM PARTICULIER À PLUSIEURS LIGNES
10. SALLE DE JEU MODERNE
11. PORTIER ET PRÉPOSE AU STATIONNEMENT
12. VOITURES DE LOCATION À PRIX SPÉCIAUX

Cantlie House

1110 ouest, rue Sherbrooke à Peel

Ouvert tous les jours de 9 h. a.m. à 8 h. p.m.
Samedi et dimanche jusqu'à 6 h. p.m.
Location et direction

WALDORF CORPORATION 845-3241

OCCUPATION 1er MAI BUREAUX EXCLUSIFS dans un immeuble de prestige



- SITUÉ AU CENTRE DE LA VILLE
- À CÔTÉ DE LA STATION DE MÉTRO SHERBROOKE-BERRI
- 5 ÉTAGES DE BUREAUX AVEC LES MEILLEURS SERVICES
- LOYER RAISONNABLE
- AIR CLIMATISÉ
- STATIONNEMENT INTÉRIEUR

LE 'CHERRIER'
3500, Parc Lafontaine
(près Cherrier)

DES ROSIERS — COURTIER EN IMMEUBLES
845-1144

tout à l'électricité

CHAUFAUFE ÉLECTRIQUE
BAIN SAUNA
PISCINE
TERRASSE
INTERCOM
INSONORISÉ
21 ÉTAGES
MÉTRO
CÔTÉ DE LA VILLE

OUVERT POUR INSPECTION
Visitez nos appts. modèles
1%-2%-3%-4%-5%
et studios

Le Saquey
135 E. SHERBROOKE

BUREAU DE LOCATION
SUR LES LIEUX

**SERVEZ
ET
DEGUSTEZ
LE SEUL
RHUM
DE
VESOU
AU MONDE**

RHUM SAINT-JAMES

UN GRAND PRODUIT FRANÇAIS

Office général des Grandes Marques, limitée

★ Le Cardinal ★

NOUVELLE CONCIERGE
4 ÉTAGES

LOGEMENTS LUXUEUX

3½ — 4 — 4½ — 5

Piscines intérieure et extérieure

patio sur le toit

★ Bain de vapeur "Sauna"

★ A l'épreuve du son et du feu

★ Contrôle individuel de chauffage

★ Banderolette sur chaque étage

★ Câble de télévision

DISTRICT COTE-DES-NEIGES

3270 ave Ellendale
coin Decelles
733-6618

Agent de location: J. & M. ENRG.

C. MESSIER — 733-6618

SUR SEMAINE 10 A.M. À 10 P.M.
FIN SEMAINE 10 A.M. À 6 P.M.

Le président de la Compagnie de Téléphone Bell a parlé de coopération

potins financiers

Les cours sont restés calmes, hier, sur la Bourse de Londres. Après 2 séances à la baisse, la Bourse de N.Y. a paru plus résistante hier. L'indice des industriels de DJ y clôturait 4,12 points plus haut à 896,51. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, les progrès étaient lents.

O. — Denault Limitée, le plus gros distributeur de produits alimentaires des Cantons de l'Est, a vu ses ventes atteindre les \$16,500,000 durant les 36 semaines du présent exercice financier, soit 77% de plus. Quant à ses bénéfices nets, ils ont augmenté de 96,5 p.c. à \$190,452, au regard de la même période en 1964, et de 180%, par rapport à 1963.

Faute d'espace, il nous faut remettre à plus tard nos remarques sur l'intéressant message du directeur général de l'assurance-vie Desjardins, M. Alfred Rouleau.

O. — C'est aujourd'hui que STELCO rendra public son rapport annuel et ce dernier se comparera bien avec le précédent.

O. — La Banque d'Expansion Industrielle avait consenti au 28 février pour \$240,861,596 de prêts.

O. — Northern Electric Co. a gagné \$9,95 l'action en 1964 vs \$8,44 précédemment.

C'est du 12 avril au 15 mai que sera lancée la campagne d'obligations du Québec, par l'intermédiaire de l'Agence de publicité Inter-Canada Limitée. Nous en ferons ressortir les modalités dans le temps.

O. —

Power Corporation of Canada, Limited, a annoncé hier qu'elle a fait des arrangements pour l'acquisition de 785,100 actions ordinaires de Consolidated Paper Corporation Limited, détenues par la compagnie St. Regis Paper Company Inc. de New-York. Ce nombre d'actions ordinaires représente le plus important portefeuille individuel du capital actions de Consolidated Paper et bien que le prix d'achat de ces actions ordinaires n'ait pas été divulgué, on croit qu'il représente la plus importante transaction individuelle de ce genre concernant le rapatriement au Canada du capital actions ordinaires d'une Corporation Canadienne. Power Corporation a annoncé, de plus, qu'elle avait acquis des actions ordinaires de Consolidated Paper, ce qui porterait son portefeuille à plus de 900,000 actions ordinaires émises et en circulation de Consolidated Paper. Cette transaction a été portée à la connaissance de la haute gerance de Consolidated Paper et est bien vue par elle, et n'entraîne aucun changement dans les opérations de la compagnie.

Avec les gouvernements

La compagnie de téléphone Bell du Canada a tenu son assemblée annuelle de ses actionnaires. Son président, M. Marcel Vincent, leur déclara en partie ce qui suit :

"En 1964, l'ensemble des capitaux engagés dans la compagnie a produit un rendement de 6,3%. Ce taux des bénéfices reflète bien les efforts déployés constamment pour accroître le revenu tout en exerçant une surveillance étroite sur les frais.

Les impôts versés aux divers gouvernements ont atteint \$96 millions. Le revenu net disponible pour dividendes s'est élevé à \$77,7 millions, ce qui représente \$2,71 par action, soit 13 cents de plus par action qu'en 1963. Les actionnaires ont reçu des dividendes de \$2,20 par action et le solde de \$14,7 millions, l'équivalent de 51 cents par action, est venu s'ajouter aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise."

"Quant au rendement par action, celui de \$2,71 l'an dernier est le plus élevé depuis longtemps mais ne dépassait pas de beaucoup celui de \$2,66 pour l'année 1962. Par ailleurs, les impôts par action l'an dernier étaient de \$3,85.

Questions de travail

"La Commission des Transports du Canada a annoncé en septembre dernier qu'elle tiendrait en 1965 des audiences publiques en vue d'examiner le niveau admis des bénéfices de la compagnie et la base devant servir à l'établissement de ce niveau. La Commission a déclaré ne pas avoir l'intention, au cours de ces audiences, d'examiner les taux actuels. Comme je l'ai mentionné au moment de l'avis de la Commission, la compagnie accueille favorablement l'examen des deux grands secteurs de réglementation proposés par la Commission. Dans l'exposé que nous avons adressé par écrit à la Commission en novembre, nous avons indiqué que la compagnie croit qu'on devrait lui permettre de continuer d'améliorer ses bénéfices à la faveur d'un accroissement de productivité et d'efficacité d'exploitation dans le cadre de la structure tarifaire actuelle.

La nationalisation

Les partisans de la nationalisation de notre compagnie englobent une grande variété de personnes — depuis ceux qui entretiennent des croyances profondes et sincères dans le concept de propriété publique, jusqu'à ceux qui ont diverses plaintes à formuler. On m'a demandé pourquoi nous ne répondions pas à toutes ces accusations, pourquoi nous sommes si réticents à faire connaître nos opinions : pour ma part, je crois que certaines personnes ont raison d'être ennuyées par notre mutisme qui a duré trop longtemps. Or, j'ai cru bon vous en parler aujourd'hui.

Tout d'abord, dites-vous bien que le fait de vivre dans un pays démocratique fera obtenir aux Canadiens ce qu'ils veulent, que ce soit bon ou mauvais. Mais avant de faire un choix quelconque sur une question, le public a le droit d'être renseigné sur tous les aspects du problème. Certains prétendent que le public n'a pas d'opinion, il n'a que des sentiments. Je n'accepte pas ce point de vue dans un âge où les communications sont ce qu'elles sont aujourd'hui. Je crois que dans le cas d'un service public comme le nôtre, le public a le droit de s'intéresser à l'exploitation, aux profits, au service que nous fournissons et au travail que nous accomplissons. Et j'ai confiance que le public comprendra et acceptera que le droit ne va pas sans la responsabilité — responsabilité d'un jugement sûr et d'une bonne décision. L'expérience démontre que si l'on renseigne à fond le public, il réagit en conséquence.

Nous avons plus de 4 millions de téléphones en service dans le Québec et l'Ontario et plus de 25 millions de conversations ont lieu chaque jour. Il y a des centaines de milliers de téléphones à installer ou à remplacer pour réparation chaque année. Des cas d'urgence nous arrivent tous les jours. Quand je dis "nous", j'entends nos 36,000 employés, qui sont chargés d'un vaste réseau d'outillage d'une valeur de plus de deux milliards. Il y a donc plusieurs occasions où une erreur humaine peut se glisser ou une déficience d'équipement peut se produire. Et plusieurs de ces plaintes se sont révélées utiles. Rien n'indique qu'un gouvernement ferait mieux et plus économiquement. Je sais que notre service est bien accueilli en jugeant par la proportion des foyers pourvus du téléphone, la qualité de la transmission, le volume quotidien des appels, ou quelque critère que ce soit, il n'y a aucun doute que notre service est bien vu. En fait, même s'il y a toujours lieu d'améliorer ici et là, je verrais plusieurs possibilités de détérioration dans des conditions moins favorables. Notre réseau téléphonique se complique de plus en plus et exige toujours davantage de notre entreprise.

On allègue souvent que dans une entreprise publique les taux seraient moins élevés parce qu'un état donné qu'il n'y aurait pas d'impôt sur le revenu à payer, l'utilisateur du téléphone y gagnerait. Mais l'impôt sur le revenu doit être payé par quelqu'un d'une façon ou d'une autre. Actuellement, dans notre territoire nous desservons 3 millions d'adultes qui payent des comptes de téléphone et qui versent environ 72 pour cent de tous les impôts sur le revenu payés au Canada — soit directement, soit indirectement. Alors, d'alléguer

qu'ils y gagneraient d'une certaine façon ne semble la forme la plus évidente de fausse présentation des faits. L'étatisation, de quelque genre qu'elle soit, peut changer l'incidence de la taxation mais non le fardeau général. Je pourrais aussi ajouter qu'on n'a pas encore vu où l'étatisation entraîne une réduction des taux à l'usage.

La relation entre les profits et l'expansion est inséparable. Sans expansion, il n'y aurait pas de profits. Et sans profits, il n'y aurait pas d'expansion. En effet, c'est la puissance créatrice des profits qui permet les progrès matériels dont nous sommes fiers à juste titre. Les profits permettent la recherche scientifique et l'innovation. L'un des meilleurs exemples est le centre de recherche et les laboratoires de la Northern Electric. Mais il faut que le public comprenne le rôle des profits dans l'expansion économique et le besoin d'un climat favorable au progrès des entreprises.

Responsabilité conjointe

Je ne puis trouver un avantage quelconque à une entreprise publique dans notre situation.

D'autre part, je crois réellement que le gouvernement a la grande responsabilité de bien gouverner. Et il doit le faire en régissant les services publics dans la mesure où l'intérêt public l'exige. Mais une réglementation éclairée ne s'étend pas à en prendre possession. Les hommes d'affaires aussi ont la lourde responsabilité de produire des produits et services de meilleure qua-

NOMINATIONS À L'HYDRO-QUÉBEC



Robert-A. Boyd, ing.



Léo Roy, ing.

Le président de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, annonce la nomination de M. Robert-A. Boyd au poste nouvellement créé de directeur général de l'Hydro-Québec. M. Boyd était jusqu'à ce jour directeur général — distribution et ventes. M. Lessard annonce aussi la nomination de M. Léo Roy au poste de directeur général — distribution et ventes. M. Roy était auparavant assistant exécutif du président, poste maintenant aboli à la suite de la réorganisation de l'administration supérieure de l'Hydro-Québec à l'échelle provinciale.

lit. Ils doivent le faire plus économiquement et plus efficacement.

Pour que ces buts soient atteints, je vois dans un avenir d'expansion et de changement unique dans notre histoire, le besoin de travailler avec les gouvernements plus efficacement qu'on ne l'a fait dans les générations précédentes. Il est

évident pour moi que la planification requise pour améliorer le mode de vie n'est pas une monopole du gouvernement. Je vois ça comme une responsabilité conjointe; ce n'est que par une telle coopération que nous pourrions réaliser les promesses de l'avenir.

Bourse de Montréal

Il y avait plus de résistance du côté des industriels qu'ailleurs.

MONTREAL — Faisant exception à la règle, les industriels ont progressé hier en Place locale au milieu d'une activité modérée.

Le virage industriel a été de 244,600 actions et celui des mines et pétrolières de 2,281,700.

L'indice composé a gagné 0,1 à 163,0.

Aux industriels, Asbestos a gagné 1/2 à 27% et Moore Corporation 1/4 à 63% cependant que Canada Cement a cédé 1/2 à 57.

Parmi les services publics Bell Telephone a perdu 1/4 à 82% et Québec-Telephone 1/2 à 26.

Dans le secteur des banques, Montréal a cédé 1/2 à 67 1/2, Royale 1/2 à 81 et Canadienne Impériale de Commerce 1/4 à 71 cependant que Nouvelle-Ecosse a gagné 1/2 à 81 1/2.

Aux papeteries, Price Bros a perdu 1/2 à 43%, Abitibi 1/2 à 13% et Fraser 1/4 à 23%.

Dans le secteur des métaux non ferreux, International Nickel a gagné 1 3/4 à 96% cependant que Hudson Bay Mining a cédé 3/4 à 78 1/4, et Home 1/2 à 13% cependant que Texaco a cédé 3/4 à 55 1/4 et Imperial 1/4 à 57 1/2.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Cessland a gagné 20 cents à \$4,70, Equity Explorations 20 cents à \$1,80 et Kiama Gold 20 cents à \$3,50 cependant que New Imperial a cédé 20 cents à \$2,50.

NOMINATION



Monsieur Albert Boulet, président de LA SOLIDARITE, Compagnie d'assurance sur la vie, est heureux d'annoncer l'élection de monsieur Benoit Vachon de Ste-Marie de Beauce, au poste d'administrateur de cette compagnie.

Monsieur Vachon est gérant général et secrétaire de Vachon Inc., président de Vanix Inc et vice-président de Produits Diamant Limitée. Monsieur Vachon est également président de la Commission Scolaire de Ste-Marie de Beauce.

Il faut coopérer avec les E.-U. en ce qui concerne les taux de l'intérêt

Les perspectives économiques au pays sont excellentes pour 1965

Le président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières M. D. Bruce Shaw, vice-président de A.E. Ames & Co. Limited, lors d'une conférence de presse tenue hier au Ritz-Carlton, déclara en partie ce qui suit : "Les perspectives économiques du Canada pour l'année 1965 sont excellentes. Les indices restent toujours orientés vers la hausse, la confiance n'a pas diminué, il n'y a pas de tension évidente dans l'économie et le mouvement des prix a été de peu d'importance. Il n'y a pas signe de cette atmosphère de boom à laquelle l'on pourrait s'attendre après une période d'expansion d'une durée de quatre ans. L'on s'attend à ce que les exportations, les investissements et les dépenses des consommateurs, qui ont si bien soutenu l'économie l'année dernière, prennent encore de l'expansion au cours de 1965. Le produit national brut devrait atteindre le niveau de \$49 milliards. Cet optimisme doit toutefois être tempéré de prudence. Actuellement, le mécanisme monétaire international représente la plus importante préoccupation économique, particulièrement en ce qui concerne le dollar américain et les problèmes que crée aux Etats-Unis la balance des paiements. Le président Johnson a proposé des mesures pour contrôler l'endettement et diminuer l'investissement de capitaux américains à l'étranger durant l'année 1965 de façon à enrayer le flot de dollars américains qui s'accumulent hors des E.-U."

Il faut avoir recours à notre propre marche comme source de capitaux

En attendant, il nous faudra avoir recours de plus en plus à notre propre marché comme source de capitaux. La politique préconisée par les Etats-Unis aura presque certainement pour résultat un soulagement important des ennuis qu'ils ont actuellement avec leur balance de paiements mais, en attendant, une certaine inquiétude est inévitable. Pour revenir aux problèmes particuliers que nous avons au Canada, la forme que prendront définitivement le plan de retraite du Canada et le plan de retraite du Québec représente un grave souci pour le commerce du placement. Dans la forme actuelle du plan, les provinces et leurs agences se procureront des fonds en dehors du marché normal des capitaux, c'est-à-dire en échappant à l'influence de ce marché. De plus, quoi qu'on en dise, ce plan entraînera une hausse du prix de revient et des prix en général, une diminution des bénéfices des compagnies et il causera un certain préjudice à la productivité. Dans son premier stade au moins, ce plan aura un effet déflationnaire. Si la prospérité dont nous jouissons actuellement doit se continuer, l'industrie canadienne doit être en mesure de faire face à la concurrence étrangère aussi bien au point de vue des prix de revient qu'à celui de la productivité. La réduction des taxes aux E.-U. particulièrement de l'impôt sur les compagnies, rend pratiquement obligatoire une réduction semblable au Canada. L'expérience aux Etats-Unis a démontré qu'une réduction des impôts peut entraîner une augmentation des revenus. Le temps est propice pour une telle mesure au Canada.

Etablissement d'un nouveau système de paiements internationaux

Le sentiment partagé par tous que le problème de la balance des paiements aux Etats-Unis a été pris fermement en mains est la condition préalable à l'établissement d'un nouveau système international de paiements. Par tout le monde, on est généralement d'accord que le système actuel est imparfait. La politique que pratique la France de convertir en or ses avoirs en devises étrangères est une indication du malaise actuel. Ce qui est arrivé à la livre sterling en novembre dernier est une autre manifestation de la vulnérabilité des monnaies de réserve. L'effet déflationnaire de la hausse du taux d'intérêt en Angleterre aura probablement pour résultat de renforcer à court terme la livre sterling mais, à plus long terme, la bonne tenue de cette devise dépendra de l'habileté avec laquelle les dirigeants de l'Angleterre, hommes politiques et hommes d'affaires, pourront rendre son économie plus efficace et plus compétitive. Les conséquences des nouvelles restrictions imposées aux E.-U. sur l'exportation de capitaux auront heureusement peu d'effet sur l'économie canadienne. Le fort volume d'emprunts canadiens sur le marché de N.-Y. au cours du dernier trimestre de l'année dernière nous a placés dans une situation embarrassante et nous a fait réaliser la grande nécessité de coopérer étroitement avec Washington particulièrement en ce qui concerne les taux d'intérêt. Le fait que le Canada a actuellement un solde déficitaire dans ses comptes avec les E.-U. nous assure que nous serons traités avec une plus grande considération dans l'éventualité où la situation de notre balance des paiements viendrait à se détériorer, comme cela pourrait bien arriver au Canada.

Bon travail poursuivi par les dirigeants de l'IDAC

On ne peut en nier le besoin. La fiscalité doit être orientée de façon à ce qu'elle devienne un stimulant pour les compagnies et les individus plutôt que d'être confinée à un rôle négatif de recueillir des taxes pour le gouvernement. Si les industriels, les commerçants et les gouvernements prennent les décisions et adoptent les mesures qui conviennent, l'année 1965 devrait être une autre excellente année qui nous apportera une augmentation des épargnes, des dépenses et de la production ainsi qu'une productivité améliorée et un standard de vie plus élevé. L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, mieux connue sous l'abréviation l'IDAC, ne cesse de faire du bon travail en voyant au maintien de ses membres en bonne position financière, à ce que ces derniers observent toutes les règles de l'éthique professionnelle, à ce que rien ne soit négligé pour assurer la protection des épargnes du public etc. Ses dirigeants ont, constamment, l'oeil ouvert sur les mesures législatives promulguées par les gouvernements fédéral et provinciaux et leur saine critique est à l'avantage du public épargnant, dont les économies se doivent de progresser avec les avances du produit national brut — il montrerait une hausse de 6% cette année. En instituant des cours pour le personnel de nos maisons d'obligations et le public en général, cet organisme contribue à faire connaître à nos gens les avantages de l'épargne bien dirigée. Il va sans dire que les obligations sont préférables aux titres spéculatifs. Avant de terminer, nous tenons à dire que ce son les 25 et 26 juin que l'IDAC tiendra, cette année, son assemblée annuelle à Jasper et que M. George Falardeau, de J.T. Gendron, Inc. est président du district de la province de Québec de cet organisme.

Marcel CLEMENT

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

PRIX DU LAIT NATURE vendu aux consommateurs

La Régie des marchés agricoles du Québec tiendra des audiences publiques à son siège social, à Montréal, 201 est, boulevard Crémazie (3ième étage) mardi et mercredi, les 30 et 31 mars 1965, de dix heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures de l'après-midi.

Toute personne ou toute association qui voudra exprimer un point de vue au sujet des ordonnances qui ont supprimé le prix du lait nature en contenants de trois pintes et de un gallon, pourra se présenter à ces audiences.

Montréal, 8 mars 1965.

Régie des Marchés Agricoles du Québec,
Gilles PREGENT,
secrétaire.

AVIS D'ASSEMBLEE

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITEE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Imprimerie Populaire (Limitée) aura lieu à l'hôtel Windsor, square Dominion, Montréal, le lundi 29 mars 1965, à 11 heures de l'avant-midi, pour recevoir le rapport annuel du Conseil d'administration, élire les membres du Conseil pour l'exercice 1965, et voir généralement aux autres affaires de la compagnie. Montréal, le 11 mars 1965. L'Imprimerie Populaire (Limitée)
Paul SAURIOL,
secrétaire.

Brooke Bond Canada Limited

RED ROSE BLUE RIBBON
Thé • Café • Épices

AVIS est donné par les présentes qu'un dividende trimestriel (de 26 cents par action) sur les actions privilégiées amortissables, de 4,16% cumulatif (d'une valeur au pair de \$25 par action) de la compagnie a été déclaré payable le 15 avril 1965, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le 15 mars 1965.

Par ordre du conseil d'administration.

Le secrétaire-trésorier,
L. G. KEITH

Montréal, P. Q.,
le 26 février 1965.

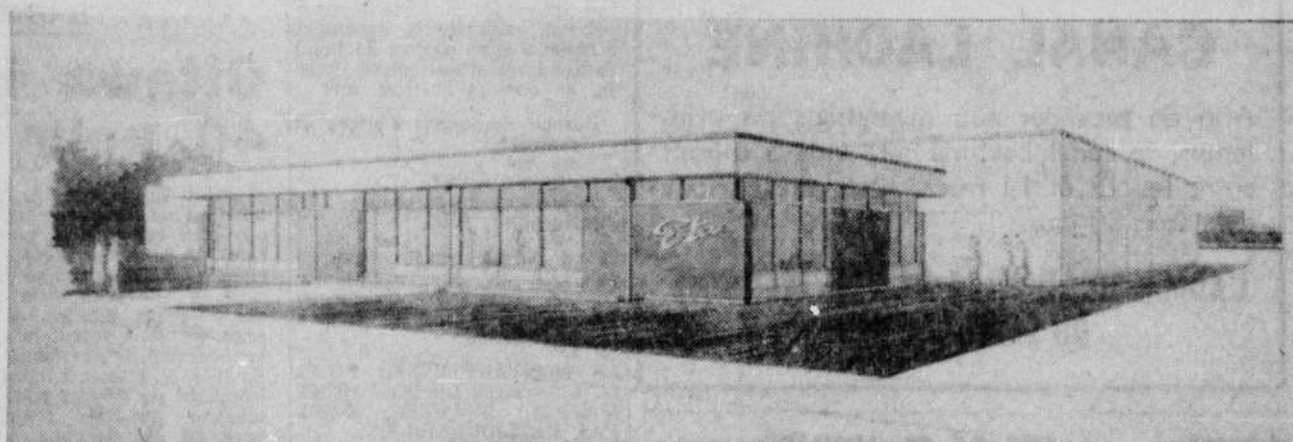


LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT
DE MONTRÉAL

DIVIDENDE
NO 304

Un dividende de huit cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après jeudi le 1er avril 1965, aux actionnaires inscrits vendredi le 26 février 1965, à trois heures p.m.
Par ordre du Conseil d'Administration,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
ANTONIO RAINVILLE,
Montréal, le 15 février 1965.

ETCO PHOTO CONSTRUIT UN NOUVEL ATELIER



Etco Photo Color Limitée vient d'entreprendre la construction à Ville LaSalle de son nouvel atelier de développement de films en couleurs et de films noir et blanc. Ce sera le plus important atelier du genre de tout l'est du Canada et il sera doté d'un équipement ultra-moderne. Les travaux seront complétés dès le début de mai.



Un compte de dépôt à 4% chez Canada Trust vous rapporte un intérêt plus élevé.

Vos économies foisonnent plus vite et vous pouvez retirer votre argent en tout temps.

Nous ouvrons tôt... nous fermons tard. Nos longues heures vous accommodent tôt ou tard.

Canada Trust vous offre un service de dépôt par la poste, tout affranchi.

Prospérez avec Canada Trust



CANADA TRUST
SUCCURSALES D'UN Océan à l'autre

R. A. Treleaven, adjoint au gérant général
631 ouest, boul. Dorchester, (près d'Université), Montréal. TEL: UN. 1-9781
Heures—lundi à vendredi—de 8h.45 a.m. à 5h. p.m.

01989P

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

NOMINATIONS CHEZ JOS. CHARLEBOIS CIE LTEE



Gérard E. Hecq

ALVIN E. COMISSO, président de Jos. Charlebois & Co. Ltd., annonce les nominations suivantes : GÉRARD E. HECQ devient gérant général. Monsieur Hecq est lié à l'activité de l'industrie du verre plus de dix ans. Il était gérant adjoint.

REGENT MILLETTE devient contrôleur et trésorier. Il est au service de la firme depuis plus de dix ans.

GUY PINSONNEAULT est nommé gérant des ventes. Il possède une expérience de vingt-cinq ans au service de l'industrie.

Jos. Charlebois & Co. Ltd., un des principaux grossistes et contracteurs en verre de la province de Québec, offre à l'industrie de la construction une ligne complète de produits verriers et d'aluminium architectural.

Fonds mutuels

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

INDICES à NEW-YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

INDICES à MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

Denrées alimentaires

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

Chemcell (1963) Limited va de l'avant

NOMINATION CHEZ BATHURST

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

Bourse de Toronto

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

Bourse de New York

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

INDICES à NEW-YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

INDICES à MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cm
Alcan	2700	115 1/2	115	115 1/2	115 1/2	115 1/2
Amal	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Amor	4000	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2

Denrées alimentaires

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

sur un grand et confortable vovoir avec foyer. La vaste cuisine en famille et communique avec une grande salle familiale. Le premier étage comprend quatre chambres à coucher, deux salles de bain et armoires nécessaires. Le prix des Maisons Alcan commercial minimum est de \$2,863 et l'on peut obtenir une hypothèque de la maison payable en 25 ans.

L'Alcan est la première au Canada à offrir la valeur de la maison que vous achetez.

La construction de ce modèle ne sera pas la seule. Les autres modèles sont ouverts aux visiteurs de 9 heures p.m. Samedi et dimanche, de 11 heures à 4 heures p.m. — Suivez les panneaux indicateurs.

LES MAISONS MODELES ALCAN SONT APPROUVEES PAR ALUMINUM CANADA ET ABEL ALUMINUM ETABLIE AU QUEBEC DEPUIS 65 ANS

L'expansion de la LNH est pour demain!

Les Tchèques écrasent le Canada 8 à 0 Deux divisions de 6 équipes et les Russes gagnent 9 à 2 sur les EU

TAMPERE, Finlande. — Il fallait s'y attendre. Le Canada a subi sa première défaite, hier, et qu'elle défait, dans le tournoi international de hockey amateur. Les Tchèques ont écrasé nos Canadiens 8 à 0, pour se maintenir en tête du classement, sur un pied d'égalité avec les Russes qui ont aussi connu la Victoire au pointage de 9 à 2 contre les Etats-Unis.

Les Tchèques ont enregistré un but à la période initiale, deux à la période médiane et enfin cinq dans la troisième période. A cinq minutes du début dans la seconde période, les Tchèques avaient déjà une confortable avance de 3 à 0.

La Tchécoslovaquie avait déjà battu le Canada mais jamais par un pointage aussi élevé. La dernière défaite semblable remonte à 1954, alors que le Canada représenté par une équipe de Toronto, avait été défait 7 à 2 par les Tchèques.

Jusqu'ici dans le tournoi, les Canadiens avaient eu la partie facile alors que les équipes les plus faibles lui avaient été opposées. C'est ainsi que le Canada a pu enregistrer quatre victoires en autant de parties. Hier, cependant, les Tchèques ont joué en maîtres et leur tenue fut assez excellente pour rendre les Russes nerveux à l'approche du match qui les opposera à la Tchécoslovaquie. Les Canadiens ont tout mis en œuvre pour tenter de tirer le meilleur parti possible de la situation, mais ils se sont butés à une défense solide et une

attaque répétée de la part des Tchèques. Au fait, les Tchèques ont probablement les défenseurs les plus lourds de toutes les équipes qui participent au tournoi.

LES RUSSES

Dans l'autre partie, c'est une équipe au sommet de sa condition physique qui a affronté les Etats-Unis pour n'en faire qu'une bouchée. Le match s'est terminé au compte de 9 à 2 en faveur des Russes. C'était la cinquième victoire consécutive de la Russie dans le tournoi, qui a jusqu'ici marqué 44 buts.

Les Etats-Unis ont toutefois impressionné la foule de quelque 2,500 amateurs en effectuant un magnifique ralliement de dernière heure dans la partie, pour marquer leurs deux buts.

New York. — La ligue Nationale de hockey envisage d'élargir ses cadres à 12 clubs, par la formation d'une deuxième section, qui serait incorporée légalement à la première, dès qu'elle sera complétée, probablement d'ici un an. C'est ce qui émane d'une réunion du bureau des gouverneurs tenue hier à New York, à l'hôtel Plaza. A l'issue de ce meeting, le président Clarence Campbell a fait la déclaration suivante:

"La Ligue de Hockey Nationale a décidé d'élargir ses cadres par la formation d'une seconde division formée de six clubs. Des demandes, à cet effet, seront acceptées de groupes responsables représentant des villes de calibre majeur des

Etats-Unis ou du Canada et lorsque six nouvelles équipes auront été acceptées, cette nouvelle division sera incorporée à la ligue Nationale actuelle.

"Les six villes qui seront acceptées doivent être de statut et de calibre majeurs, posséder des stades permanents ou du moins des baux à long terme dans des stades existants et il faudra que la patinoire se conforme aux exigences de la ligue Nationale actuelle. La nouvelle division jouera des parties suivant un calendrier partiellement mixte contre les clubs actuels. On verra à la disponibilité de joueurs compétents grâce à l'aide des six clubs actuels de façon à rendre la nouvelle division assez forte pour rivaliser avec les clubs existants".

Candidats possibles

Après la réunion, M. Campbell a révélé que le bureau des gouverneurs n'avait pas arrêté de limite de temps pour ce programme d'expansion, mais il doute que tout soit prêt pour le début de la prochaine saison. On n'a mentionné aucune ville en particulier et on n'a rien annoncé quant au coût de ce programme d'expansion.

Jusqu'ici, quand on parlait d'expansion, il était plutôt question d'ajouter un ou deux clubs à la présente composition du circuit Campbell. C'est donc la première fois qu'on parlait d'expansion sur une si haute échelle.

Parmi les villes souvent mentionnées comme ayant des ambitions de club majeur, notons: Los Angeles, Pittsburgh, Baltimore, Saint-Louis et la région Oakland-San Francisco.

Assistaient à cette réunion: Stafford Smythe, des Leafs de Toronto; Bill Jennings, des Rangers de New York; Weston J. Adams, des Bruins de Boston; James Norris, des Black Hawks de Chicago; Bruce Norris, des Red Wings de Detroit et David Molson, des Canadiens de Montréal.

Garanties

Un porte-parole de la ligue a dit que les candidats qui

offriront les meilleures garanties seront les clubs qui formeront la nouvelle division.

Il ne serait pas question de saboter des ligues existantes comme la ligue Américaine ou la ligue de l'Ouest. Si des villes de ce circuit sont acceptées, les clubs existants et les ligues en opération seront indemnisés et déménageront ailleurs.

Il se peut que la nouvelle division se développe en direction du sud, le tout suivant le volume et la qualité des candidatures.

Coût d'opération

Sam Pollock, pour sa part, déclare qu'il en coûte actuellement \$1,000,000 pour opérer la ligue Nationale actuelle. Ce montant ne tient pas compte de l'obtention de la franchise et des autres investissements majeurs.

Chaque club a 17 joueurs en plus de deux gardiens de buts. L'assistance totale pour la saison 1963-1964 a été de 2,732,642 pour les six clubs. Chicago a fini premier avec 581,563 billets payés. Toronto a attiré 494,634 spectateurs et le Canadien 488,663. En ces deux endroits, la capacité des stades est limitée.

La ligue Nationale a été formée en 1917, avec deux clubs de Montréal. Les autres étaient à Ottawa, Québec et Toronto. Boston fut le premier club américain accepté en 1924.

Japonais au mont Logan

TOKYO. — Une dizaine d'alpinistes japonais quitteront Tokyo le 1er juin à destination du Canada où ils tenteront de réaliser l'ascension du mont Logan, le plus haut pic du Canada. Trois équipes japonaises ont déjà réalisé l'été dernier l'ascension du Mont Logan qui s'élève à 19,550 pieds d'altitude.



Joe Stracina, ancienne vedette des Alouettes de Montréal, vient d'entrer au service de la compagnie Air France à titre de représentant. Durant sa brillante carrière au football, Joe était déjà dans le domaine du transport aérien et il passe maintenant à Air France après 15 ans au service d'Air Canada. Joe, qui parle cinq langues, se spécialisera dans les groupes ethniques. Il est marié et père de deux enfants, Garry, 9 ans et Robert, 7 ans.

Deux autres champions du monde inscrits aux Six Jours du Forum

Deux autres champions du monde prendront part aux Six Jours du Forum du 7 au 13 mai prochain.

La saison des Six Jours en Europe est presque terminée et les pistards européens jettent de plus en plus les regards vers l'Amérique ou plus précisément vers Montréal, où se dérouleront les Six Jours de mai, au Forum.

Le premier pays à compléter son équipe est celui qui présentement obtient le plus de succès dans le monde du cyclisme. Il s'agit de la Belgique, qui, il y a quelques jours, choisissait Paul DePaape comme son premier représentant.

DePaape, un vétéran des pistes de courses en Europe, sera rejoint à Romain DeLoof, jeune homme de 24 ans et champion du demi-fond de son pays en 1964.

Né le 6 mars 1941, DeLoof, malgré son jeune âge est un pistard d'expérience, puisqu'en 1962 et 1963, il a remporté le championnat du monde de demi-fond.

En plus de se mériter les honneurs du demi-fond de Belgique en 1964, DeLoof, en compagnie de Patrick Sercu se sont accaparés le titre de champions des courses à l'américaine.

La revue "Vélo", reconnue à juste titre comme l'annuaire mondial du sport cycliste,

indique que DeLoof, par ses victoires dans la catégorie du demi-fond en 1963 et 1964 a remporté un exploit qui avait échappé aux coureurs belges depuis 1910, alors que Henri Hens remportait le même titre.

Le promoteur Jean Ladouceur a recherché surtout la jeunesse parmi les champions et il a de nouveau eu la main heureuse en faisant signer un contrat au jeune Jaap Ouderek, qui vient à peine de faire son entrée chez les professionnels.

Il portera les couleurs de son pays natal, la Hollande. Agé de 22 ans, Ouderek a remporté le championnat du monde de demi-fond en 1964 à titre d'amateur et à sa première tentative au championnat de la même catégorie comme professionnel au cours de la même année, il s'est classé deuxième.

Nouvelles en abrégé

SARTOSA. — Le malchanceux Joe Gibson a subi une fracture au poignet droit par une balle frappée lors d'une partie inter-équipe des White Sox de Chicago. Le lanceur avait été victime d'un accident d'auto en 1963 alors qu'il évoluait avec les Phillies de Philadelphie.

ORLANDO. — Le lanceur Camilillo Pascual a mis fin à sa grève en acceptant un contrat des Twins de Minnesota qui lui assurerait sensiblement le même salaire que l'an dernier, soit \$46,500. Il a d'abord refusé une diminution de \$1,000.

POMPANO BEACH. — Bob Chance s'est blessé de nouveau au genou gauche lors d'un exercice des Senators de Washington. Obtenus du Cleveland cet hiver, Chance souffre de malaise au genou depuis deux ans.

VERO BEACH. — Même s'il a brillé pendant trois manches, Sandy Koufax, des Dodgers de Los Angeles, a admis qu'il se sentait rouillé à cette première joute interéquipes. "J'ai éprouvé une drôle de sensation devant les frappeurs" a déclaré l'as gaucher qui a remporté 19 gains l'an dernier en dépit d'une blessure au coude. "Même si j'ai eu certaines difficultés à trouver la zone des prises, du moins je n'ai senti aucune douleur au bras", a-t-il précisé.

Les compleurs de la ligue Américaine

	B	A	P	S
Stratton, Buffalo	20	67	87	
Horvath, Rochester	31	34	85	
Lunde, Buffalo	22	36	84	
Litzenberger, Rochester	22	36	78	
Smrke, Rochester	28	49	77	
Hannigan, Buffalo	32	42	74	
Berman, Rochester	32	40	72	
Hicks, Québec	31	38	69	
Lapossiere, Baltimore	31	36	67	
Kilrea, Springfield	21	46	67	
Metzner, Baltimore	32	34	66	
Hoekstra, Québec	24	42	66	
Gambler, Rochester	38	26	64	
Mortson, Québec	25	39	64	
Melnik, Buffalo	20	43	63	
Courcy, Cleveland	31	31	62	
Gray, Québec	35	36	61	
Schinkel, Baltimore	25	35	60	
Nykouk, Hershey	10	50	60	
Anderson, Springfield	28	24	58	
Stankiewicz, Hershey	26	31	57	
Boyer, Rochester	19	38	57	
Rosen, Cleveland	28	28	56	
Sutherland, Québec	22	32	54	
Gillen, Buffalo	26	27	53	
Hampson, Pittsburgh	14	39	53	
Harvey, Hershey	21	31	52	
Glover, Cleveland	19	33	52	
Blackburn, Québec	18	34	52	
Attwell, Cleveland	9	43	52	
Gilbert, Providence	24	27	51	
Marshall, Providence	12	39	51	
Conacher, Hershey	22	29	50	
Hall, Pittsburgh	25	25	50	
Poley, Springfield	17	33	50	
Olson, Springfield	20	29	49	
Benson, Québec	18	31	49	
Bartlett, Providence	18	31	49	
Misak, Buffalo	8	40	48	
DeJordy, Hershey	21	26	47	
Hillman, Rochester	7	39	46	
LaForge, Pittsburgh	16	29	45	
Cline, Hershey	17	27	44	
Sweeney, Springfield	13	31	44	
Ranson, Providence	23	19	42	
Gaudet, Buffalo	20	21	41	
Taylor, Baltimore	19	22	41	

Regan tiendra sa clinique envers et contre tous...

TORONTO. — Larry Regan a affirmé de nouveau, hier, son intention de tenir une clinique de hockey en compagnie de joueurs professionnels à Innsbruck en dépit de l'opposition de la Fédération internationale de hockey sur glace.

Il a précisé que son plan avait été approuvé par l'Association autrichienne de hockey avant le départ de ses délégués pour Tampere, Finlande, où les membres du congrès de la FIHG ont voté unanimement le bannissement de tout stade qui permettrait aux professionnels d'évoluer dans son enceinte.

Ce serait la Fédération autrichienne qui aurait moussé l'opposition au plan de Regan.

"Je comprends d'autant moins que la Fédération avait approuvé mon projet avant de se rendre à Tampere," a dit Regan.

Ce dernier a révélé que les pros ne recevraient rien pour diriger la clinique, à l'exception des dépenses de voyage pour eux et leur épouse.

"Il s'agit d'une tournée de bonne entente organisée dans le but de créer un bon climat en Autriche pour le hockey professionnel."

Johnston en a vu de toutes les couleurs...

Crozier, en voie de remporter le trophée Vézina, fut le gardien le moins occupé

Personne ne sera surpris d'apprendre que c'est le gardien des Bruins de Boston qui a dû bloquer le plus grand nombre de lancers depuis le début de la saison, soit 2,184 en 63 joutes ou une moyenne de 34,7 lancers par joute.

Jack Norris, qui a remplacé Ed Johnston au cours des 16 dernières parties des Bruins a de plus été plus occupé que Johnston avec, lui, en moyenne 35,6 lancers par partie. C'est par contre Roger Crozier, du Detroit, qui a reçu le moins de lancers avec en moyenne 27,7 lancers par partie. Telles sont les révélations de la statistique.

Glenn Hall, du Chicago, a la meilleure moyenne pour

les arrêts réussis, soit 92,3% et il est suivi de près par son coéquipier DeJordy et par Johnny Bower avec chacune une moyenne de 92%. C'est Roger Crozier, du Detroit, qui a remporté le plus grand nombre de victoires, 33 tandis qu'Ed Johnston a subi le plus grand nombre de défaites, 32. Chez les autres clubs, soient ceux qui ont employé deux gardiens assez régulièrement, c'est Charlie Hodge, du Canadien, qui a remporté le plus de victoires, 21.

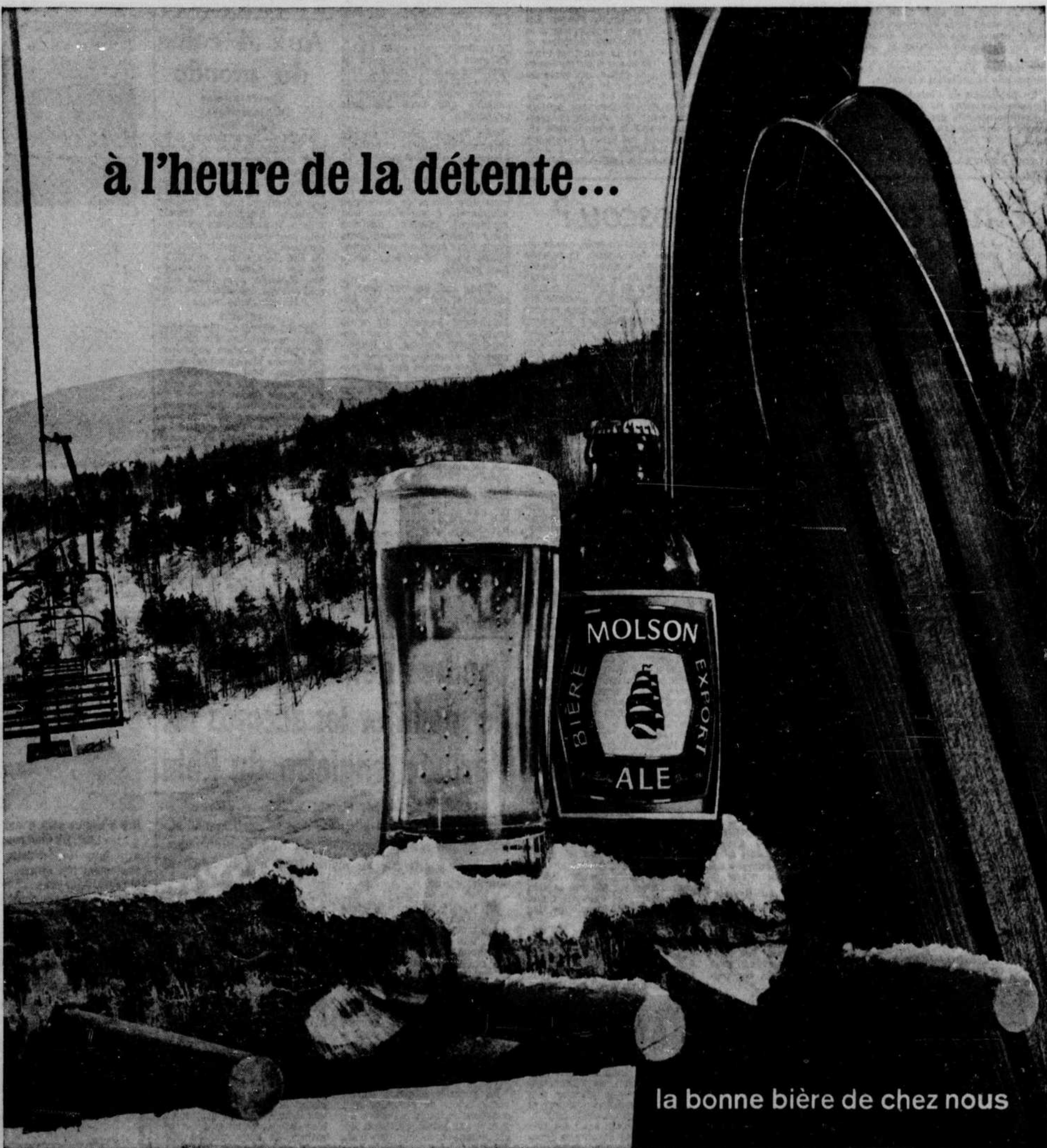
Tous les gardiens excepté Lorne Worsley (Canadien) et Terry Sawchuk (Detroit) ont remporté au moins une victoire contre chacun de leurs cinq rivaux. Sawchuk, lui, n'a

pu vaincre les Rangers une seule fois encore tandis que Worsley n'a pu l'emporter sur les Red Wings.

Ce sont les joueurs du Canadien qui ont fourni le plus de travail à Johnston avec 346 lancers contre le gardien des Bruins dans les neuf joutes où il fut au poste, soit en moyenne 38,6 lancers par joute. Le plus haut total de lancers pour une joute, 56, a été fait contre Johnston, par les Red Wings, le 3 janvier lors d'une victoire de 8 à 1 du Detroit. Johnny Bower a été bombardé de 51 lancers par les mêmes Wings, à Detroit le 1er novembre, quand Detroit l'a emporté par 4 à 2 et les joueurs d'Abel ont

réussi une 3e joute de 50 lancers ou plus — ils furent le seul club à réussir 50 lancers ou plus dans une joute — le 14 février à Detroit, quand ils l'emportèrent par 6 à 2 sur Jacques Plante et les Rangers.

C'est Charlie Hodge, du Canadien, qui eut le plus petit nombre de lancers à bloquer dans une joute, soit 14 seulement, quand les Canadiens blanchirent les Rangers par 3 à 0 à New York le 13 octobre, soit lors de l'ouverture de la saison dans la métropole américaine l'automne dernier. Six autres fois, depuis, un gardien a eu 20 lancers ou moins à bloquer durant une joute.



la bonne bière de chez nous

Bourguiba: une rupture avec Bonn coûtera plus cher aux pays arabes qu'à l'Allemagne

BEYROUTH. — C'est dans le grand salon de la résidence princière mise à sa disposition par le gouvernement libanais, sur les hauteurs qui dominent la ville et la baie de Beyrouth, que le président tunisien Bourguiba a tenu hier matin une conférence de presse devant près de 300 journalistes libanais et étrangers. On s'attendait à une séance mouvementée, un certain nombre de journalistes arabes désiraient poser au président Bourguiba des questions plus ou moins agressives sur son attitude à l'égard de la question palestinienne. En fait, M. Bourguiba traita de cette question dans la dernière partie de son exposé, la plus courte. La conférence se déroula dans le calme et fut ponctuée à plusieurs reprises d'applaudissements.

Le président tunisien commença par un long exposé sur la lutte libératrice de la Tunisie, rappelant que son pays était au début sans soutien, sans argent, pour lutter contre "l'impérialisme français" à une époque où les autres pays arabes "étaient totalement absorbés par leurs propres problèmes". Il montra comment son

réalisme avait été payant et comment il était parvenu "pas à pas" à l'indépendance complète.

A propos de la Palestine, le président tunisien a rappelé: "J'ai toujours dit que nous devions appliquer à la question palestinienne le bénéfice de l'expérience faite en Tunisie, procéder par étapes et ne pas vouloir une politique de tout ou rien". Il a toutefois ajouté: "S'il existe une autre solution et que les Etats arabes l'adoptent, soyez certains que la Tunisie l'adopte aussi."

Le président Bourguiba a terminé par la question qui passionne tous les pays arabes et préoccupe au premier chef tous leurs gouvernements: l'attitude commune à prendre devant la reconnaissance éventuelle d'Israël par l'Allemagne occidentale.

"Il serait préférable une fois pour toutes que l'on n'appelle pas les chefs des Etats et des gouvernements arabes à adopter une position commune lors d'une crise sans arriver à son apogée", a-t-il dit. "Il serait préférable de réunir les chefs arabes au début de chaque crise".

Après avoir déclaré que la

Tunisie "se rallierait aux décisions adoptées par les Etats arabes concernant leur attitude commune", il a souligné qu'il ne fallait pas se faire d'illusion: "L'Allemagne occidentale ne mourra pas si nous rompons avec elle", a-t-il dit, mais: "Une rupture diplomatique des treize pays arabes avec Bonn risquerait de coûter plus cher aux Arabes eux-mêmes qu'à l'Allemagne occidentale".

M. Bourguiba a toutefois ajouté qu'il ne fallait pas trop se hâter car, d'après les informations qui lui étaient parvenues, "l'Allemagne fédérale pourrait renoncer à ouvrir son ambassade en Israël, en raison des conditions excessives posées à l'envoyé spécial allemand lors de son récent voyage en Israël".

La visite de l'homme d'Etat tunisien a pris fin hier soir par la publication d'un communiqué conjoint.

Le gouvernement des Etats-Unis pour sa part "espère que les Etats arabes trouveront un moyen de maintenir des relations amicales avec le gouvernement de la République fédérale allemande", déclare jeudi le Département d'Etat.

Moscou rejette la protestation de la Chine rouge

MOSCOU. — L'Union soviétique a rejeté la protestation de la Chine qui prétendait que des étudiants chinois avaient été brutalement battus par les policiers russes au cours d'une manifestation à l'ambassade des Etats-Unis.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de l'URSS a fait savoir, après cinq jours de silence à ce sujet, que le ministre, M. Andreï Gromyko, avait nié verbalement les accusations chinoises.

Selon les informations, les étudiants chinois de l'université de Moscou et d'autres institutions seraient forcés de rentrer dans leur pays, si l'Union soviétique n'admettait pas les actes de brutalité de la police à leur endroit.

Un autre porte-parole soviétique avait nié plus tôt que les étudiants chinois blessés au cours de l'émeute n'eussent pas reçu les soins médicaux appropriés.

De Gaulle félicite M. Frei du Chili

SANTIAGO. — Le président de la République française vient d'adresser un message de félicitations à M. Eduardo Frei, président de la République chilienne, pour la victoire qu'il a remportée dimanche aux élections générales. M. Auboyneau, ambassadeur de France au Chili, a remis ce matin le message du général de Gaulle au président Frei. En voici le texte:

"C'est avec une grande satisfaction que j'ai appris le résultat des élections législatives, par lesquelles le peuple chilien a massivement confirmé la confiance qu'il avait placée en vous l'an dernier pour le conduire en ordre dans la voie du progrès grâce aux réformes concurrentielles économiques et sociales que vous lui avez proposées.

"En France, tout le monde porte un vif intérêt et attache beaucoup d'importance à la grande transformation que le Chili s'est mis ainsi en mesure d'accomplir. Je me permets de vous dire que cette entreprise m'apparaît, moi-même, non seulement, comme décisive pour l'avenir de votre beau pays, mais aussi comme exemplaire pour l'Amérique latine tout entière.

"Ceux qui, partout dans le monde, et notamment en Europe, considèrent que le développement humain, lié d'ailleurs à celui de la paix, domine notre époque, y trouveront de nouvelles raisons d'agir. Soyez certain que la France est à cet égard plus attentive au Chili qu'elle ne l'a jamais été. Le souvenir de notre rencontre à Santiago est, veuillez le croire, resté très vivant dans mon esprit.

"Si vous trouvez la possibilité de répondre à l'invitation que j'ai l'honneur de vous renouveler de visiter officiellement Paris, je puis vous assurer que le peuple français serait particulièrement heureux de témoigner à travers votre personne la grande amitié et la profonde estime qu'il porte au peuple chilien.

"Veuillez agréer, cher monsieur le président, les assurances de ma haute et cordiale considération."

Londres demande à Bonn de modifier les accords sur l'armée anglaise du Rhin

LONDRES. — M. Harold Wilson a demandé au gouvernement fédéral allemand que sa participation aux frais en devises de l'entretien des troupes britanniques sur le Rhin atteigne au moins 70 p.c. apprend-on de bonne source.

M. Harold Wilson a déclaré hier après-midi aux Communes qu'un nouvel accord avec Bonn devrait être signé si celui-ci est actuellement en vigueur continue à ne pas donner satisfaction à Londres.

Des garanties formelles et chiffrées "doivent être données d'ici à quelques semaines par le gouvernement de Bonn", avant le retour dans la capitale fédérale de M. John Diamond, chef adjoint de la trésorerie. Sinon, un nouvel accord devra être signé.

Le premier ministre aurait voulu éviter de répondre aux questions inscrites à l'ordre du jour et qui, toutes, portaient sur cet unique problème des frais d'entretien des troupes britanniques en Allemagne occidentale. Mais pressé par près de

Les coupables seront poursuivis Washington: la loi fédérale a été violée dans l'Alabama

WASHINGTON. — La loi fédérale a été violée par les autorités locales de l'Alabama lors des incidents qui ont eu lieu dimanche dernier à Selma et des poursuites seront intentées rapidement contre les coupables, a déclaré hier soir au cours d'une conférence de presse le procureur général Nicholas Katzenbach.

Le chef du département de la justice a souligné également que le gouvernement fédéral avait agi avec efficacité pour éviter un renouvellement des incidents violents qui avaient marqué dimanche la tentative d'une marche pacifique de Selma à Montgomery par les mouvements intégrationnistes. Lors de la seconde tentative pour réaliser une telle manifestation les incidents ont pu être évités.

La seule alternative, selon M. Katzenbach, serait l'envoi à Selma de troupes destinées à remplacer la police locale afin de prendre en main la situation. Pareille décision comporte des dangers et le procureur ne l'a pas recommandée au président. M. Katzenbach a cependant souligné qu'il n'était pas possible de prédire ce qui serait fait à l'avenir.

Selon M. Katzenbach, les autorités fédérales ont été très actives depuis 1961 à Selma afin de faire respecter le droit de vote des citoyens noirs. Le ministre de la justice a souligné que les autorités fédérales sont parvenues à éviter les confrontations physiques dans la rue, hier, et les ont déplacées devant les tribunaux. Il a ajouté que le président est très préoccupé de la situation à Selma et qu'il est tenu régulièrement au courant de son évolution.

A la Maison Blanche Les incidents de Selma en Alabama ont eu des répercussions peu communes à Washington jeudi lorsqu'un petit groupe de manifestants blancs et noirs a réussi à s'installer au cœur de la résidence pré-

sidentielle elle-même pour protester contre les événements qui se déroulent en Alabama. Les manifestants qui, mêlés à des touristes, se sont introduits dans la résidence quelques minutes avant l'heure de fermeture, se sont installés au centre du hall principal de la Maison-Blanche.

Le commandant Ralph Stover, chef des services de police spéciaux chargés d'assurer la garde de la Maison-Blanche, les ayant invités à quitter les locaux, les manifestants lui ont répondu en entonnant une chanson sur le thème: "Nous ne bougerons pas."

Pendant ce temps, comme au cours des trois jours précédents, quelque dizaines d'autres manifestants continuent

de défiler devant la Maison Blanche pour protester également contre les incidents de Selma. Les manifestants ont fait savoir, aux journalistes massés devant la Maison Blanche qu'ils voulaient voir le président et qu'ils commençaient, dans ce but, une grève de la faim. Un peu plus tard, plusieurs voitures de police quittaient la Maison-Blanche, transportant, selon toutes probabilités, les manifestants.

D'autre part, un quatrième agresseur des trois pasteurs blancs matraqués mardi soir à Selma, s'est rendu jeudi à la police. Il a été aussitôt arrêté et inculpé de voies de fait sur les pasteurs, "avec l'intention de tuer".

L'un des trois pasteurs attaqués dans le quartier noir de Selma se trouve toujours dans un état "extrêmement grave" à l'hôpital de Birmingham (Alabama).

Par ailleurs, le juge fédéral de Montgomery, M. Frank M. Johnson, qui mardi avait interdit la marche des Noirs sur Montgomery, capitale de l'Alabama, a rejeté jeudi la motion du shérif Jim Clark de Selma, demandant que le Dr Martin Luther King, prix Nobel de la paix et organisateur des "marches" de protestation des Noirs, soit accusé d'outrage à la magistrature.

Tout outrage ou preuve démontrant qu'il y ait eu outrage relève de la cour et du prétoire du coupable" a déclaré le juge fédéral.

Les investissements à l'étranger favorisent la balance américaine

WASHINGTON. — Sans les investissements des entreprises américaines à l'étranger, le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis serait beaucoup plus considérable, a déclaré jeudi M. John Connor, secrétaire au commerce.

M. Connor déposait devant la sous-commission des finances internationales du sénat sur le "Plan Johnson" de défense du dollar, basé largement sur la coopération volontaire des milieux d'affaires américains.

Le secrétaire au commerce s'est attaché à démontrer la contribution positive des investissements directs des sociétés américaines à l'étranger — et notamment en Europe occidentale — sur le rétablissement de la balance des paiements. En 1964, a-t-il souligné, les sorties de capitaux pour investissements directs ont atteint 2.200.000.000 de dollars alors que les rentrées de capitaux provenant de ces investissements se sont élevées à 3.500.000.000 de dollars.

Ce que le gouvernement demande aujourd'hui aux entreprises américaines, a expliqué M. Connor, ce n'est pas de réduire leurs investissements à l'étranger mais d'accroître les rentrées de capitaux provenant de ces investissements.

Le ministre a estimé que ce résultat pouvait être atteint grâce à un développement des exportations que permettent précisément les activités des entreprises américaines à l'étranger et grâce à un financement de défense du dollar contribuant largement à la réduction de la balance des paiements.

Actuellement, a indiqué M. Connor, les filiales étrangères des entreprises américaines accumulent des profits de l'ordre d'un milliard de dollars par an.

Selon le secrétaire au commerce, la valeur totale des investissements américains à l'étranger, qui était moins de 12 milliards en 1950, atteint aujourd'hui 44 milliards de dollars.

Il a exprimé la conviction que les 600 entreprises américaines invitées par le gouvernement à coopérer au programme de défense du dollar contribueraient largement à cette année à réduire le déficit de la balance des paiements.

La réunion du Commonwealth aura lieu du 17 au 25 juin

LONDRES. — Les chefs d'Etat et de gouvernement des vingt et un pays membres du Commonwealth se réuniront à Londres du 17 au 25 juin prochain. Ce sera la première réunion de ce genre, depuis quelque quinze ans, à être présidée par un chef de gouvernement travailliste — en raison de l'attachement profond professé par le labour pour le Commonwealth — elle devrait être fertile en idées et en projets.

Cependant, depuis la dernière conférence, qui s'est tenue à Londres du 8 au 15 juillet 1964, les problèmes qui se posent à cette vaste communauté multi-raciales n'ont cessé d'augmenter. La question épineuse de la Rhodésie du sud, qui avait failli être la pierre d'achoppement de la dernière réunion, est loin d'avoir trouvé une solution donnant satisfaction aux membres africains et asiatiques, qui exigent que le pouvoir politique, actuellement détenu par une minorité blanche, soit assumé par la majorité africaine.

Le problème de l'immigration en Grande-Bretagne des gens de couleur ressortissants du Commonwealth, qui suscite des remous politiques et sociaux dans la métropole, est de nature à causer des frictions entre les représentants du gouvernement britannique et ceux des pays intéressés. Il en est de même en ce

qui concerne les relations avec le Portugal et l'Afrique du sud.

Le tableau n'est toutefois pas entièrement sombre, soulignent les observateurs. L'accroissement des échanges économiques, techniques et culturels entre l'ancienne "Mère-Patrie" et les pays de la communauté tient à cœur à M. Harold Wilson qui estime en outre que la Grande-Bretagne se doit de protéger ses partenaires plus exposés en Asie et en Afrique contre toute menace extérieure.

La création d'un secrétariat du Commonwealth et d'une "fondation" commune, décidée en 1964, doit servir à renforcer pratiquement les liens entre les membres de la communauté. Sur le plan diplomatique, le gouvernement de M. Wilson efforcera d'obtenir l'appui des pays du Commonwealth, en vue d'arriver à la pacification du Sud-Est Asiatique, de hâter la conclusion d'un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires et sur d'autres mesures de désarmement et de créer une force de l'ONU chargée de maintenir la paix.

Sur le plan économique, on s'attend que le premier ministre développera ses projets visant à l'accroissement des échanges commerciaux avec les pays de la communauté et, sur un plan plus général, ses idées concernant l'augmentation des liquidités mondiales dans le but d'éviter à l'avenir les crises financières.

Un traité Paris - Moscou?

PARIS. — M. Serge Vinogradov, qui quitte définitivement Paris le 31 mars après avoir représenté l'URSS en France pendant une durée record de douze ans, a évoqué hier, au cours du déjeuner d'adieu que

lui offraient les journalistes diplomatiques français, la collaboration qui s'instaure actuellement entre les deux pays, et, même, en filigrane, la possibilité de conclure un nouveau traité en bonne et due forme.

Il a, en effet, rappelé, dès le début de son exposé, la position prise par le général de Gaulle au cours de la dernière guerre en faveur de l'Alliance franco-soviétique, et il a prudemment évité la question, posée par un journaliste sur le même sujet en disant que l'affaire était du ressort des deux gouvernements, il s'est bien gardé d'en écarter la possibilité. Il a ainsi donné l'impression, aux journalistes présents que Moscou, pour sa part, ne serait aucunement hostile, pour dire le moins, à l'idée de conclure un traité avec Paris.

Du côté français, on n'en est pas encore là. On constate, avec satisfaction, dans les milieux gouvernementaux, que les positions française et soviétique se rejoignent sur un grand nombre de problèmes et que Paris se trouve plus fréquemment d'accord avec Moscou qu'avec Washington. C'est le cas notamment du Vietnam et le gouvernement français a accepté la suggestion de Moscou, transmise au général de Gaulle par M. Vinogradov, et "se concerter" à ce sujet. On n'en est qu'au début et c'est à l'usage seulement qu'on verra si on est véritablement d'accord, en premier lieu sur le Vietnam (et même sur ce point les positions qui sont très proches ne sont pas absolument identiques) puis, sur d'autres problèmes.

En d'autres termes, c'est d'une façon très pragmatique qu'on envisage ici le développement des relations franco-soviétiques et l'on n'envisage pas, semble-t-il, du moins pour le moment de donner un caractère institutionnel à la consultation qui commence. Ce qui ne veut pas dire que rien ne soit exclu pour l'avenir.

Ainsi l'idée de conclure un traité n'en est pas d'une actualité brûlante. Mais une étape nouvelle a été franchie avec le rapprochement politique qui s'opère alors que précédemment, c'est surtout sur le plan économique et culturel qu'on avait cherché à développer les rapports.

On ne doute pas, à Paris, que l'amélioration constante des relations franco-soviétiques que M. Vinogradov a évoquée devant la presse diplomatique se poursuivra avec son succès.

Valerian Zorine est membre de plein droit du comité central du parti communiste soviétique et a été pendant de longues années vice-ministre des affaires étrangères. Sa nomination témoigne donc, pensent-on à Paris, de l'importance que Moscou attache aux relations franco-soviétiques et l'on pense que compte tenu de son rang dans le parti ses avis seront encore davantage écoutés par son propre gouvernement que ceux de son prédécesseur.



Nouvelle offensive diplomatique de Ulbricht?

BONN. — Selon le service de presse du parti social-démocrate allemand M. Walter Ulbricht, président du conseil d'Etat de la R.D.A., prépare une "visite spectaculaire" du maréchal Tito à Berlin-Est. Toutefois, ajoute le service de presse, un tel projet aurait été accueilli très froidement à Belgrade et Pankov proposant une telle visite pour le mois de mai, Belgrade aurait par des "indiscrétions volontaires", souligné qu'un tel projet ne pouvait être envisagé au plus tôt qu'au cours de l'été.

Problèmes politiques indiens

TRIVANDRUM (Inde). — Le bureau central parlementaire du parti du Congrès indien a décidé hier de ne pas fermer de gouvernement ni de réunir de coalition dans l'Etat de Kerala (Sud de l'Inde) où les élections de la semaine dernière n'ont donné une majorité suffisante à aucun des partis en lice pour lui permettre de prendre le pouvoir. L'aile gauche (pro-chinoise) des communistes a remporté en fait la victoire avec 40 sièges sur 133, alors que les communistes pro-soviétiques n'en ont obtenu que trois. Le parti du Congrès (gouvernemental) n'a recueilli que 36 sièges.

Qui a tué Cukurs?

RIO DE JANEIRO. — Les responsables du meurtre criminel de guerre Herbert Cukurs doivent être recherchés parmi les activistes des groupes nazis existant en Amérique latine, estime M. Marcos Constantino, directeur de la Fédération des sociétés israéliennes à Rio de Janeiro. Selon cette thèse, Cukurs aurait été supprimé pour des raisons de sécurité, étant donné qu'il connaissait vraisemblablement les endroits où se cachent d'autres criminels de guerre nazis tels que le Dr Joseph Mengele et Martin Bormann recherchés par la police après l'expiration du délai de prescription.

Augmentation du budget de la marine britannique

LONDRES. — Pour l'exercice financier 1965-1966, la marine britannique prévoit un budget de 544 millions de livres sterling, soit une augmentation de 56 millions de livres sur les estimations de l'an dernier, a déclaré hier aux Communes M. C. P. Mayhew, sous-secrétaire d'Etat à la défense chargé de la marine. La plus grande partie de cette augmentation est justifiée par le maintien de la commande des quatre sous-marins Polaris.

Etudiants brésiliens

RIO DE JANEIRO. — Le recteur Pseudo Calmon de l'université de Rio a ordonné des suspensions de quinze à trente jours à l'encontre des trois étudiants arrêtés pour avoir hué le président Castelo Branco lors de la séance solennelle d'ouverture de l'université.

Entretiens Wilson-Johnson

WASHINGTON. — Le porte-parole de la Maison Blanche a admis jeudi matin que le premier ministre britannique M. Harold Wilson s'entretiendra avec le président Johnson à Washington lors de la visite qu'il doit effectuer aux Etats-Unis au mois d'avril. Aucune date précise n'a toutefois encore été fixée pour l'entrevue entre les deux hommes d'Etat.

Cannibalisme au Brésil

BRASILIA. — Des Indiens cannibales de la tribu "Cinta Larga" (grande ceinture) auraient, récemment, massacré et mangé un gauchiste, ainsi que tous les bêtes du troupeau dont ils avaient la garde, apprend-on à Brasilia.

La ruée vers l'antimoine

RIO-DE-JANEIRO. — Après la ruée vers le cristal de roche, le Brésil va-t-il connaître la course à l'antimoine? Des blocs de minerai de ce métal d'une taille extraordinaire, au dire des géologues ont en effet été découverts par hasard, dans les montagnes qui entourent Belo-Horizonte, capitale du Minas Gerais par une équipe d'élèves et de professeurs de l'université de cet Etat, effectuant des recherches sur le minerai de fer.

Aux 4 coins du monde

Conversations diplomatiques Paris-Bonn

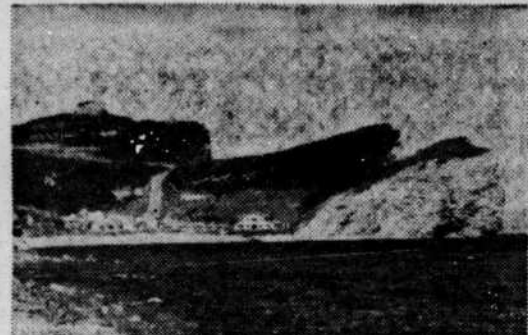
BONN. — Le chancelier fédéral Ludwig Erhard a convié jeudi l'ambassadeur de la République française à Bonn, M. François Seydoux de Clausonne, qu'il a mis au courant de ses entretiens avec le premier ministre britannique Harold Wilson, a annoncé un porte-parole gouvernemental. Le porte-parole a ajouté que la situation du Proche-Orient et le problème des relations de la République fédérale avec l'Etat d'Israël ont été également évoqués.

Immigrants russes refusés

HONG-KONG. — Un membre de la commission des réfugiés de l'ONU a déclaré qu'environ 200 Russes blancs qui ont quitté la Chine sont immobilisés à Hong Kong, par suite du refus du Canada de les recevoir à titre d'immigrants. Pour sa part, un porte-parole du ministère canadien de l'immigration a déclaré, à Ottawa, en réponse aux assertions de M. Sedoff, que les réfugiés requérant l'admission au Canada ne sont pas tenus d'être parrainés par un parent vivant au pays.

L'affaire Cukurs à Sao Paulo

SAO PAULO. — La police municipale a été mise en état d'alerte afin de prévenir toute manifestation antisémite qui éventuellement à la suite du meurtre à Montevideo du criminel de guerre Herbert Cukurs, était la résidence habituelle de Sao Paulo.



vacances inoubliables

voyages maple leaf (sans escorte)

Les paysages enchanteurs de la Gaspésie, ses ports de pêche, ses plages, ses forêts; les pins majestueux, les lacs limpides, les pics enneigés des Rocheuses; la côte pittoresque et les villes fabuleuses de l'Alaska, où chacun se découvre une âme d'explorateur, voilà quelques exemples des merveilleuses découvertes que vous réservez les voyages organisés Maple Leaf.



gaspésie Voyage M-3: Tour de la Gaspésie, par Percé et la vallée de la Matapédia — De Montréal, 5 jours — \$153.00 par personne (2 par chambre).

rocheuses Voyage M-9: Vancouver, Victoria, Jasper — De Montréal, 12 jours — \$335.00 par personne (2 par chambre).

alaska Voyage M-8: Jasper, Vancouver, croisière en Alaska — De Montréal, 18 jours — \$615.00 par personne (2 par chambre).

Il y a encore bien d'autres voyages organisés Maple Leaf. De quoi répondre à tous les goûts et à tous les budgets. Versement initial de seulement 10% et jusqu'à 36 mois pour payer le reste. Pour vous renseigner, consultez votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous.



VOYAGES ORGANISÉS MAPLE LEAF
Bureau des ventes du CN (C.P. \$100)
935 ouest, rue Lagacétière
Montréal 3, Québec

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____

NOTE — Si vous êtes étudiant(e), S.V.P. indiquez-le ici ()

MD — 10